



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Trente-neuvième session

Rome, 6-13 juin 2015

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME 2012-2013

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél. +39 (06) 570-55324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj548f

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN: MJ548

© FAO 2014

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible sur www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

C 2015/8

Trente-neuvième session
de la Conférence

6-13 juin 2015

**Rapport
sur l'exécution
du Programme
2012-2013**

Organisation des
Nations Unies pour
l'alimentation et
l'agriculture

Rome 2014

Table des matières	Page
Avant-propos du Directeur général	7
Résumé	11
Le présent rapport	14
I. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL	16
A. Le programme de développement pour l'après-2015	16
B. Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers	18
C. Progrès accomplis dans l'éradication de la faim	19
D. Changement transformationnel	20
II. OBTENIR DES EFFETS TANGIBLES	22
A. Vue d'ensemble et réalisations	22
<i>Objectif stratégique A: Intensification durable de la production agricole</i>	25
<i>Objectif stratégique B: Accroissement de la production animale durable</i>	28
<i>Objectif stratégique C: Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles</i>	31
<i>Objectif stratégique D: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire</i>	35
<i>Objectif stratégique E: Gestion durable des forêts et des arbres</i>	39
<i>Objectif stratégique F: Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture</i>	42
<i>Objectif stratégique G: Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural</i>	46
<i>Objectif stratégique H: Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition</i>	49
<i>Objectif stratégique I: Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles</i>	53
<i>Objectif stratégique K: Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales</i>	57
<i>Objectif stratégique L: Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural</i>	60
<i>Objectif fonctionnel X: Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes</i>	64
B. Dimensions régionales	68
<i>Afrique</i>	68
<i>Asie et Pacifique</i>	72
<i>Europe et Asie centrale</i>	77
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	80
<i>Proche-Orient et Afrique du Nord</i>	83
C. Réseau de bureaux décentralisés	87
D. Le Programme de coopération technique	89
III. GÉRER JUDICIEUSEMENT LES RESSOURCES	95
A. Introduction	95
B. Objectif fonctionnel Y: Administration efficiente et efficace	95
C. Bilan financier	98
D. Coût de l'appui au programme de terrain	107
E. Mobilisation des ressources	112
F. Dépenses d'équipement	115
G. Dispositif pour les dépenses de sécurité	117
H. Une institution soucieuse de s'améliorer	119
<i>Gains d'efficience</i>	119
<i>Mesures pour réduire l'impact de l'Organisation sur l'environnement</i>	120
<i>Plan d'action immédiate</i>	121
<i>Fonds multidisciplinaire</i>	122
Annexes	
<i>Annexe 1: Sources des informations sur les performances</i>	124
<i>Annexe 2: Politique linguistique de la FAO</i>	125
<i>Annexe 3: Équilibre hommes-femmes et représentation géographique</i>	128
<i>Annexe web 4: Résultats financiers et programmatiques</i>	
<i>Annexe web 5: Réunions non programmées ou annulées</i>	

Avant-propos du Directeur général

L'exercice biennal 2012-2013 a été une période de changement transformationnel au sein de la FAO: nous avons recentré nos activités, renforcé nos capacités institutionnelles au Siège et dans les unités décentralisées, consolidé nos partenariats avec différents acteurs non étatiques et intensifié nos efforts visant à optimiser les ressources disponibles, notamment en réalisant des économies sans précédent.

En résumé, nous avons tenu les engagements que j'avais pris devant les Membres de l'Organisation à la session du Conseil de décembre 2011, lors de laquelle j'avais présenté une feuille de route concernant les années suivantes.

Le renouveau de la FAO a été un processus intensif qui ne visait qu'un seul but: mieux aider nos États Membres à atteindre leurs objectifs en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole et rural durable. Nous travaillons main dans la main afin de parvenir à un monde viable et libéré de la faim.

Par ailleurs, il aurait été impossible de transformer la FAO sans restaurer au préalable la confiance entre les Membres et le Secrétariat. Cette confiance n'a pas de prix et nous avons à cœur de la cultiver, jour après jour.

Elle repose en grande partie sur notre obligation de rendre compte de notre travail, dont nous nous acquittons en vous tenant informés de nos activités. Nous avons procédé aux changements nécessaires à l'entrée de l'Organisation dans le XXI^e siècle, afin qu'elle soit en mesure d'atteindre les nouveaux objectifs stratégiques transversaux indiqués dans le Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015, sans toutefois perdre de vue l'exécution du PTB 2012-2013.

Dans le présent Rapport sur l'exécution du Programme, nous vous exposons les activités que nous avons menées au cours de l'exercice biennal précédent et nous vous montrons comment nous sommes parvenus à gérer judicieusement les ressources afin de faire évoluer la situation. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des informations détaillées sur les résultats que nous avons obtenus, mais je souhaiterais insister sur le fait que nous avons réussi à concilier l'exécution du PTB et le changement dont la FAO avait besoin.

Pour illustrer mon propos, je citerai deux exemples. Premièrement, nous avons pu réaffecter 6,8 millions d'USD au profit du Fonds multidisciplinaire moyennant une rationalisation accrue et des gains d'efficacité supérieurs au montant exigé par les Membres. Deuxièmement, nous avons mis en œuvre des initiatives régionales qui non seulement ont donné leurs premiers résultats en 2013, mais ont aussi permis de tester la nouvelle approche matricielle que nous suivons actuellement afin d'exécuter notre Programme de travail de façon plus efficace en 2014-2015.

Je souhaiterais aussi souligner à quel point la transition vers un PTB véritablement intégré s'est accélérée en 2012-2013. À votre demande, nous avons adopté un nouveau modèle permettant de mobiliser des ressources extrabudgétaires en faveur du PTB intégré, d'une manière conforme à notre approche plus stratégique et axée sur les programmes.

Enfin, il est important de noter que certaines réalisations ne peuvent être matérialisées par de simples chiffres présentés dans un rapport. Des transformations très prometteuses en cours à l'extérieur de la FAO ne sont pas exclusivement le fait de l'Organisation mais ont bénéficié de contributions importantes de sa part.

La FAO a ainsi participé à toutes les étapes de l'élaboration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a approuvées en 2012. Depuis que le CSA a achevé ses travaux relatifs à cet instrument, l'Organisation aide les pays à le mettre en œuvre. En parallèle, nous contribuons au processus qui doit aboutir à l'accord sur les Principes pour un investissement agricole responsable.

La FAO a contribué à faire entendre la voix des affamés lors de la Conférence Rio +20, en 2012. Nous sommes convaincus qu'il ne pourra y avoir de développement durable tant que des millions de personnes laissées pour compte souffriront de la malnutrition et vivront dans une pauvreté extrême, et ce message est un élément essentiel du document final de la Conférence, qui énonce: «Ainsi sommes-nous

déterminés à affranchir d'urgence l'homme de la faim et de la pauvreté.»

La relation intrinsèque entre la faim et le développement durable s'est trouvée de nouveau sur le devant de la scène suite à la publication des contributions des groupes de travail au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), initiative à laquelle la FAO a participé activement. Ledit rapport rassemble des éléments irréfutables indiquant que le changement climatique n'est pas simplement une menace mais déjà une réalité. Nous devons donc agir immédiatement. Le document confirme aussi que les pauvres habitant en milieu rural sont particulièrement vulnérables. En effet, ils sont moins à même de réagir et vivent généralement dans des zones de production marginales, où les effets du changement climatique sur l'agriculture se feront sentir plus fortement. En outre, il est important de savoir que le changement climatique peut bouleverser la configuration de la production alimentaire au niveau mondial et qu'il fait planer des incertitudes: certes, nous produisons suffisamment de denrées alimentaires aujourd'hui, mais nous devons atténuer le changement climatique, nous adapter à ses effets et nous tourner vers des systèmes alimentaires plus durables afin de nous assurer que nous disposerons d'aliments en quantité suffisante demain.

Le Rapport sur l'exécution du Programme montre que, dans le cadre de son Programme de travail, la FAO tient compte des enjeux et fait son possible pour aider les pays à s'adapter, en collaborant à la collecte et à l'analyse de données, ainsi qu'aux activités normatives, et en prêtant un appui direct aux niveaux régional, sous-régional et national. Nous avons promis d'aider les pays à faire face au changement climatique, et cet engagement demeure valable. Nous l'avons même renforcé dans notre Programme de travail pour 2014-2015.

À la Conférence Rio +20, en 2012, le Secrétaire général de l'ONU a lancé le Défi Faim zéro, qui incite les acteurs mondiaux de la lutte contre la faim à se mobiliser ensemble. La FAO, qui assure la vice-présidence de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, est chargée de la coordination globale des politiques et initiatives des Nations Unies

visant à relever ce défi et à libérer le monde de la faim.

La région Asie et Pacifique a déjà répondu à l'appel et des pays du monde entier ont adhéré à la vision présentée.

L'Afrique renforce actuellement son engagement en faveur de l'éradication de la faim. Les participants à la réunion de haut niveau sur la sécurité alimentaire organisée conjointement par la FAO et l'Union africaine (UA) en 2013 ont fixé un objectif ambitieux, celui d'éradiquer la faim dans la région d'ici à 2025, proposition ensuite approuvée par le Conseil exécutif de l'UA. De plus, suite à la demande formulée à la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, l'Organisation a créé le Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire en 2013. Il s'agit d'un exemple inédit de coopération Sud-Sud qui a déjà reçu des contributions de la part des gouvernements angolais et équato-guinéen, entre autres, et au titre de laquelle on mène actuellement des activités dans six pays africains.

Outre-Atlantique, l'Initiative «Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim en 2025», lancée en 2006, a non seulement été approuvée par tous les chefs d'État et de gouvernement de la région, mais a aussi pris un nouvel élan grâce à d'autres organes d'intégration régionale comme la Communauté des États latino-américains et caribéens, avec laquelle la FAO collabore étroitement.

Depuis deux ans, nous observons des exemples encourageants de pays et de régions qui redoublent d'efforts afin de parvenir à la sécurité alimentaire et à un développement durable au niveau mondial.

Une soixantaine de pays ont déjà atteint le premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim. Ce résultat démontre que, en transformant la volonté politique en mesures concrètes et en adoptant une approche globale de la sécurité alimentaire qui associe appui à la production et protection sociale, nous pouvons gagner la guerre contre la faim.

Les réussites auxquelles nous assistons et les défis que nous devons relever – encore plus complexes et impressionnants compte tenu du nombre de vies en jeu, sous l'effet des conflits et du changement climatique – nous incitent à

aller de l'avant: elles suscitent des interventions nationales et internationales et placent la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable au cœur des débats concernant l'après-2015 et des objectifs de développement durable (ODD).

La FAO aide activement ses Membres à élaborer un nouveau programme relatif au développement durable afin de résoudre les problèmes actuels et futurs, notamment en tenant les Membres constamment informés à Rome, à New York par l'intermédiaire du Groupe de travail ouvert sur les ODD et dans d'autres instances. La FAO, en collaboration avec d'autres entités, a dirigé la Consultation thématique mondiale sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition, à laquelle ont participé diverses parties intéressées, a rédigé des documents d'information et a réalisé des analyses afin d'étayer les délibérations du Groupe de travail et d'aider ses Membres à définir les nouveaux objectifs de développement durable. Par ailleurs, elle a proposé, de pair avec le FIDA et le PAM, des cibles et indicateurs communs dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable.

Étant donné son mandat large et sa nature multidisciplinaire, l'Organisation s'emploie aussi, individuellement ou dans le cadre de mécanismes interorganisations, à proposer des cibles et indicateurs concernant des domaines connexes. Nous nous sommes engagés à assister nos Membres et continuerons de le faire activement pendant ce processus.

En effet, la FAO est tenue d'aider les gouvernements à parvenir à la sécurité alimentaire et à un développement durable en exploitant ses connaissances en matière d'agriculture, de pêche, de foresterie, d'élevage et de gestion des ressources naturelles et en permettant aux pays qui ont acquis des connaissances spécialisées et une expérience de les transmettre à d'autres afin que ceux-ci puissent se développer. Enfin, comme nous ne sommes pas en mesure d'éradiquer la faim seuls, nous continuerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin de jouer un rôle de catalyseur dans ce domaine.

José Graziano da Silva
Directeur général

Résumé

1. Le Rapport sur l'exécution du Programme vise à informer les Membres de la FAO du travail accompli par l'Organisation au cours de l'exercice biennal écoulé. Faisant partie intégrante des documents de contrôle, il fournit des informations sur les résultats opérationnels et financiers obtenus par rapport aux indications du Programme de travail et budget (PTB). Il porte sur les ressources et les activités planifiées tant au titre des crédits budgétaires votés par la Conférence de la FAO que des contributions volontaires fournies par les Membres.

Principales évolutions des orientations

2. Tout au long de l'exercice biennal, la FAO s'est efforcée de maintenir la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition au premier plan parmi les préoccupations mondiales. L'Organisation a, par exemple, participé à l'élaboration d'un cadre de performance destiné à succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement, au titre du programme pour l'après-2015. Ce processus a amené la communauté internationale à reconnaître, lors de la Consultation de haut niveau de Madrid (avril 2013), que la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition pouvaient et devaient être éradiquées en l'espace d'une génération. Au préalable, la FAO avait réorienté ses activités, le premier objectif mondial des Membres n'étant plus simplement de réduire le nombre absolu de personnes qui souffrent de la faim mais bien d'éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

3. L'Organisation ne s'appuie pas uniquement sur le consensus international pour accomplir son mandat. Ainsi, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale illustrent l'approche à plusieurs niveaux que la FAO adopte dans ses activités. L'Organisation a négocié cet instrument afin de combler une lacune importante des systèmes qui sont nécessaires pour progresser dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle a ensuite mis au point des outils destinés à aider les gouvernements à appliquer les Directives et prêté assistance à des pays ciblés dans ce domaine.

4. Pour obtenir des effets durables et significatifs, l'Organisation a aussi dû moderniser ses méthodes de travail. Le processus de changement transformationnel a permis à la FAO d'établir un cadre stratégique mieux centré sur les priorités, de renforcer les capacités et d'améliorer le fonctionnement du réseau de bureaux décentralisés, de mettre en place des mesures destinées à tirer un meilleur parti des ressources financières et de renforcer les capacités institutionnelles dans des domaines clés.

Obtenir des effets tangibles – principaux résultats opérationnels

5. Le Plan à moyen terme (PMT) 2010-2013 comprend une série d'objectifs fonctionnels et stratégiques que les Membres doivent réaliser avec l'assistance de la FAO, ainsi que 54 résultats organisationnels à atteindre et qui sont mesurés à l'aune d'indicateurs et de cibles. Le PTB 2012-2013 est le plan opérationnel établi pour réaliser les objectifs du PMT, sur un horizon de deux ans.

6. Le Rapport sur l'exécution du Programme rend compte de la réalisation des objectifs associés aux résultats de l'Organisation, pour l'exercice 2012-2013. Il se fonde sur un processus de suivi et d'évaluation en trois étapes: un *suivi périodique des plans de travail* par les gestionnaires, un *examen à mi-parcours* de l'état d'avancement des activités en regard des produits escomptés et une *évaluation de fin d'exercice* portant sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs visés.

7. La FAO s'emploie à obtenir des effets concrets sur le terrain, sur la vie quotidienne des gens et sur leur bien-être. Le présent rapport en expose quelques-uns.

8. Compte tenu des enseignements tirés pendant l'exercice biennal, il faut prêter attention à certains domaines en particulier afin d'améliorer le fonctionnement programmatique: ainsi, il est important de tisser des relations de confiance avec des partenaires, d'ajuster le volume de travail à réaliser selon la quantité de ressources disponibles et de gérer les attentes en conséquence, ainsi que de mieux comprendre les besoins des bénéficiaires et des principaux partenaires et d'intégrer ces paramètres dans la conception des activités et des projets.

9. La FAO a satisfait à plus de 80 pour cent de ses 174 indicateurs de performance de premier niveau. Vingt et une cibles (12 pour cent) ont été manquées, principalement à cause des changements de priorités des Membres ou des donateurs, ou encore parce qu'elles étaient trop ambitieuses. Treize cibles (7 pour cent) ont été considérées comme non mesurables en pratique. Le rapport coût-efficacité et la viabilité des indicateurs de performance concernant l'Organisation, qui sont l'un des grands enseignements tirés de l'exercice biennal 2010-2011, sont traités dans le Cadre stratégique révisé.

Gérer les ressources judicieusement: principaux résultats financiers et administratifs

10. La FAO a eu recours à des mécanismes administratifs et financiers afin de gérer les ressources mises à sa disposition à l'appui de l'exécution de son programme de travail. Le Rapport sur l'exécution du Programme rend compte des progrès accomplis en matière d'administration efficiente et efficace (objectif fonctionnel Y) et traite des résultats financiers globaux pour l'exercice biennal, du coût de l'appui aux activités extrabudgétaires, de la mobilisation de ressources, du Dispositif pour les dépenses d'équipement et du Compte des dépenses de sécurité, ainsi que des mesures prises afin de respecter l'engagement d'améliorer la performance de l'Organisation et de réaliser des gains d'efficience.

11. Les dépenses totales en 2012-2013 se sont élevées à 2,5 milliards d'USD, soit 258 millions d'USD (9 pour cent) de moins qu'en 2010-2011. Cette baisse s'explique principalement par la fermeture de la Facilité alimentaire de l'Union européenne, qui représentait 211 millions d'USD. La gestion budgétaire est restée rigoureuse. La FAO a dépensé 99 pour cent du montant net des crédits ouverts, qui étaient de 1,0056 milliards d'USD. Du fait de la décentralisation, une part plus importante des dépenses est gérée sur le terrain. Des progrès satisfaisants ont été relevés en matière de diversité du personnel de la FAO, tant en ce qui concerne l'équilibre hommes-femmes qu'au regard de la représentation géographique.

12. Pendant l'exercice biennal, l'Organisation a réalisé des gains d'efficience à hauteur de 71,6 millions d'USD, ce qui représente une augmentation sensiblement supérieure à celle des deux exercices précédents. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience administrative et de renforcer les contrôles internes et l'accès aux informations dans tous les lieux d'affectation, on a mis en place le Système mondial de gestion des ressources (GRMS) au niveau international.

13. Par ailleurs, on a renforcé et modernisé la gestion des ressources humaines, notamment en modifiant les procédures de sélection et de nomination afin de réduire la durée du recrutement de plus de la moitié. La rationalisation des processus et procédures et l'examen critique des postes administratifs ont abouti à une réduction de 135 postes, principalement dans des divisions non techniques au Siège.

14. En 2013, la FAO a revu ses stratégies en matière de coopération Sud-Sud et de mobilisation et gestion des ressources. On a testé des formations et outils de mobilisation de ressources qui devraient devenir l'instrument essentiel pour communiquer des instructions aux représentants de la FAO dans les pays et ainsi enrichir les connaissances et les compétences et permettre des partenariats novateurs.

15. En décembre 2012, on a achevé la mise en œuvre du Plan d'action immédiate, qui faisait suite à l'Évaluation externe indépendante de 2007, comme indiqué à la Conférence en juin 2013.

Mesures que le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil sont invités à prendre:

- Le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil sont invités à:
 - a) prendre note des résultats de l'Organisation obtenus dans le cadre des objectifs fonctionnels et stratégiques et tels que mesurés par les indicateurs et les cibles;
 - b) transmettre le Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013 à la Conférence en y joignant leurs observations et leurs recommandations concernant les réalisations, les résultats financiers et opérationnels et la structure du rapport.

Mesures que la Conférence est invitée à prendre:

- La Conférence est invitée à approuver le Rapport sur l'exécution du Programme 2012-2013 et à formuler les avis qu'elle jugera appropriés.

Le présent rapport

16. Le rapport sur l'exécution du programme est l'un des principaux moyens par lesquels la FAO rend compte aux Membres et aux partenaires de ce qu'elle a fait et des résultats qu'elle a obtenus durant l'exercice 2012-2013, toutes sources de financement confondues. Il contient à ce titre des informations sur les résultats financiers et les réalisations accomplies, comparés aux résultats de l'Organisation tels qu'ils étaient définis. Il indique ce qui pourrait être fait pour obtenir de meilleurs résultats au cours du prochain exercice et au-delà.

17. Il s'agit du deuxième rapport sur l'exécution du programme à être produit en liaison avec le cadre de résultats présenté dans le Plan à moyen terme 2010-2013. Il prend appui sur l'examen à mi-parcours 2012¹, qui a permis de procéder à des ajustements des plans en cours pour mieux réaliser les résultats biennaux convenus.

18. Le Plan à moyen terme 2010-2013, approuvé par la Conférence en 2009, applique les principes et les grands éléments de la gestion axée sur les résultats dans un cadre comprenant:

- **Trois objectifs mondiaux**, qui représentent les impacts fondamentaux sur le développement, dans les domaines relevant du mandat de la FAO et que les pays visent;
- **Onze Objectifs stratégiques**, qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- **Deux Objectifs fonctionnels**, qui concernent l'environnement de travail de la FAO;
- **Les résultats de l'Organisation**, qui définissent les résultats des travaux de la FAO pour chaque Objectif fonctionnel et stratégique.

19. L'examen des résultats obtenus par la FAO au cours de l'exercice 2012-2013 commence par un aperçu des principales évolutions des politiques au cours de cette période; des informations détaillées sont ensuite données sur la mise en œuvre du programme dans trois parties principales:

- *Obtenir des effets tangibles*: qui présente les résultats obtenus et les perspectives attendues dans le cadre des objectifs stratégiques et des éléments des objectifs fonctionnels qui sont étroitement liés à l'exécution du programme de base de la FAO.
- *Gérer judicieusement les ressources*: qui décrit comment la FAO s'est efforcée d'améliorer l'efficacité de son administration interne et comprend une analyse des résultats financiers.
- Des annexes, qui contiennent des informations spécifiques: méthode utilisée pour produire le présent rapport (annexe 1), mise en œuvre de la politique linguistique (annexe 2), question de la représentation géographique et de l'équilibre hommes-femmes (annexe 3), résultats obtenus par rapport aux indicateurs de performance et aux objectifs cibles associés aux résultats de l'Organisation (annexe 4) et liste des sessions non programmées et des sessions annulées (annexe web 5).

¹ PC 113/5-FC 148/9.

Figure 1: Les éléments du Cadre stratégique et du Plan à moyen terme 2010-2013 de la FAO

Vision de la FAO

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

Les trois Objectifs mondiaux:

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

Objectifs stratégiques

- A. Intensification durable de la production agricole
- B. Accroissement de la production animale durable
- C. Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- D. Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
- E. Gestion durable des forêts et des arbres
- F. Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- G. Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- H. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- I. Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- K. Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales
- L. Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

Objectifs fonctionnels

- X. Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes
 - Y. Administration efficace et efficiente
-

I. PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DES POLITIQUES AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL

A. Le programme de développement pour l'après-2015

20. À l'approche de 2015, échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le système des Nations Unies a lancé un débat sur les éléments à inclure dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a soutenu l'organisation d'une centaine de concertations nationales et de onze consultations mondiales, qui ont étayé les débats de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2013. En même temps, dans le cadre de la suite donnée aux engagements pris lors de la Conférence Rio+20, le Groupe de travail ouvert des Nations unies s'est employé à mettre au point une série d'objectifs de développement durable qui remplaceront les objectifs du Millénaire pour le développement. Ces différents processus devraient converger à la fin de l'année 2014, lorsque le Secrétaire général présentera au Groupe des Nations Unies pour le développement son rapport de synthèse des différentes contributions. Les négociations intergouvernementales pourront alors commencer et s'achèveront en septembre 2015 par la tenue d'un sommet des chefs d'État qui adoptera le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

21. Conjuguant ses atouts multidisciplinaires et son mandat global dans les domaines de l'agriculture, la sécurité alimentaire, la nutrition, la foresterie, la pêche et l'aquaculture, la gestion des ressources naturelles, l'économie et les statistiques, et le développement rural, la FAO a été très active et s'est mobilisée pour soutenir les États Membres dans le processus de l'après-2015 afin que ces domaines essentiels figurent au premier rang des priorités des décideurs et fassent partie intégrante des objectifs mondiaux dans le futur.

22. L'Organisation a constitué une équipe spéciale chargée de diriger et de coordonner ces efforts, en étroite collaboration avec un groupe de travail technique couvrant tous les départements et unités techniques. Elle collabore également avec les autres organisations ayant leur siège à Rome pour garantir une approche et un engagement cohérents à l'appui des Membres dans les domaines d'intérêt commun.

23. La FAO a largement contribué au processus consultatif lancé par le Groupe des Nations Unies pour le développement et a coprésidé, avec le Programme alimentaire mondial, la Consultation thématique mondiale sur la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition (novembre 2012 – mars 2013). Le processus de consultation a débouché sur une réunion de haut niveau, qui s'est tenue à Madrid le 4 avril 2013, et sur la Déclaration de Madrid qui appelle à l'adoption de mesures audacieuses pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition en l'espace d'une génération.

24. Dans le cadre des préparatifs de la troisième réunion du Groupe de travail ouvert, qui s'est tenue à New York en mai 2013, la FAO et les autres organisations ayant leur siège à Rome ont codirigé l'élaboration des fiches thématiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition (avec le PAM) et sur l'agriculture durable (avec le FIDA). Elle a également codirigé la mise au point des fiches sur la diversité biologique, sur les forêts, et sur les océans et les mers.

25. À Rome, la FAO a organisé plusieurs manifestations pour tenir les Membres informés de la réflexion engagée sur l'après-2015. Elle a notamment organisé, à cet effet, des manifestations parallèles et des séances d'information au cours des sessions du Conseil et de la Conférence. En octobre 2013, les organisations ayant leur siège à Rome ont organisé la manifestation spéciale de la quarantième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur un thème intéressant le programme de développement pour l'après-2015.

26. En accord avec les États membres, la FAO a recensé 14 domaines thématiques dans lesquels elle peut offrir son expertise technique et ses connaissances spécialisées. À ce titre, elle a élaboré 14 fiches thématiques rassemblant ses connaissances particulières dans chaque domaine et mettant en évidence les liens entre les thèmes abordés et la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et l'élimination de la pauvreté.

27. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, la FAO a proposé des idées d'objectifs et d'indicateurs à même d'aider les pays à rassembler les informations et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre et le suivi efficaces du programme de développement pour l'après-2015. En décembre 2013, comme suite à la demande de certains Membres souhaitant connaître la perspective conjointe des organisations ayant leur siège à Rome, ces dernières ont lancé un processus collaboratif d'élaboration d'objectifs et d'indicateurs dans les domaines d'intérêt commun, à savoir la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

28. Afin d'apporter un appui aux États Membres et de les tenir dûment informés, la FAO a mis en place, sur le site web de l'Organisation, une série de pages web dédiées au programme de développement pour l'après-2015 (www.fao.org/post-2015-mdg/) et a lancé, en novembre 2013, le bulletin électronique bimensuel sur l'après-2015.

B. Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers

29. Pour éliminer la pauvreté et la faim, et pour utiliser les ressources naturelles de façon durable, il est indispensable de trouver une solution pratique aux problèmes fonciers. Les moyens de subsistance de nombreux ménages, en particulier en milieu rural, dépendent de l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, et à la maîtrise de ces ressources. Les régimes fonciers déterminent qui et en droit d'utiliser les ressources naturelles, pour combien de temps et dans quelles conditions. Ces régimes subissent une pression de plus en plus forte en raison de la croissance de la population mondiale et des besoins accrus en matière de sécurité alimentaire, et de la raréfaction des terres, des ressources halieutiques et des forêts causée par la dégradation de l'environnement et le changement climatique. De ce fait, les régimes inadaptés d'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, et la précarité des droits sur ces ressources contribuent souvent à l'extrême pauvreté et à la faim.

30. Pour relever ces défis, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a approuvé, en mai 2012, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Ces directives visent à promouvoir un développement économique et social qui peut contribuer à éliminer la pauvreté et l'insécurité alimentaire et encourage un investissement responsable, de sorte à garantir la sécurité alimentaire pour tous et à concrétiser progressivement le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

31. Les Directives ont été élaborées à travers un large partenariat d'organisations internationales, régionales et nationales partageant le même intérêt pour la réforme des régimes fonciers au niveau mondial. La communauté internationale, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, le Sommet de Rio+20, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le G20 et le cinquième Sommet des ministres de l'agriculture, tenu à Berlin, ont fermement soutenu et encouragé leur mise en œuvre.

32. Les Directives représentent un consensus mondial sur les principes et normes internationalement reconnus en vue de l'instauration de pratiques responsables et offrent aux États un cadre qu'ils pourront utiliser pour élaborer leurs propres stratégies, politiques, législations, programmes et activités. Elles visent à améliorer les cadres politique, juridique et organisationnel qui régissent l'ensemble des droits fonciers sur les terres, les pêches et les forêts pour renforcer de la sorte les capacités et le fonctionnement des organismes d'exécution, des tribunaux et des autres institutions compétentes dans le domaine de la gouvernance foncière.

33. Suite à l'approbation des Directives par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la FAO a collaboré avec ses partenaires en vue de mettre au point un programme d'application des directives aux niveaux mondial, régional et national. Le programme d'application comprend cinq piliers: la sensibilisation, le renforcement des capacités, les partenariats, l'appui aux pays, et le suivi et l'évaluation. Depuis l'approbation des Directives, la FAO a élaboré trois guides techniques et un cours de formation en ligne sur la gouvernance responsable des régimes fonciers. Elle a par ailleurs organisé 11 ateliers régionaux auxquels ont pris part 640 participants de 140 pays. La FAO s'efforce maintenant de fournir des orientations et un appui à 17 pays en vue de développer les structures et les compétences nécessaires à la mise en œuvre efficace des Directives.

C. Progrès accomplis dans l'éradication de la faim

34. Les États Membres de la FAO ont renforcé ces dernières années leur engagement à lutter contre la faim y compris en modifiant leur propre objectif, en 2013, qui ne s'énonce plus comme réduire la faim mais «éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active». «Élever» l'objectif relatif à la faim de la réduction jusqu'à son éradication n'est pas une question de sémantique. C'est faire écho à la reconnaissance par la communauté internationale que la faim et la malnutrition dans un monde d'abondance sont moralement inacceptables. C'est aussi reconnaître que la faim et la malnutrition ont des coûts sociaux et économiques pour les communautés et les pays où elles prévalent.

35. L'annonce du Défi Faim Zéro lancé par le Secrétaire général des Nations Unies pendant la Conférence de l'ONU sur le développement durable en juin 2012 a été déterminante à cet égard. La vision Faim zéro exige des efforts concertés afin de réaliser, de notre vivant, un monde où plus personne ne souffre de faim chronique et de malnutrition. Cela exige des efforts dans tous les domaines destinés à garantir que chacun puisse exercer son droit à une alimentation adéquate, que la parité entre les hommes et les femmes est une réalité, que la priorité est accordée aux petits exploitants et que les systèmes alimentaires sont durables et résilients. Cette vision est un élément fondamental de la réduction de la pauvreté et du développement durables. Il faut pour cela garantir que: chacun partout dans le monde a un accès stable à une nourriture adéquate toute l'année; aucun enfant de moins de deux ans ne souffre de dénutrition à long terme (ou retard de croissance); la production et les revenus des petits exploitants sont au moins doublés; tous les systèmes alimentaires sont durables; et le gaspillage et les pertes alimentaires sont réduits au strict minimum.

36. En février 2013, les 23 organismes membres de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire sont convenus d'un nouveau mandat qui fait de la vision Faim zéro le thème central qui structure leur action conjointe. Des accords de travail à l'appui de la vision Faim zéro ont été conclus en juillet 2013, avec deux cycles d'activités. Le premier est axé sur les politiques et les campagnes de sensibilisation menées conjointement par les membres de l'Équipe spéciale de haut niveau, et il est dirigé par le Directeur général de la FAO en sa qualité de Vice-Président de l'Équipe spéciale de haut niveau; le second met l'accent sur les communications et les partenariats et il est dirigé par le Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies. Ensemble, ces deux cycles d'activité sont destinés à appuyer le renforcement et l'autonomisation des initiatives qui sont élaborées et maîtrisées aux niveaux national et régional. Le travail entrepris à l'appui du Défi Faim zéro permet aux membres de l'Équipe spéciale de haut niveau de coordonner plus efficacement leur action, entre eux et avec les autres, à l'appui d'approches holistiques et complètes visant à éliminer la faim.

37. Le Conseil de la FAO a adopté en 2004 les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale qui définissent les mesures spécifiques à prendre pour que ce droit puisse être exercé par tous. Depuis ce moment, plusieurs initiatives régionales qui mettent l'éradication de la faim au cœur de leur action ont été créées: l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim» a été lancée avec l'objectif d'éradiquer la faim d'ici 2025. En 2011, la Communauté des pays de langue portugaise a adopté une stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui vise à une plus grande coopération pour éradiquer la faim.

38. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a lancé en 2013 sa propre Initiative Faim zéro visant à éradiquer la faim dans la région d'ici 2025. En juillet 2013, l'Union africaine a lancé le Partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine. Par ailleurs, la Communauté des États latino-américains et caribéens a adopté en 2014 la Déclaration de La Havane qui réaffirme l'engagement de la région en faveur de la coopération régionale pour l'éradication de la faim. En résumé, les enseignements et les expériences de toutes ces années ont créé le climat de confiance qui permet aux États membres de la FAO de passer de la réduction de la faim à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition.

D. Changement transformationnel

39. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, la FAO s'est engagée dans un processus de changement transformationnel afin de recentrer ses travaux sur la prestation de services au profit de ses États Membres, qu'elle aide ainsi à se libérer progressivement de la faim et à assurer la durabilité de leurs économies.

40. Nombre d'initiatives de modernisation et de transformation se sont appuyées sur des réformes antérieures afin d'améliorer l'exécution et de renforcer les effets des programmes de l'Organisation en s'assurant que les activités normatives de celle-ci avaient des répercussions concrètes au niveau des pays, et que ses produits issus du savoir mondial conduisaient à des changements tangibles au niveau des politiques et des pratiques.

41. Ces initiatives se fondaient sur une orientation stratégique claire et plus ciblée, découlant elle-même d'une analyse critique, des capacités renforcées et du fonctionnement amélioré du réseau de bureaux décentralisés, qui travaille avec le Siège dans un esprit de globalité et de soutien réciproque. Afin de progresser dans ce domaine, on a procédé à un renforcement institutionnel ciblé et on a pris des mesures visant à améliorer le rapport coût-utilité.

Réorientation stratégique

42. On a réorienté la stratégie et les priorités de la FAO dans le contexte de la vision relative au changement transformationnel grâce au processus de réflexion stratégique, qui a fourni le cadre conceptuel et analytique nécessaire à la révision du Cadre stratégique de l'Organisation.

43. L'un des résultats clés de ce processus a été la prise de conscience par les États Membres de la nécessité d'engager la FAO dans l'éradication de la faim, le premier objectif mondial de l'Organisation n'étant plus désormais de réduire la faim mais de l'éliminer totalement.

44. On a formulé cinq nouveaux objectifs stratégiques de nature transversale, qui s'inscrivent exactement dans le droit fil des problèmes de développement les plus pertinents et urgents auxquels sont confrontés les États Membres et les partenaires de développement, afin de guider les travaux futurs de l'Organisation. À cette série s'ajoute un sixième objectif, qui concerne les connaissances, la qualité et les services techniques.

45. De plus, on a redéfini un ensemble de sept fonctions essentielles qui représentent les moyens d'action dont dispose l'Organisation à travers ses activités normatives et ses instruments de normalisation, les données et l'information, le dialogue sur les politiques, le renforcement des capacités, l'adoption des savoirs et des technologies, la facilitation des partenariats, et les activités de plaidoyer et de communication.

46. Le Cadre stratégique révisé a instauré des méthodes de travail nouvelles et plus modernes, axées davantage sur les priorités de l'Organisation, le travail en équipes multidisciplinaires et le renforcement des effets des programmes grâce à des partenariats extérieurs. Élaboré en consultation avec les Membres, le personnel et divers partenaires et experts extérieurs, il a été approuvé par la Conférence en juin 2013. En outre, pendant l'exercice biennal 2012-2013, on a accordé une attention particulière à la transition vers la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé, notamment par l'intermédiaire de six initiatives pilotes régionales répondant aux principales priorités régionales, elles-mêmes conformes aux nouveaux objectifs stratégiques.

Décentralisation accrue

47. Un autre aspect essentiel du processus de changement transformationnel lancé au sein de la FAO pendant l'exercice biennal 2012-2013 a été la mise en place d'un réseau de bureaux décentralisés renforcé et plus flexible, qui se caractérise par une amélioration de la planification et de l'établissement des priorités, ainsi que par un modèle intégré en matière d'exécution de programmes. On a renforcé les capacités techniques des bureaux décentralisés en réaffectant 10,4 millions d'USD dans le cadre du PTB et en créant 31 nouveaux postes.

48. On a mis en place une gestion intégrée afin que tous les programmes et projets conduits par la FAO au niveau des pays aboutissent à des résultats et des effets cohérents. Pour ce faire, on a intégré

les activités liées au développement, aux situations d'urgence et à la réhabilitation, utilisé les ressources du PCT de façon plus stratégique, amélioré l'utilisation des ressources allouées aux régions et recherché des synergies avec les travaux d'autres organismes des Nations Unies et de partenaires. Pendant l'exercice biennal, on a renforcé la redevabilité et le contrôle grâce à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources (GRMS), qui a réuni pour la première fois tous les bureaux décentralisés de la FAO et le Siège dans le cadre d'un système administratif unique.

49. On a amélioré la planification et l'établissement des priorités en alignant les priorités régionales et sous-régionales sur les objectifs mondiaux figurant dans le Cadre stratégique révisé, en renforçant les cadres de programmation par pays (CPP) élaborés dans le droit fil du cycle de planification et des priorités des gouvernements, et en tenant compte des travaux des autres organismes du système des Nations Unies ainsi que des liens et partenariats avec d'autres acteurs du développement.

Rapport coût-utilité

50. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, on a instauré la culture de l'optimisation des ressources au sein de la FAO et on s'est efforcé en permanence de rechercher des gains d'efficacité. On a ainsi pu réaliser des économies à hauteur de 71,6 millions d'USD.

51. On a réduit les effectifs administratifs, en particulier au Siège. La rationalisation des processus et procédures et les examens minutieux de la structure du personnel ont conduit à la suppression de 135 postes, principalement dans des domaines non techniques, et ont permis d'économiser 24,3 millions d'USD supplémentaires.

52. Les 47,3 millions d'USD restants ont été obtenus en prenant des mesures d'efficacité en matière d'achats, de voyages, de téléphones portables, de services de langue et de traduction, et dans d'autres domaines non techniques (27,2 millions d'USD) ainsi qu'en améliorant le recouvrement des coûts d'appui et des services techniques (20,1 millions d'USD).

Renforcement institutionnel

53. Outre le renforcement des capacités techniques des bureaux décentralisés, on a procédé à un renforcement institutionnel ciblé à l'appui du changement transformationnel dans plusieurs autres domaines. Il s'agissait notamment: i) du renforcement des capacités en matière de planification stratégique; ii) de la rationalisation de la fonction liée aux ressources humaines; iii) de l'amélioration de l'expertise concernant la communication et les partenariats; iv) du renforcement des capacités relatives à la nutrition, à l'aide en matière de politiques, à la mobilisation de ressources, à la coopération Sud-Sud, à l'échange de connaissances, et à la recherche et à la vulgarisation.

II. OBTENIR DES EFFETS TANGIBLES

A. Vue d'ensemble et réalisations

Introduction

54. Cette section présente les réalisations de la FAO pendant l'exercice biennal 2012-2013 pour chacun des 11 Objectifs stratégiques du PMT 2010-2013, ainsi que sa collaboration avec les États Membres et les parties prenantes pour réaliser l'Objectif fonctionnel X. Les réalisations liées à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'administration dans le cadre de l'Objectif fonctionnel Y figurent dans la section III «Gérer judicieusement les ressources».

55. Les réalisations sont présentées dans le contexte des tendances et des défis propres à chaque objectif et la FAO s'est employée à les obtenir au niveau des résultats de l'Organisation. La description des réalisations devrait être lue en même temps que la présentation des résultats comparés aux cibles des indicateurs (voir l'annexe web 4 du présent rapport).

Principaux résultats obtenus par rapport aux objectifs ciblés

56. En 2012-2013, au niveau des résultats de l'Organisation, la FAO a réalisé au total 80 pour cent de ses 174 indicateurs de performance ciblés (voir l'annexe web 4 et l'analyse récapitulative dans le tableau 1), ce qui représente une amélioration par rapport au taux de réalisation de 76 pour cent enregistré en 2010-2011.

57. La FAO a manqué 21 de ses 174 objectifs de performance. Les quatre objectifs qui présentent la plus forte proportion de cibles manquées ont été:

- a) L'Objectif stratégique E (Gestion durable des forêts et des arbres), pour lequel 13 cibles sur 17 ont été atteintes (76 pour cent). Les cibles restantes étaient trop ambitieuses, ou bien elles sous-estimaient le niveau d'efforts qu'il fallait déployer.
- b) L'Objectif stratégique L (Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés), pour lequel cinq cibles sur sept ont été atteintes (71 pour cent). Les deux autres cibles n'étaient pas mesurables, soit pour une question de rapport coût-efficacité, soit en raison d'une réorientation de l'approche institutionnelle.
- c) L'Objectif fonctionnel X (Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes), pour lequel 16 cibles sur 28 seulement ont été atteintes (57 pour cent). Les cibles n'ont pas été atteintes ou n'ont pas été mesurées en raison des modifications de priorité occasionnées par le changement transformationnel et les exercices de restructuration, des difficultés rencontrées au niveau de l'évaluation des indicateurs et du caractère par trop ambitieux de certaines cibles.
- d) L'Objectif fonctionnel Y (Administration efficace et efficiente), pour lequel sept cibles sur 13 seulement ont été atteintes (54 pour cent). Presque toutes les cibles qui n'ont pas été atteintes étaient liées à des enquêtes clients et à d'autres enquêtes qui n'avaient pas été menées car elles n'avaient plus lieu d'être ou n'étaient pas considérées opportunes suite à la vaste restructuration et à la réorientation du Département des services institutionnels au cours de l'exercice dans le cadre du changement transformationnel.

58. Treize des indicateurs n'ont pas été mesurés dans la pratique en raison des répercussions du changement transformationnel et de la restructuration y afférente, ou parce que le rapport coût-efficacité de la mesure de l'indicateur était jugé insuffisant.

Tableau 1: Performances de la FAO face aux cibles fixées au niveau des résultats organisationnels pour 2012-2013

Nom de l'objectif fonctionnel/stratégique	Nombre d'indicateurs au niveau de l'Organisation	Nombre d'indicateurs dont les cibles ont été atteintes	Nombre d'indicateurs dont les cibles n'ont pas été atteintes	Nombre d'indicateurs non mesurables	Taux de réalisation par OS/OF
A: Intensification durable de la production agricole	15	14	1	-	93 %
B: Croissance de la production animale durable	9	9	-	-	100 %
C: Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	17	15	2	-	88 %
D: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	15	14	1	-	93 %
E: Gestion durable des forêts et des arbres	17	13	4	-	76 %
F: Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	12	11	1	-	92 %
G: Environnement porteur pour les marchés de nature à améliorer les moyens d'existence et le développement rural	9	8	-	1	89 %
H: Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	16	15	1	-	94 %
I: Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	9	7	2	-	78 %
K: Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions dans les zones rurales	7	6	1	-	86 %

L: Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	7	5	-	2	71 %
X: Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes	28	16	7	5	57 %
Y: Administration efficace et efficiente	13	7	1	5	54 %
Total	174	140	21	13	80 %

Objectif stratégique A: Intensification durable de la production agricole

- La FAO a apporté un appui à l'élaboration de plus de 71 plans nationaux d'intervention d'urgence contre les menaces de maladies et de ravageurs, dont un système innovant de surveillance de la rouille du blé qui a fait l'objet d'essais pilotes satisfaisants en Turquie.
- La Commission des mesures phytosanitaires a adopté plus de 59 mesures au cours de l'exercice biennal et la capacité des délégués africains à participer plus efficacement aux travaux de la Commission a été renforcée.
- Les programmes de production de semences certifiées ont augmenté les rendements; une augmentation de plus de 20 pour cent a été constatée dans les pays visés.

Cadre d'action

59. Selon les estimations de la FAO, il faudra augmenter la production alimentaire mondiale de 60 pour cent pour nourrir les neuf millions d'habitants que devrait compter la planète en 2050. La demande mondiale en énergie augmentera de 36 pour cent d'ici à 2035 et la concurrence pour les ressources en eau (usages agricoles, industriels et domestiques) continuera à s'intensifier. Le document final de Rio+20 souligne qu'il est urgent de progresser vers une intensification durable de l'agriculture. L'Objectif stratégique A vise à surmonter les difficultés dans ce domaine en adoptant des pratiques d'intensification durable des cultures mettant à profit les processus naturels de l'écosystème afin d'utiliser les ressources de façon plus efficace et de contribuer à la réalisation d'objectifs plus larges, tels que la sécurité alimentaire, le développement rural et l'amélioration des moyens d'existence.

A01 - Politiques et stratégies de production, d'intensification et de diversification durables des cultures

60. L'intensification durable des cultures suppose une utilisation plus efficace des intrants et une meilleure résilience des systèmes de production agricole par la mise en valeur des services écosystémiques, tels que la pollinisation et la régulation naturelle des populations de ravageurs et des maladies. À cet égard, la FAO est intervenue par le biais d'organismes intergouvernementaux, tels que le Comité de l'agriculture et la Commission du développement durable. Elle a en outre aidé 45 pays à mettre en place un programme d'intensification des cultures et 18 pays à se doter d'un programme de diversification des cultures et elle a aidé 21 pays à gérer plus efficacement la biodiversité agricole et les écosystèmes.

61. En 2011, la FAO a lancé l'initiative «Produire plus avec moins» pour aider les petits exploitants des pays en développement à accroître de façon durable la production agricole. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la FAO a également continué à promouvoir les principes et les pratiques de base. Grâce à ces efforts, des politiques, des stratégies, des programmes ou des projets destinés à mettre à l'essai, à documenter et à adopter des pratiques qui reflètent les approches de la stratégie «Produire plus avec moins» sont en place dans 21 pays, et plus de 10 pays ont élaboré une stratégie d'intensification durable de la production agricole. La FAO a par ailleurs élaboré des méthodes d'évaluation des pertes alimentaires et appuie la mise en place d'un programme de réduction des pertes alimentaires dans cinq pays africains.

A02 - Réduction des risques liés aux organismes nuisibles et aux maladies transfrontières des plantes

62. La FAO a agi à deux niveaux pour réduire les risques transfrontières liés aux organismes nuisibles et aux maladies affectant les plantes. D'une part, elle a œuvré à l'appui de la Convention internationale pour la protection des végétaux et notamment contribué aux travaux de la Commission des mesures phytosanitaires, qui a adopté 59 mesures au cours de l'exercice biennal, y compris des normes internationales. D'autre part, la FAO communique désormais à tous les pays à risque des prévisions concernant le criquet pèlerin et à 60 pour cent des pays touchés par d'autres menaces de

maladies transfrontières des plantes des informations le concernant (ce taux n'était que de 10 pour cent en 2009).

63. Elle a par ailleurs aidé les pays à appliquer ces normes internationales et à répondre à des menaces particulières. En outre, en Afrique centrale, les pays ont bénéficié d'une aide au renforcement de leurs capacités phytosanitaires, qui leur a permis d'élaborer des plans stratégiques nationaux de protection phytosanitaire, d'améliorer les conditions d'accès aux marchés et de participer davantage aux processus mondiaux d'élaboration des normes. La Commission des mesures phytosanitaires a d'ailleurs déclaré que l'assistance de la FAO avait permis une plus forte participation des délégués africains aux délibérations. Compte tenu des progrès accomplis, les partenaires ont accepté de prolonger pour deux années supplémentaires le financement en faveur du renforcement des capacités nationales dans le domaine de la protection phytosanitaire en Afrique centrale.

64. La FAO et les trois commissions régionales de lutte contre le criquet pèlerin ont collaboré ces dix dernières années pour renforcer la bonne gouvernance, les capacités techniques et la coopération régionale en matière de préparation et de conduite des interventions en cas d'épidémie. Les travaux se sont pour le moment avérés efficaces pour apporter une réponse rapide et efficace en cas d'infestation acridienne. La coopération régionale produit bien d'autres avantages.

65. Des réussites ont également été obtenues dans le domaine de l'aide à l'élaboration de plans nationaux d'urgence pour d'autres ravageurs et maladies. Plus de 71 plans nationaux d'urgence pour le criquet pèlerin ou d'autres ravageurs ou maladies ont été élaborés. En Turquie, la FAO et les autorités locales ont mis en place un système de surveillance de la rouille du blé qui repose sur la communication par messages à partir de téléphones mobiles. Ce système permet aux autorités locales de mettre en place plus rapidement et plus efficacement la réponse scientifique et opérationnelle. La FAO étudie actuellement la possibilité d'appliquer ce système dans d'autres régions et à d'autres organismes nuisibles et maladies.

A03 - Réduction des risques liés aux pesticides

66. Les risques liés à l'emploi des pesticides sont gérés dans le cadre de la Convention de Rotterdam, par le renforcement du contrôle réglementaire, l'appui à la gestion plus efficace du cycle de vie des pesticides par les pays et la promotion des solutions de remplacement qu'offre la lutte intégrée contre les ravageurs.

67. L'importance de la Convention de Rotterdam est de plus en plus reconnue sur la scène internationale. Au cours de l'exercice biennal, huit pays ont adhéré à la Convention, faisant passer le nombre de Parties de 146 à la fin de l'année 2011 à 154 en 2013. Quatre pesticides supplémentaires ont été inclus dans la procédure de consentement préalable en connaissance de cause. Au cours de cette même période, le Secrétariat de la Convention, administré conjointement par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a aidé 67 pays à appliquer les mesures applicables à la gestion des pesticides (55 en 2010-2011). Afin d'encourager une plus grande cohérence des politiques dans le domaine de la gestion des substances chimiques, il a été décidé de faire coïncider la tenue de la session de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam avec celle de la Convention de Bâle sur les déchets dangereux et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

68. L'une des principales avancées dans la gestion du cycle de vie des pesticides a été l'approbation par la Conférence de la FAO, en 2013, du Code international de conduite sur la gestion des pesticides. Ce code sert de cadre de référence pour toutes les questions relatives à la gestion des pesticides.

69. Le proche-Orient a bénéficié d'une attention particulière dans le domaine de la lutte intégrée contre les ravageurs en raison d'un grand projet régional mis en œuvre dans 10 pays, avec l'appui financier du Gouvernement italien. On constate dans ces pays une intégration croissante de la lutte intégrée contre les ravageurs dans les politiques gouvernementales et dans les campagnes de communication, notamment grâce aux écoles pratiques d'agriculture.

A04 - Promotion de la gestion efficace des ressources phylogénétiques, y compris les semences

70. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a fait progresser la gestion des ressources phylogénétiques à trois niveaux: la définition et la promotion de normes internationales dans le cadre

du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; l'appui à l'élaboration de stratégies nationales pour les ressources phytogénétiques conformes au cadre établi par le Conseil de la FAO en 2011 au titre du Plan d'action mondial; et l'aide au renforcement des capacités des secteurs public et privé aux fins de la gestion efficace des ressources phytogénétiques, notamment en ce qui concerne la sélection des plantes, les systèmes semenciers, les biotechnologies et la biosécurité.

71. Depuis 2011, le nombre de Parties au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est passé de 6 à 131. La FAO a fourni un appui à 33 pays d'Asie, d'Afrique, du Proche-Orient, d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale dans le cadre de 19 projets consacrés à la collecte et à la conservation de diverses variétés de semences. La FAO a contribué à l'élaboration de stratégies nationales et de politiques pour le secteur semencier et au renforcement des capacités en matière de collecte et de conservation des ressources phytogénétiques dans 17 pays. On compte ainsi désormais 73 pays disposant d'un mécanisme national d'échange d'information leur permettant d'assurer le suivi des progrès en matière de gestion des ressources phytogénétiques.

72. Au niveau régional, les ministres du Conseil agricole d'Amérique centrale ont soutenu à l'unanimité le Plan d'action stratégique mésoaméricain pour les ressources phytogénétiques. Le groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques a approuvé les nouvelles directives sur les politiques semencières. Selon la FAO, en harmonisant les politiques semencières, ces directives devraient favoriser le développement du commerce international de semences.

73. Ces travaux ont été soutenus par un appui ciblé sur les petits exploitants organisés en micro-entreprises semencières afin d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement et d'augmenter les rendements.

Les semences certifiées augment le rendement des cultures de plus de 20 pour cent dans les Andes

Le projet «Andean seeds», auquel participent la Bolivie, l'Équateur et le Pérou, a suivi l'approche «Produire plus avec moins» pour accroître la production et l'utilisation des semences certifiées de haute qualité, et améliorer l'accès à ces semences. Ce projet, financé par le Gouvernement espagnol à hauteur de 5,2 millions USD, a été mené en collaboration avec les gouvernements impliqués afin de renforcer les capacités institutionnelles et les politiques semencières et de mettre en place le cadre juridique requis, et en coopération avec des groupements d'agriculteurs en vue de créer des associations dotées d'un système de contrôle de la qualité et des compétences requises sur les plans techniques, de la gestion d'entreprise et de la commercialisation pour produire des semences certifiées.

Les 87 groupements de semenciers créés et appuyés par le projet comprennent 1 445 familles. Ces groupements ont multiplié par trois la quantité de semences certifiées à la disposition des producteurs locaux et satisfont 20 pour cent de la demande locale de semences de variétés diverses. Les évaluations du projet sur le terrain ont montré que les semences améliorées avaient augmenté les rendements de 20 à 23 pour cent en moyenne.

Objectif stratégique B: Accroissement de la production animale durable

- Lancement de Feedipedia, première base de données mondiale en libre accès qui fait autorité dans le domaine de l'alimentation animale.
- La FAO est à l'origine du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage, qui vise à obtenir un consensus mondial sur la gestion des effets environnementaux de l'élevage et de sa chaîne de valeur.

Cadre d'action

74. Soixante-dix pour cent des pauvres du monde subsistent grâce à la production animale. Celle-ci représente 43 pour cent de la production agricole mondiale et utilise un quart de la surface du globe, un tiers des terres arables servant à cultiver des aliments pour animaux. Malgré cela, elle doit faire face à la concurrence d'activités de grande envergure et à la hausse du coût de l'alimentation animale, ce qui met à mal la viabilité économique de l'élevage familial. Les maladies animales se sont développées et la diversité génétique est menacée: 20 pour cent des races sont sur le point de s'éteindre. De plus, les décideurs ne disposent pas des informations qui doivent guider leurs politiques et leurs stratégies, en particulier au niveau mondial. Pourtant, les possibilités qu'offre le secteur sont loin d'être négligeables. Les progrès accomplis en matière de sélection, d'élevage, de nutrition et de santé animale améliorent la productivité et permettent d'utiliser les intrants et les ressources naturelles de façon plus efficiente.

75. Dans le cadre des travaux qu'elle a conduits au titre du présent objectif stratégique, la FAO s'est efforcée d'améliorer la performance du secteur de l'élevage dans quatre domaines: contribution à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement économique; réduction des risques de maladie animale; utilisation plus efficiente des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques; production d'informations visant à guider la formulation de politiques.

B01 - Le secteur de l'élevage contribue à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique

76. Afin d'appuyer le rôle de l'élevage dans la sphère plus large de la sécurité alimentaire et du développement, la FAO s'est concentrée sur deux axes principaux. Premièrement, elle a prêté des avis à la demande sur les éléments liés à l'élevage dans les catastrophes naturelles et les autres situations d'urgence. Cent vingt-cinq projets menés dans plus de 30 pays ont bénéficié de ces services au cours de l'exercice biennal. Deuxièmement, l'Organisation a formulé des conseils et des orientations et a mis au point des outils permettant d'élaborer des mesures qui ont vocation à améliorer l'efficience et la productivité du secteur de l'élevage au niveau national. Plus de 50 pays ont obtenu des conseils de ce type pendant l'exercice biennal et 12 ont reçu des avis sur les mesures à prendre afin de réduire les pertes de denrées alimentaires.

77. L'un des principaux thèmes qui ont sous-tendu la formulation des avis et la conception des outils en la matière était la question de savoir comment optimiser l'utilisation des aliments pour animaux. En octobre 2012, par exemple, la FAO, en partenariat avec des institutions françaises, a lancé Feedipedia, une encyclopédie en ligne et en libre accès qui regroupe les informations scientifiques les plus récentes sur la nature, la présence, la composition chimique, la valeur nutritionnelle et les conditions d'une utilisation sûre des ressources en alimentation animale. En décembre 2013, l'encyclopédie comptait 2 000 pages, qui couvraient la moitié des 1 400 ressources en alimentation animale prévues, et recevait plus de 25 000 visites par mois.

78. Par ailleurs, la FAO a publié 15 évaluations sur les moyens d'améliorer les revenus et les moyens d'existence des producteurs et de faire un meilleur usage des ressources naturelles. Il s'agissait notamment d'outils et de directives sur l'équilibre des régimes alimentaires des animaux visant à améliorer la productivité de l'élevage, sur l'utilisation des nutriments en vue d'accroître la production

de lait et de réduire les émissions de méthane, et sur le recyclage des déchets de fruits et légumes aux fins de l'alimentation animale.

B02 - Diminution des épizooties et des risques associés pour la santé publique

79. La FAO s'est efforcée d'aider les pays à gérer d'éventuelles épidémies animales en se concentrant essentiellement sur les points suivants: maintenir à jour le Système mondial d'alerte précoce² en y intégrant des éléments relatifs aux maladies animales les plus importantes, et prêter un appui ciblé aux pays afin de leur permettre de formuler des stratégies, de créer des réseaux de surveillance, de réaliser des analyses en laboratoire, de concevoir des interventions pour les cas de flambées épidémiques et d'élaborer des mécanismes de lutte, en intégrant l'approche multidisciplinaire suivant «Une seule santé», qui englobe santé animale, santé publique et santé des écosystèmes. Grâce à cette activité et à celles réalisées lors des exercices biennaux précédents, 110 pays sont désormais mieux à même de recenser les menaces en matière de santé animale et d'y faire face. La collaboration avec le secteur privé a joué un rôle décisif dans la stratégie.

80. Le présent résultat organisationnel englobait aussi l'éradication des grandes épidémies animales survenues au cours de l'exercice biennal, notamment la grippe aviaire H7N9 en Chine, sa variante H5N1 en Asie du Sud-Est et en Égypte et le coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient en Arabie saoudite.

Réforme du secteur vétérinaire au Tadjikistan

L'élevage fait partie intégrante des moyens d'existence des habitants du Tadjikistan, où 80 pour cent des foyers détiennent du bétail. Toutefois, la lutte contre les maladies animales s'est fortement dégradée avant 1997. Plusieurs maladies sont devenues endémiques et se sont propagées, notamment la brucellose, qui se transmet facilement des animaux aux humains.

La FAO a aidé le Gouvernement tadjik à restructurer et à réhabiliter ses services vétérinaires. Il s'est agi, entre autres, d'appuyer la création d'un programme de prophylaxie et traitement des maladies pour aider le Ministère de la santé aux fins de la sensibilisation et de la collaboration intersectorielle; de mettre en place un système de surveillance afin de déterminer la prévalence, de suivre les progrès et de déclencher des interventions en cas de nouvelle flambée épidémique et de renforcer les compétences en créant un réseau de plus de 650 unités vétérinaires de terrain, avec des médicaments de qualité et des centres de consultation vétérinaire. Le travail de ces vétérinaires de terrain, en dehors des frais de démarrage qui seront couverts par la FAO, sera cofinancé par les ménages et les agriculteurs locaux.

Chaque année, 1,7 million d'animaux sont vaccinés contre la brucellose. La prévalence de cette maladie dans les zones ciblées est passée de 8,5 pour cent en 2004 à moins de 2,5 pour cent et certaines régions commencent même à s'en considérer exemptes. D'autres pays de la zone sont en train d'adopter les pratiques que la FAO a mises au point au Tadjikistan.

B03 - Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources génétiques animales, pour la production animale

81. Dans le cadre du présent résultat organisationnel, la FAO a œuvré principalement à deux niveaux. Elle a prêté des avis à des organes internationaux comme la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au sujet de la diversité génétique et du rôle de l'élevage dans le changement climatique. Au niveau national, elle a aidé 33 pays à formuler et à instaurer des politiques visant à atténuer les effets de l'élevage sur l'environnement et le changement climatique, et 50 pays à mieux gérer leurs ressources zoogénétiques.

82. Le travail sur les ressources naturelles a consisté en premier lieu dans des efforts constants en vue de faire apparaître la relation entre élevage et changement climatique parmi les préoccupations internationales. En 2012, la FAO a fondé à cet effet le Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage, qui rassemble des entités de la société civile et du secteur privé, des

² Le Système mondial d'alerte précoce et de réponse pour les principales maladies animales y compris des zoonoses coordonne les mécanismes d'alerte et de renseignement sur les maladies entre la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

instituts de recherche étatiques et des organes internationaux comme l'OIE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Sous l'égide de ce Partenariat, l'Organisation a élaboré et expérimente actuellement des directives sur le suivi de l'impact environnemental de l'élevage, en vue de pérenniser la rentabilité des ressources naturelles et, partant, de mieux gérer les facteurs qui déterminent la performance du secteur. La FAO a par ailleurs continué à soutenir le Programme mondial pour un élevage durable.

83. Le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques a servi de cadre aux travaux de la FAO dans le domaine des ressources génétiques. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation l'a rendu plus accessible: il est maintenant disponible dans 17 langues. La FAO a aidé des pays à réaliser des enquêtes sur le bétail et à formuler des stratégies et des plans d'action nationaux, ainsi qu'à mettre en place des cadres juridiques, des politiques et des mécanismes institutionnels et à déployer du personnel qualifié.

B04 - Politiques et pratiques pour guider le secteur de l'élevage s'appuient sur des informations actualisées et fiables

84. La demande de produits d'information conçus par la FAO s'est accrue de façon régulière: rien qu'en 2013, les visites sur les sites internet de l'Organisation consacrés à la santé animale ont augmenté de 44 pour cent et le téléchargement de documents a connu une hausse de 12 pour cent. Le produit principal était le rapport phare *World Livestock 2013: Changing Disease Landscapes* [L'élevage dans le monde en 2013. Modifier le panorama des maladies]. D'après ce document, 70 pour cent des maladies qui sont apparues chez les humains au cours des dernières décennies sont d'origine animale. La transmission des maladies animales aux humains a été rendue possible notamment par la multiplication des denrées alimentaires d'origine animale, les pressions accrues qui s'exercent sur l'intégrité de la filière alimentaire du fait de la croissance démographique, l'expansion de l'agriculture et le développement de chaînes de production mondialisées. Les auteurs du rapport estimaient qu'il était nécessaire d'adopter une approche nouvelle, plus holistique, pour gérer les menaces liées aux maladies, en particulier au niveau de l'interface entre les animaux et les humains.

Objectif stratégique C: Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles

- Entre 2011 et 2012, le commerce du poisson en provenance des pays en développement a augmenté de 4,2 milliards USD (6,1 pour cent) et la part de ces pays dans les exportations mondiales de poissons est passée de 52,9 pour cent à 53,5 pour cent.
- Les directives volontaires sur la performance des États du pavillon, récemment approuvées, renforcent la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Cadre d'action

85. Près de 17 pour cent des protéines animales consommées dans le monde proviennent des pêches et de l'aquaculture; dans de nombreux petits États insulaires en développement, ce taux est beaucoup plus élevé. De plus, 12 pour cent de la population mondiale dépend de la pêche ou de l'aquaculture pour vivre, en particulier dans les pays en développement. Cependant, d'après les estimations, 30 pour cent des stocks mondiaux de poissons sont surexploités, épuisés ou en voie de reconstitution, et la mauvaise gestion, les pratiques de pêche inefficaces et la surpêche entraîneraient une perte annuelle de 50 milliards USD dans le secteur des pêches maritimes. Enfin, en modifiant la répartition et la productivité des espèces marines et d'eau douce, et en affectant ainsi les processus biologiques et les chaînes alimentaires, le changement climatique crée de nouvelles difficultés pour les populations qui dépendent des océans.

86. La stratégie de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture comporte six éléments: renforcer l'application des normes internationales telles que le Code de conduite pour une pêche responsable; mettre en place un système solide de gouvernance internationale des pêches, notamment par le biais des organismes régionaux des pêches; améliorer l'efficacité de la gestion des pêches de capture marines; accroître le rendement et la durabilité de l'aquaculture; renforcer la sécurité et l'efficacité des pratiques de pêche; et améliorer la rentabilité des opérations après récolte, par le biais du commerce notamment.

C01 - Politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'instruments connexes

87. L'objectif majeur des travaux de la FAO au titre de ce Résultat de l'Organisation était d'aider les pays à adopter les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments en vigueur dans ce domaine; d'élaborer les directives et instruments de politique connexes; et de renforcer la production de statistiques et d'autres outils de suivi du secteur des pêches et de l'aquaculture.

88. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a fourni des conseils aux pays sur le renforcement de la législation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et le recueil des statistiques sur les pêches dans le cadre du Code de conduite. Les conseils ont inclus un plan d'adaptation et de préparation aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, ainsi que des contributions à la publication sur la gestion fondée sur les droits de pêche dans le secteur des pêches en Amérique latine et à la Revue des questions foncières de la FAO. En ce qui concerne l'application des normes internationales, cinq États supplémentaires ont signé l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port, adopté en 2009, qui vise à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

89. L'événement majeur en 2012-2013 a été l'émergence du concept d'«économie bleue» découlant du Sommet de Rio+20. Le modèle de l'économie bleue repose sur le principe selon lequel les écosystèmes océaniques sains sont plus productifs. Le niveau d'attention accordée à la conservation et à la gestion durable jouera donc un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale pour l'après-2015. Afin de faire progresser ce concept, la FAO a lancé l'initiative «Croissance bleue», destinée à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de croissance et d'économie bleue par les pays. Cette initiative encouragera les partenariats et facilitera

l'élaboration des politiques, l'investissement et l'innovation en faveur de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques.

90. La FAO a obtenu un accord sur les directives volontaires sur la performance des États du pavillon et a publié le projet de directives pour garantir des pêches artisanales durables. Ces directives sont le fruit d'un vaste processus de consultations auprès de 1 400 parties prenantes; elle visent à établir un consensus sur les politiques et les pratiques requises pour soutenir les communautés vivant de la pêche dans les eaux côtières et intérieures. La FAO a également veillé à ce que le thème des océans et la question des pêcheries artisanales influencent les grands débats, ainsi que le contenu et l'orientation des documents de politique tels que le Document final de Rio+20, le rapport présenté par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation à l'Assemblée générale des Nations Unies, et le Guide des bonnes pratiques pour lutter contre le travail des enfants dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

91. La publication phare de la FAO, intitulée «Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - 2012», a retenu l'intérêt des médias, tout comme les Perspectives agricoles de l'OCDE³ et de la FAO. Les statistiques sur les pêches et l'agriculture ont été mises à jour et publiées, et comprennent un nouvel outil de dissémination des statistiques et des données sur les navires de pêche.

C02 - Amélioration de la gouvernance des pêches et de l'aquaculture grâce au renforcement des institutions nationales et des organismes régionaux des pêches

92. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a renforcé la gouvernance des pêches et de l'aquaculture en encourageant les organismes régionaux des pêches à évaluer leur performance, en les aidant à appliquer les mesures prises pour combler les lacunes recensées (notamment en créant de nouveaux réseaux) et en soutenant le renforcement institutionnel au niveau national.

93. Au cours de l'exercice 2012-2013, quatre organismes régionaux des pêches établis dans le cadre de la FAO ont entrepris une évaluation de leur performance; les évaluations ont toutes débouché sur des conclusions positives. Le premier organisme régional des pêches pour la région d'Asie centrale et du Caucase (CACFish) a été créé. La FAO a également contribué à la création de deux nouveaux réseaux d'aquaculture en Amérique latine et en Afrique.

94. L'appui de la FAO au renforcement des institutions nationales au cours de l'exercice biennal s'est concentré sur les améliorations à apporter dans trois domaines: la connaissance des facteurs déterminants du développement de l'aquaculture; le rôle de l'emploi dans la gouvernance de l'aquaculture; et les méthodes d'évaluation quantitative et de suivi de la performance du secteur aquacole. En ce qui concerne le rôle de l'emploi, la FAO a entrepris plusieurs études sur la contribution socioéconomique de l'aquaculture, lesquelles ont souligné la nécessité d'une gouvernance en faveur des pauvres.

Lutte contre les épidémies au Viet Nam

En Asie, environ un million de personnes vivent de l'élevage de crevettes. Toutefois, le respect insuffisant des bonnes pratiques en matière de biosécurité et d'aquaculture ont rendu cette industrie vulnérable aux nouvelles maladies infectieuses.

En 2011, la valeur des exportations vietnamiennes de crevettes s'est élevée à 2,4 milliards USD, ce qui représente plus du sixième de la valeur totale de la production de crevettes en Asie la même année. Lorsque les élevages ont commencé à subir les effets d'une maladie, en particulier dans les provinces du delta du Mékong, qui constituent la principale région productrice du pays, le Gouvernement vietnamien a fait appel à la FAO. La maladie en cause, le syndrome de nécrose hépatopancréatique aiguë connue sous le nom de syndrome de mortalité, est apparue pour la première fois dans la région en 2009 et a été associée à une chute de la production. Comme suite à la demande du Gouvernement vietnamien, la FAO a mis en place une équipe composée d'experts et des meilleurs chercheurs de toutes les régions du monde pour travailler avec le Gouvernement en vue de mieux comprendre la maladie et de trouver les moyens de renforcer la capacité de réaction du pays en cas d'épidémie de même nature.

³ Organisation de coopération et de développement économiques.

Les experts ont conseillé au Gouvernement de prendre des mesures immédiates pour limiter la propagation de la maladie et d'entreprendre des recherches pour découvrir son origine. Une équipe de chercheurs de l'Université de l'Arizona ont isolé l'agent responsable, une souche bactérienne fréquente dans les eaux côtières saumâtres sur toute la planète, et mis au point un test de diagnostic rapide pour détecter sa présence.

Parallèlement à ces efforts, la FAO et d'autres experts de la région ont défini les mesures de gestion des risques requises pour faire face à la maladie. Au niveau national, ces travaux ont conduit au renforcement des directives sur la préparation aux situations d'urgence résultant de foyers de maladies des animaux aquatiques et à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion de la santé des animaux aquatiques; au niveau local, ils ont permis de former 300 aquaculteurs, fournisseurs d'intrants et représentants d'organismes provinciaux aux bonnes pratiques dans le domaine de la crevetticulture et de la biosécurité.

L'équipe d'experts cherche actuellement les financements nécessaires, notamment auprès du Programme de coopération technique, pour déployer ces pratiques dans d'autres régions.

C03 - Gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales

95. La FAO a fait progresser la gestion des pêches de capture en aidant les organismes régionaux des pêches et les pays à mettre en place des plans et des politiques en faveur d'une pêche durable sur la base des directives et des orientations techniques de la FAO, et en encourageant l'adoption de ces normes par les communautés locales et les pêcheurs. A la fin de l'exercice biennal, dix pays supplémentaires (quatre en 2011-2012) et six organismes régionaux des pêches (deux en 2011-2012) disposaient de plans de gestion des pêches. De plus, 75 pour cent des projets relatifs à la pêche ont conduit à l'adoption de pratiques de pêche durables par les communautés.

96. En appui à ces initiatives, la FAO a amélioré les informations sur l'état des ressources halieutiques aux niveaux mondial, régional et national, a lancé un outil en ligne à l'appui de l'approche écosystémique des pêches et a fourni des conseils ciblés sur l'utilisation de l'approche écosystémique dans la planification et la conduite du développement des pêches et de l'aquaculture. L'aide financière des Gouvernements norvégien (en faveur de 32 villes côtières africaines), suédois, italien, espagnol et grec, et de l'Union européenne a particulièrement contribué à l'adoption de l'approche écosystémique des pêches par les pays.

C04 - Expansion et intensification durables de l'aquaculture

97. Pour encourager l'intensification durable de l'aquaculture, la FAO a fourni un appui aux pays, sur le terrain et au niveau des politiques, en vue de faciliter l'adoption des directives, des outils et des normes destinées à développer l'aquaculture et accroître les avantages sociaux qui en découlent sur le plan des moyens de subsistance et du développement rural. Grâce à ces efforts, plus de 30 pays ont adopté les instruments de politique élaborés par la FAO dans ce domaine, 20 pays ont adopté des politiques ou stratégies de commercialisation des produits de l'aquaculture et 40 pays ont adopté des politiques de la pêche abordant les questions concernant la biosécurité, les espèces introduites, les ressources génétiques et la diversité biologique, l'environnement et le progrès économique et social.

98. Les directives et autres outils élaborés par la FAO à l'appui de l'exploitation durable de l'aquaculture comprennent le Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture, approuvé par le sous-comité de l'aquaculture du Comité des pêches à ses sixième et septième sessions, ainsi que les directives techniques et les rapports sur la pisciculture côtière et en mer, l'élevage en cage, l'alimentation et la gestion des aliments dans les exploitations, les médicaments vétérinaires, les espèces indigènes, les algues, l'adaptation aux changements climatiques et les maladies. D'autres outils ont été élaborés, notamment le nouveau questionnaire relatif au suivi de l'application du Code de conduite, la Vue générale du secteur aquacole national et la Vue générale sur la législation nationale sur l'aquaculture.

C05 - Opérations de pêche moins dangereuses, plus efficaces et plus respectueuses de l'environnement

99. La sécurité et l'efficacité des opérations de pêche, et le respect de l'environnement dépendent d'une part de la qualité des navires de pêche et, d'autre part, des mécanismes réglementaires mis en place pour surveiller l'application des normes de qualité et assurer leur respect.

100. Au cours de l'exercice biennal, les efforts en vue de l'amélioration des opérations de pêche se sont principalement concentrés sur la gestion des prises accessoires et la réduction de rejets en mer pour donner suite aux Directives internationales de la FAO sur les prises accessoires et la réduction des rejets en mer, approuvées par le Comité des pêches. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs, la FAO a facilité la mise en place de quatre projets: un projet en extrême-Orient (Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam); un projet en Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Surinam, et Trinité-et-Tobago); un projet dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui sera exécuté par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique; et un projet sur la gestion mondiale des pêches de thonidés en eaux profondes, auquel participent les cinq organisations régionales de gestion des pêches thonières.

101. Ces projets devraient permettre de résoudre les incohérences actuelles dans la gestion des prises accessoires, de réduire les taux élevés de pêche illégale, non déclarée et non réglementée et d'atténuer les menaces que les pratiques de pêche actuelles font peser sur la biodiversité.

102. En ce qui concerne les normes réglementaires, la FAO, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail et l'Organisation maritime internationale (OMI), a publié les Recommandations sur la sécurité et les Directives de mise en œuvre. Ces normes s'appliquent à 90 pour cent de la flotte de pêche mondiale. La FAO a également publié le manuel «Fuel Savings Manual for small fishing vessels and the Fisheries and Aquaculture» (Manuel sur les économies de carburant sur les petits navires de pêche et dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture). La FAO a poursuivi ses travaux sur le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, et a contribué aux travaux de l'OMI sur la piraterie.

C06 - Utilisation post-capture, commerce et accès aux marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture

103. Trois priorités étroitement liées ont été poursuivies en ce qui concerne l'utilisation post-capture et le commerce: i) accroître le taux d'adoption par les pays des pratiques recommandées par la FAO dans ce domaine; ii) aider les pays à respecter les normes internationales et la législation sur le commerce de poissons; iii) augmenter de 5 pour cent le revenu du commerce de poissons dans les pays en développement. Les objectifs à atteindre au cours de l'exercice biennal pour ces trois priorités ont été réalisés (voir l'annexe 4). Il convient de noter en particulier que les exportations de poissons en provenance des pays en développement ont augmenté de 4,2 millions USD (6,1 pour cent) entre 2011 et 2012 et que leur part dans les exportations mondiales de poissons est passée de 52,9 pour cent à 53,5 pour cent au cours de cette même période.

Objectif stratégique D: Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire

- La Commission du Codex Alimentarius a adopté 49 nouvelles normes alimentaires qui ont été définies avec une large participation des pays en développement.
- La FAO a fourni une assistance technique à 52 pays afin de renforcer l'approche fondée sur les risques dans les programmes réglementaires applicables à la sécurité sanitaire des aliments et/ou un appui à l'amélioration de la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des produits alimentaires tout au long des chaînes de valeur.
- La FAO a élaboré et mis à l'essai la première version d'un outil d'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments grâce auquel les pays pourront beaucoup plus facilement planifier et suivre l'amélioration de ces systèmes.

Cadre d'action

104. La réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique dépend de la sécurité et de la qualité des produits alimentaires: les produits de mauvaise qualité ont un effet direct sur la santé des consommateurs et entraînent une perte de confiance à l'égard des agriculteurs et des entreprises du secteur alimentaire qui nuit à l'économie et à la croissance des pays. Dans de nombreux pays en développement, les maladies d'origine alimentaire sont encore la principale cause de décès et de maladies, en particulier chez les enfants, et les pays développés ont également des difficultés à mettre en place des systèmes fiables de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments.

105. Pour remédier à ces difficultés, la stratégie de la FAO a consisté à appuyer les efforts des gouvernements et de la société civile à quatre niveaux: l'élaboration de normes alimentaires, l'étiquetage et l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence; la mise en place d'instruments législatifs et de cadres politiques à l'appui de l'application de ces normes, le renforcement des institutions compétentes dans ce domaine, la collaboration interministérielle et intersectorielle et le renforcement des capacités du personnel; la création de systèmes de surveillance et d'intervention permettant de gérer rapidement les incidents sanitaires; et le renforcement des capacités du secteur privé en matière de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.

D01 - Normes internationales nouvelles ou révisées en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires

106. Ce Résultat de l'Organisation reflète l'engagement continu de la FAO à soutenir les travaux de la Commission du Codex Alimentarius, qui est devenu la référence mondiale pour les consommateurs, les producteurs et les transformateurs de denrées alimentaires, les organismes nationaux de contrôle des aliments et le commerce international des produits alimentaires.

107. Au cours de l'exercice biennal, la Commission, qui compte désormais 186 membres, a adopté 49 normes nouvelles ou révisées, et a élaboré ou révisé un grand nombre de dispositions applicables aux additifs alimentaires, aux pesticides et aux médicaments vétérinaires dans les aliments. Le Secrétariat du Codex a continué de promouvoir l'utilisation du site web interactif et de développer de nouvelles applications pour gagner en efficacité. Soixante-neuf pays membres (27 ayant le statut d'observateur) utilisent la page web «Mon Codex» pour être en relation avec le Secrétariat et d'autres membres.

D02 - Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments

108. Pour réaliser des progrès sur le plan de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, il est essentiel que les institutions compétentes, en particulier les ministères chargés de la santé, de l'alimentation, de l'agriculture, de la planification et de l'éducation, travaillent ensemble. Sur le plan

pratique, cela signifie qu'il a fallu créer un environnement favorable à la collaboration interministérielle en définissant les rôles et les responsabilités, et leurs limites, en précisant les obligations redditionnelles en matière de résultats et de gestion des risques, en facilitant l'échange d'informations et en définissant des critères communs à appliquer lorsqu'une intervention conjointe est nécessaire. Pour garantir la durabilité, la FAO s'est particulièrement attachée à mettre au point des instruments et des orientations à même de renforcer la capacité des gouvernements à élaborer des politiques rigoureuses dans le cadre de processus participatifs qui leur sont propres et qui exploitent au mieux les données probantes disponibles. Grâce à cette approche, cinq pays en développement supplémentaires ont adopté, au cours de l'exercice biennal, une politique de sécurité sanitaire des aliments et ont mis en place des instruments juridiques à l'appui d'une mise en œuvre efficace des programmes de contrôle des aliments. Six pays ont renforcé les contrôles institutionnels à tous les stades de la filière alimentaire.

109. Au travers d'un projet pilote financé par l'Union européenne et mis en œuvre en Ouganda, la FAO et le Gouvernement ougandais ont mis au point une méthode multicritères systématique favorisant une approche plus globale de la politique de sécurité sanitaire des aliments. L'emploi de cette méthode à tous les stades de la filière alimentaire a sensibilisé les décideurs des divers secteurs concernés à l'importance des décisions relatives à la sécurité sanitaire des aliments pour la réalisation des objectifs sectoriels (développement agricole, commerce, emploi, sécurité alimentaire, santé publique), et a facilité l'adoption de mesures plus strictes. La FAO s'efforce actuellement d'intégrer ces techniques dans ses instruments d'orientation pour les officialiser; elles sont d'ores et déjà appliquées en Ouganda et dans dix autres pays. Ces travaux ont suscité l'intérêt de nombreux partenaires du développement international et une collaboration est prévue pour faciliter la généralisation de cette approche.

D03 - Programmes nationaux/régionaux de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments

110. L'assurance de la qualité des aliments et la protection des consommateurs dépendent de la capacité des institutions nationales à mettre en œuvre les programmes de contrôle sanitaire des aliments de sorte à orienter leurs ressources vers les questions les plus urgentes. A cet égard, la FAO a aidé les pays en développement et les pays en transition dans trois domaines principaux: la production et l'utilisation accrues de données à l'appui de la prise de décisions fondée sur les risques, y compris dans les situations d'urgence; le renforcement des services techniques de contrôle alimentaire tels que l'analyse et l'inspection des aliments, et le renforcement de la capacité des pays à participer aux délibérations du Codex.

111. La FAO a par ailleurs produits de nouveaux documents de formation et d'orientation sur l'application du cadre d'analyse des risques sanitaires et a travaillé avec les pays en vue de renforcer leurs capacités en matière de détection et d'évaluation des risques à tous les stades de la filière alimentaire, s'agissant notamment de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux d'élevage, des moisissures toxigènes sur les cultures et de l'exposition à d'autres contaminants. Dans le cadre de ces travaux, elle a fourni des orientations aux pays membres de l'ANASE en vue de la mise en place d'une base de données régionale sur la consommation alimentaire, qui devrait les aider à mieux évaluer leur exposition aux contaminants alimentaires et à prendre des décisions sur les questions nutritionnelles. La FAO a également aidé neuf pays d'Afrique de l'Ouest à parachever les tables de composition des aliments.

112. La FAO a renforcé les services d'analyse alimentaire dans 20 pays afin d'apporter un appui direct aux programmes de contrôle du respect de la réglementation et de favoriser la production des données qui garantissent que les décisions en matière de sécurité alimentaire reposent sur une base scientifique solide. Les pays ont été conseillés et formés dans le domaine de l'identification des substances chimiques à l'état de trace, notamment les pesticides et les médicaments vétérinaires, et de la lutte contre fraude alimentaire qui touche un certain nombre de produits importants dans le commerce international, tels que le miel, les jus de fruits et les produits laitiers. La FAO a aidé 20 pays à améliorer leurs services d'inspection et à former des inspecteurs pour que les programmes de contrôle du respect de la réglementation soient plus efficaces et se concentrent sur les secteurs à plus haut risque. Elle a élaboré des directives sur les rappels d'aliments pour permettre aux pays d'intervenir de façon plus efficace en cas d'incident ou d'urgence sanitaire. Au cours de l'exercice biennal, la FAO

a continué à accorder une attention particulière aux activités destinées à mieux faire connaître le Codex et à familiariser les pays avec ses procédures pour que le renforcement des compétences techniques en matière de sécurité sanitaire se traduise par une participation plus efficace aux processus d'élaboration des normes du Codex.

113. Enfin, la FAO a terminé avec succès ses deux premières mises à l'essai d'un outil destiné à évaluer la progression des différents éléments des systèmes nationaux de contrôle des aliments. Les quatre pays pilotes utilisent cet outil pour fixer les priorités pour les prochaines étapes du processus de renforcement de leur système national et pour définir des objectifs contrôlables.

D04 - Adhésion des producteurs et des entreprises alimentaires aux bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments

114. La conformité aux prescriptions obligatoires et facultatives du marché et l'application des recommandations internationales ouvrent de nouveaux marchés au secteur privé. Le respect des normes alimentaires constitue ainsi, par son incidence sur les revenus et sur l'emploi, un moteur du développement économique. En augmentant l'offre de produits alimentaires, en particulier d'aliments sains, il a également une incidence sur la sécurité alimentaire. Au cours de l'exercice biennal, la FAO s'est efforcé d'améliorer le respect des normes alimentaires par le secteur privé en fournissant aux gouvernements des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de programmes intégrés prenant en compte tous les stades de la filière alimentaire, de la production à la vente, et favorisant l'application des bonnes pratiques en général, des directives volontaires, et des bonnes pratiques de la FAO dans les domaines de la production et de la fabrication, de la salubrité et de l'hygiène, et de la qualité des aliments.

115. Pour mettre en œuvre cette approche, la FAO a aidé plus de 30 pays à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en vue d'améliorer la gestion de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments. Un examen de tous les aspects de la chaîne de valeur a été mené dans 11 pays afin de déceler les inefficacités et les déficiences les plus graves dans le respect des exigences du marché. Cette analyse a conduit les pays à élaborer une stratégie prioritaire et des programmes d'assistance technique ciblés, qui sont sur le point d'être mis en place.

116. L'adoption de bonnes pratiques en matière d'hygiène à tous les stades de la filière alimentaire est resté un élément essentiel de l'assistance technique de la FAO au titre de ce Résultat de l'Organisation, laquelle repose, le cas échéant, sur un système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques. La FAO a intégré autant que possible cette assistance dans les programmes de formation existants, tels que les écoles pratiques d'agriculture, afin d'optimiser l'exécution.

Intégrer la sécurité sanitaire des aliments à l'aide alimentaire

Les organismes d'aide alimentaire d'urgence, tels que le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ont une solide expérience dans le domaine de la distribution d'aliments appropriés sur le plan nutritionnel aux populations les plus vulnérables du monde, y compris aux enfants en bas âge. Ces organismes, tout comme les pays bénéficiaires et les donateurs, souhaitent de plus en plus s'assurer que l'aide alimentaire ne présente aucun danger; sans cette assurance, il existe un risque réel de voir l'aide alimentaire bloquée et ne pas parvenir à ceux qui en ont besoin. Cette menace est bien réelle. En mai 2012, un organisme d'aide a découvert la bactérie *Cronobacter* spp. dans son stock de 20 000 tonnes d'alimentation thérapeutique et complémentaire destinée à couvrir les besoins de quatre millions d'enfants dans 25 pays. Cet organisme pathogène est associé à des cas de maladie sévère et peut entraîner la mort chez les nourrissons, en particulier en dessous de deux mois. L'organisme en question et d'autres organismes d'aide alimentaire ont alors fait appel à la FAO pour obtenir des conseils.

Dès ses premières recherches, la FAO a conclu que les normes du Codex sur les préparations pour nourrissons et les préparations destinées à des fins médicales spéciales n'étaient pas adaptées à ces aliments nutritifs particuliers et que ces produits présentaient des risques beaucoup plus préoccupants que la bactérie *Cronobacter*. La FAO a présenté un certain nombre d'options envisageables pour les produits contaminés et a proposé des mesures de contrôle applicables à tous les produits de cette nature. Elle a également demandé qu'une étude de ces produits soit menée pour mieux comprendre leur profil de contamination microbienne et être en mesure de définir des normes qui permettent de gérer les risques les plus préoccupants et qui soient applicables par l'industrie alimentaire. En

juin 2013, la FAO a présenté les résultats de cette analyse aux organismes qui avaient fait appel à ses services et à d'autres organisations intéressées. Ces résultats ont été acceptés en tant que spécifications préliminaires par les organismes d'aide d'urgence, les donateurs et l'industrie, et sont aujourd'hui mis en application. La FAO, en association avec les organismes concernés, envisage d'examiner ces spécifications en septembre 2014 en vue de les affiner, s'il y a lieu.

Objectif stratégique E: Gestion durable des forêts et des arbres

- Les outils de télédétection élaborés par la FAO fournissent de nouvelles données qui aident à forger les politiques forestières nationales.
- Le Mécanisme forêts et paysans a été créé pour renforcer la participation des communautés à l'élaboration des politiques nationales.
- Plus de 60 pays appliquent les directives de la FAO pour les forêts et la biodiversité.

Cadre d'action

117. Les forêts sont menacées par la demande croissante en bois de feu et le défrichement de nouvelles terres agricoles. Dans certaines, régions, elles sont également menacées par les changements climatiques. Bien que plus de 100 pays aient réussi à stabiliser leurs forêts, la déforestation et la dégradation des forêts continuent de s'aggraver dans de nombreux pays en développement. Le document final de Rio+20 réaffirme le lien qui existe entre la foresterie et les moyens de subsistance, et souligne l'importance de la gestion durable des forêts. La FAO continue à jouer un rôle important de promotion et d'aide à l'adoption de pratiques et de politiques de gestion forestière durable.

118. Face à ces défis, la FAO s'est attachée à améliorer les politiques et la planification par la consolidation des systèmes d'information dans le domaine de la foresterie, à intensifier la coopération internationale et le dialogue, et à renforcer les institutions forestières nationales, améliorant de la sorte la gestion durable des forêts, les retombées économiques, et la conservation de la biodiversité forestière et des ressources génétiques.

E01 - Amélioration des politiques forestières par la consolidation des systèmes d'information

119. L'approche planifiée suivie par la FAO pour renforcer la base d'informations à l'appui de l'élaboration des politiques aux niveaux national, régional et international a consisté à recueillir les informations figurant dans les rapports nationaux à l'intention de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, et à aider les pays à évaluer l'état de leurs ressources forestières conformément aux normes de la FAO ainsi qu'à surveiller l'évolution des forêts exploitées.

120. En 2011, la première enquête mondiale par télédétection a été réalisée. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, dix pays, c'est à dire deux fois plus de pays qu'on ne le prévoyait, ont utilisé les méthodes et outils élaborés par la FAO pour évaluer la variation du couvert forestier au niveau national. Ces pays utilisent les données ressortant de cette évaluation pour élaborer leur politique forestière nationale.

121. Il convient de noter toutefois que le taux de communication des rapports nationaux en vue de l'Évaluation des ressources forestières mondiales a été largement inférieur à l'objectif fixé pour 2012-2013. L'établissement de ces rapports représente une charge administrative considérable pour les pays, d'autant que six grandes institutions s'occupant de foresterie leur demandent de communiquer des données. La FAO a collaboré avec ces institutions en vue de coordonner le recueil des données dans le cadre d'une initiative à plus long terme lancée par les organisations internationales s'occupant de la foresterie pour améliorer la cohérence et l'analyse des données. Ces efforts de coordination ont contraint la FAO à reporter la date de démarrage de l'Évaluation. Sa publication est maintenant prévue pour mi-2014.

E02 - Faciliter la coopération et le dialogue au niveau international

122. Comme les années précédentes, les activités de coopération internationale et le dialogue soutenus par la FAO se sont tenus dans le cadre du Comité des forêts, des commissions forestières régionales et d'initiatives conjointes. Les réunions du Comité des forêts ont connu une forte participation: 129 pays membres et observateurs (ce qui représente une augmentation de 40 pour cent par rapport à 2011-2012) et 25 organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont assisté. De même, la participation des pays aux réunions des commissions forestières régionales a

augmenté de près de 10 pour cent. Le suivi direct entrepris par les bureaux sous-régionaux et les bureaux des représentants de la FAO, notamment en Afrique, a joué un rôle important à cet égard. Le Partenariat de collaboration sur les forêts continue d'avoir une influence importante: les manifestations qu'il a organisées ont donné naissance à au moins cinq grandes initiatives conjointes.

123. En outre, la FAO a organisé deux manifestations parallèles de première importance en marge du Sommet Rio+20, l'une sur les forêts et l'économie verte, l'autre sur les forêts méditerranéennes pour le développement; plus de 500 participants y ont assisté. La FAO a également organisé le Forum mondial sur les paysages, qui est une plateforme mondiale sur le rôle des forêts et de l'agriculture dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Enfin, le Secrétaire général de l'ONU, soutenu par la FAO, a proclamé le 21 mars Journée internationale des forêts.

E03 - Renforcement des institutions et participation à l'élaboration des politiques, de la législation et des plans forestiers

124. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, la FAO a eu recours à deux outils pour améliorer le processus d'élaboration des politiques, de la législation et des plans forestiers: le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux, qui a utilisé des fonds extrabudgétaires pour permettre à un large éventail de parties prenantes de contribuer à la formulation des plans forestiers nationaux; et l'appui direct aux pays dans les phases d'élaboration et de mise à jour de ces plans.

125. Cinquante-trois pays ont bénéficié d'une assistance dans le cadre du Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux. La remontée d'information a montré que le Mécanisme était parvenu à renforcer la sensibilisation, ainsi que la participation et les capacités des parties prenantes. En septembre 2012, le Mécanisme et le programme «Growing Forest Partnerships», qui étaient étroitement liés, ont été fusionnés pour créer le Mécanisme forêts et paysans. Ce nouveau mécanisme vise à établir des partenariats solides entre les petits exploitants, les communautés et les populations autochtones, et à aider ainsi les autorités nationales et infranationales à gérer les paysages forestiers de façon durable, tout en améliorant la sécurité alimentaire et en encourageant une agriculture adaptée aux changements climatiques.

Régimes fonciers applicables aux forêts

Avec le soutien financier de l'Union européenne, la FAO a appuyé le Gouvernement chinois dans la réforme de son régime foncier forestier. La réforme confère des droits de gestion des terres forestières plus étendus aux exploitations collectives. L'Administration forestière nationale chinoise a fait appel à la FAO pour aider les agriculteurs à assumer ces nouvelles responsabilités, s'agissant notamment des aspects juridiques et administratifs, des compétences en matière de gestion et de processus participatifs, et des structures requises pour diriger une coopérative. Pour ce faire, la FAO s'est jointe à une équipe de forestiers locaux, régionaux et nationaux, et de spécialistes d'universités et d'instituts de recherche.

Dans le cadre de ces travaux, la FAO a organisé des séances de formation sur les aspects juridiques et institutionnels du transfert de propriété, ainsi que sur les méthodes participatives, dont ont bénéficié plus de mille forestiers, dirigeants de coopératives forestières et exploitants. Elle a également établi un mécanisme d'échange des connaissances entre les provinces pilotes et a organisé, à l'intention des nouveaux propriétaires forestiers et des agents forestiers, des voyages d'étude leur permettant de visiter différentes coopératives en Chine et dans d'autres pays possédant des associations de propriétaires forestiers, tels que le Brésil, la Finlande et la Hongrie. La FAO a également apporté un appui à d'autres activités visant à accroître la productivité et la rentabilité des forêts, qui ont consisté notamment à créer des centres de commerce où les propriétaires peuvent acheter, vendre ou louer leur propriété aux enchères, et à former des agents forestiers locaux à fournir des conseils lors de la mise en place d'activités, dans les secteurs de la transformation et de la commercialisation par exemple.

E04 - Gestion durable des forêts et des arbres

126. La FAO a publié 35 guides sur la santé des forêts, 25 guides sur les différents aspects de la gestion forestière et 20 directives sur la gestion des incendies de forêts, à l'appui de la gestion durable

des forêts et des arbres. Les directives sur la gestion des incendies de forêts ont été complétées par la formation de 80 formateurs. Suite à la publication de ces directives et à d'autres activités connexes, 10 pays ont adopté les normes de la FAO sur la gestion des incendies et 15 pays utilisent des programmes approuvés aux fins du renforcement de leur stock de carbone forestier.

127. Le guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier est celui qui a suscité le plus d'intérêt. Ce guide, qui est le fruit d'un vaste processus de consultation multipartite, entend contribuer à la lutte contre la propagation des ravageurs forestiers. Les ravageurs contribuent à la déforestation et à la dégradation des forêts, qui font obstacle à la gestion des émissions de carbone. Pour garantir le plus large accès possible à ses messages clés, la FAO a créé un cours interactif en ligne, intitulé «Bonnes pratiques pour la protection sanitaire des forêts», qui est offert dans plus de 50 pays. On a constaté un changement de comportement et une évolution des politiques dans les pays qui ont bénéficié de ce cours.

128. Pour aider les pays à estimer leur stock de carbone, les volumes de bois et la biomasse forestière, la FAO, en collaboration avec le Centre français de recherche agronomique (CIRAD) et l'Université de Tuscia en Italie, a lancé une nouvelle plateforme en ligne, appelée «GlobAllomeTree». Les données contribueront aux recherches sur le changement climatique et aux efforts d'atténuation, tels que l'augmentation des stocks de carbone forestier par le reboisement et le développement des bioénergies.

E05 - Amélioration des retombées économiques et sociales, et des moyens de subsistance

129. La FAO a encouragé l'investissement dans les produits et les services forestiers, ainsi que dans la production durable et socialement responsable. Pour ce faire, elle a établi une dizaine de partenariats avec le secteur privé et la société civile, dans le cadre desquels elle a fourni des conseils sur le développement des petites et moyennes entreprises basées sur les produits forestiers. La FAO a également renforcé les capacités des institutions gouvernementales dans plus de 38 pays et fourni un appui direct à l'élaboration de stratégies, de codes et de bonnes pratiques et à la production de statistiques sur le commerce. Elle s'est particulièrement intéressée aux études de marché par pays, à l'analyse des différentes options d'investissement, à l'amélioration de la commercialisation et au développement des entreprises.

E06 - Biodiversité, ressources génétiques, changement climatique, gestion des ressources en eau et remise en état des terres forestières dégradées

130. La FAO a fait progresser la protection des écosystèmes forestiers et des arbres en dehors des forêts en élaborant des directives et des outils sur les forêts, la biodiversité, la gestion des bassins versants, l'agroforesterie et les changements climatiques, et en encourageant leur adoption. Elle a également encouragé les pays à réduire la déforestation et la dégradation des forêts. Grâce aux travaux menés par la FAO au cours de l'exercice biennal, plus de 60 pays mettent en œuvre les directives de la FAO sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, et 17 pays exécutent des programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation de forêts.

131. La diversité génétique est à la base de l'évolution et de l'adaptation. Cependant, faute de bilan mondial complet de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières, les pays peuvent difficilement intégrer la gestion de ces ressources dans toutes les politiques transversales. Comme suite à une demande de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO a élaboré et publié, en 2014, un rapport sur l'état des ressources génétiques forestières mondiales.

132. En ce qui concerne l'intégration du changement climatique dans les programmes forestiers, les progrès ont été variables. La FAO a élaboré et mis à l'essai avec succès une boîte à outils destinée à simplifier le processus d'élaboration des politiques dans ce domaine. Les pays ayant adopté les directives de la FAO sur le changement climatique sont beaucoup moins nombreux que prévu, essentiellement en raison de la sous-estimation du temps nécessaire à un niveau de consultation adéquat.

Objectif stratégique F: Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture

- Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a approuvé les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*, qui sont le fruit du premier consensus mondial relatif aux principes et aux pratiques applicables en la matière.
- La création du Partenariat mondial sur les sols a permis de mettre en place une plateforme mondiale élargie au service de la gestion durable des sols et de développer les connaissances, les normes et les orientations dans ce domaine.
- Les techniques utilisées dans l'agriculture intelligente face au climat ont continué à se développer grâce à la publication du manuel *Climate-Smart Agriculture Sourcebook* (L'agriculture intelligente face au climat).
- La FAO a également publié AquaCrop, outil de modélisation visant à optimiser le rendement des cultures en cas de déficits hydriques.

Cadre d'action

133. Les ressources naturelles (terres, eaux, climat et ressources génétiques) sont essentielles à la production vivrière, au développement rural et aux moyens d'existence durables. Cependant, le changement climatique, la pression démographique et l'évolution des tendances en matière d'investissement étranger direct, y compris les acquisitions de terres à grande échelle, ont accentué la concurrence pour ces ressources limitées. De plus, la détérioration des terres a réduit la productivité agricole, aggravé l'insécurité alimentaire et altéré les écosystèmes. Rien qu'en Afrique, par exemple, plusieurs millions d'hectares de terres arables se sont dégradées à tel point qu'elles ne sont plus fertiles ni en mesure de retenir l'eau. Puisque la population de la région doit doubler dans les 40 prochaines années, il faudra régénérer ces terres si l'on entend satisfaire la demande accrue de denrées alimentaires.

134. Face à ces défis, la FAO a adopté une approche multidisciplinaire qui lui a permis, au niveau international, de négocier des accords et, au niveau national, d'aider les gouvernements et la société civile dans six domaines: gestion des terres, gestion des eaux, diversité biologique et génétique, gouvernance des terres, des pêches et des forêts, et promotion d'un partage efficace des connaissances afin de s'attaquer à ces questions.

F01 - Les pays assurent la promotion et le développement de la gestion durable des terres

135. Les travaux réalisés au titre de ce résultat organisationnel ont consisté essentiellement à promouvoir les normes et directives pour l'adoption par les pays de pratiques et de politiques de nature à favoriser une gestion durable des terres. Le principal produit de ces travaux au cours de l'exercice biennal a été le lancement du Partenariat mondial sur les sols. Cette initiative élargie réunit des partenaires issus de la recherche technique, des donateurs et des organisations d'agriculteurs. Elle est chargée de promouvoir la gestion durable des sols, d'encourager les investissements dans les sols et la recherche, d'améliorer la qualité des informations et des données et d'harmoniser les normes. L'un de ses premiers succès a été la déclaration de la Journée mondiale des sols et l'Année internationale des sols (2015), dont le Secrétariat est hébergé par la FAO et qui appuiera aussi les activités menées dans le cadre du Partenariat.

136. L'Organisation a complété les activités mondiales par une aide directe aux gouvernements, sous la forme d'un renforcement des capacités ou d'avis techniques leur permettant d'élaborer des stratégies, des plans et des législations nationaux sur l'utilisation des terres et des eaux et sur l'adaptation au changement climatique. Elle a en outre amélioré l'ensemble des informations disponibles pour les responsables politiques en lançant le portail mondial de données sur les zones

agroécologiques qui contient un inventaire mondial des ressources foncières et une évaluation des atouts et des inconvénients biophysiques pour la production agricole.

F02 - Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers

137. La FAO a encouragé et élargi la compréhension de la vulnérabilité face à la pénurie d'eau au niveau mondial, tout en aidant les gouvernements à en gérer les effets au niveau national. Elle a engagé un grand processus de renouveau de sa base de données sur les statistiques mondiales sur l'eau (AQUASTAT), et a publié des mises à jour techniques sur les disponibilités en eau en Asie centrale ainsi qu'un examen mondial des données sur les eaux usées. Elle a aussi contribué à créer le Secrétariat du Partenariat pour l'eau à usage agricole en Afrique, chargé d'appuyer le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Enfin, elle a mis en place et renforcé des partenariats stratégiques essentiels, en particulier avec le Partenariat mondial pour l'eau (Nations Unies), l'Institut Daugherty pour l'eau en faveur de l'alimentation (Université du Nebraska) et l'Institut environnemental de Stockholm.

138. Par ailleurs, la FAO a prêté un appui ciblé à des pays afin de leur permettre de renforcer leurs capacités de gérer l'eau efficacement, en particulier en ce qui concerne la petite irrigation, les situations d'urgence et les bassins hydrographiques transfrontières. Elle a permis à de nouveaux pays d'appliquer ses outils, comme MASSCOTE⁴ et AquaCrop⁵ afin d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau et des outils d'irrigation.

F03 - Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

139. Au titre du présent résultat organisationnel, il s'est agi essentiellement d'appuyer les enceintes internationales comme la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). La FAO a aidé la CRGAA à préparer des évaluations mondiales et à négocier des plans d'action, des codes de conduite et d'autres instruments mondiaux en faveur de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Pendant l'exercice biennal, la CRGAA a publié *L'état des ressources génétiques forestières dans le monde*, toute première évaluation dirigée par les pays sur la situation et les tendances des ressources génétiques forestières, et est convenue de mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques forestières. Par ailleurs, elle est convenue d'élaborer une déclaration conjointe de coopération avec les instances du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, une déclaration d'intention avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le Fonds mondial pour l'agriculture et le développement et un partenariat de collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

F04 - Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre et du caractère équitable de la sécurité du régime foncier et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles

140. La priorité première des travaux réalisés au titre du présent résultat organisationnel a été de diriger les négociations en vue de l'élaboration et de l'adoption par le CSA. En mai 2012, ce dernier a approuvé les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Cet instrument a fortement attiré l'attention des médias du monde entier (plus de 100 000 articles publiés dans le monde). Le G20, Rio + 20 et d'autres entités le reconnaissent comme la référence faisant autorité en matière de principes et de bonnes pratiques relatifs aux politiques, aux lois et aux pratiques applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Une fois mises en œuvre au niveau des pays,

⁴ Cartographie des systèmes et des services pour la gestion des canaux.

⁵ AquaCrop est le modèle mis au point par la FAO pour simuler le rendement de plusieurs cultures herbacées en fonction de l'apport en eau.

les Directives protégeront et garantiront les droits fonciers de millions de personnes, souvent extrêmement pauvres, quant aux terres, aux pêches et aux forêts. Elles devraient ainsi constituer une partie des fondations sur lesquelles on pourra s'appuyer pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement durable au niveau mondial.

Promouvoir la coopération intergouvernementale

La FAO a joué un rôle prépondérant pour ce qui a été de faciliter la communication intergouvernementale en vue de promouvoir la coopération internationale dans trois domaines essentiels, ce qui atteste que l'Organisation a conservé son avantage comparatif en tant qu'honnête courtier sur la scène internationale.

- Le CSA a approuvé les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers*, qui sont le fruit du premier consensus mondial relatif aux principes et aux pratiques applicables en la matière aux terres, aux pêches et aux forêts. Cette adoption découle d'une collaboration étroite et d'un partenariat entre les Nations Unies, la Banque mondiale, le secteur privé et la société civile. La FAO a joué un rôle pivot en contribuant à jeter les bases d'un consensus entre plusieurs pays, où les éléments politiques, économiques, sociaux et religieux qui sous-tendent les régimes fonciers sont différents.
- La création du Partenariat mondial sur les sols a permis de mettre en place une enceinte mondiale élargie afin d'appeler l'attention sur le rôle central des ressources en sols en tant que fondement de la sécurité alimentaire et des services écosystémiques essentiels qu'ils fournissent, y compris s'agissant de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation des effets de ce phénomène – initiative de collaboration internationale réunissant de nombreuses initiatives aux niveaux communautaire, local, national et international.
- La CRGAA, enceinte intergouvernementale essentielle à l'obtention d'un consensus mondial sur les politiques relatives à la biodiversité qui intéressent l'alimentation et l'agriculture, a célébré son trentième anniversaire.

F05 - Les pays ont renforcé leurs capacités à faire face aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies

141. La FAO a continué à appuyer les activités concernant le changement climatique. Au niveau mondial, il s'est agi notamment de publier le manuel sur l'agriculture intelligente face au climat (*Climate-Smart Agriculture*), de créer un site internet consacré à ce domaine et une nouvelle base de données FAOSTAT sur les émissions de gaz à effet de serre et de contribuer à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à des processus connexes.

142. La FAO a aidé les pays essentiellement par l'intermédiaire de ses programmes de réduction des émissions provoquées par le déboisement et la détérioration des forêts et d'ONU-REDD. Dans le cadre d'ONU-REDD, elle a réaffecté du personnel sur le terrain afin d'appuyer les efforts des pays pendant l'exercice biennal. Par conséquent, 68 pays ont bénéficié de la création de systèmes, de cadres, d'outils et de méthodes permettant de suivre les effets du changement climatique sur les forêts nationales, que la FAO a complétés par un programme d'éducation au changement climatique à destination des écoles pratiques d'agriculture pour les jeunes.

F06 - L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités

143. Pendant l'exercice biennal, la FAO a amélioré l'accès aux informations sur la gestion des ressources naturelles de deux manières. Premièrement, au niveau international, elle accueille les secrétariats d'instituts de recherche comme le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et le Fonds mondial pour la recherche agricole. Cela lui a permis d'encourager les travaux de recherche transversaux, ce dont témoigne la Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement, organisée par le Fonds mondial pour la recherche agricole en partenariat avec le CGIAR et à laquelle ont participé près de 2 000 personnes de plus de 100 pays.

144. Deuxièmement, au niveau national, l'Organisation a mobilisé des fonds extrabudgétaires fournis par la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID), en particulier, afin d'aider 26 pays à créer des systèmes d'innovation agricole. Elle a aussi aidé et conseillé des pays dans la conception et la mise en œuvre de programmes, de stratégies et d'autres services permettant de diffuser des bonnes pratiques, des techniques et des technologies en matière de gestion durable des ressources naturelles dans le cadre de la communication pour le développement.

Objectif stratégique G: Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural

- L'appui ciblé que la FAO a fourni aux petits producteurs a permis d'accroître les revenus de 30 pour cent et d'augmenter l'emploi de 25 pour cent.
- La FAO a su promouvoir l'emploi rural décent, y compris en encourageant l'inscription de la lutte contre le travail des enfants et de la création d'emploi pour les jeunes dans le secteur agricole dans le cadre de nombreuses politiques nationales.
- L'utilisation des données issues du Système d'information sur les marchés agricoles a permis de réduire l'instabilité des marchés internationaux de produits agricoles.
- La FAO est un partenaire de premier plan dans la promotion de l'investissement dans le secteur agroalimentaire et la mise en place de chaînes de valeur durables et sans exclusive.

Cadre d'action

145. Aux fins du développement rural et de la sécurité alimentaire, il est essentiel que les petits producteurs aient accès aux marchés. Or, la participation de ces exploitants est faible et le fonctionnement des marchés entravé par des politiques inappropriées, des volumes limités, le manque de compétitivité et d'information, les infrastructures inadaptées, la faiblesse des institutions et les asymétries du pouvoir commercial. En effet, le manque d'informations fiables et actualisées sur les marchés et l'absence de petites exploitations agricoles résilientes et en mesure d'accéder aux marchés et à des filières intégrées sont deux des principaux facteurs qui ont été à l'origine de l'instabilité des prix des denrées alimentaires. Les décisions qui ont été prises par la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Bali en décembre 2013 en vue de rationaliser les échanges, ont constitué une reconnaissance explicite du rôle que jouent le commerce agricole et les politiques commerciales dans le renforcement de la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement rural dans les pays en développement. Des politiques visant à assurer des conditions équitables et sûres pour la création d'emplois décents en milieu rural sont également nécessaires.

146. Les activités menées par la FAO au titre du présent objectif stratégique ont été axées sur la mise en place d'un cadre d'action propre à favoriser la participation des petits exploitants agricoles aux marchés, le développement rural et l'emploi dans les campagnes, y compris la contribution du secteur agroalimentaire. Cette action a également comporté le renforcement, au niveau national, des capacités d'analyse des tendances du marché international et des politiques commerciales.

G01 - Analyses, politiques et services en faveur des petits producteurs

147. Au titre de ce résultat de l'Organisation, la FAO agit aux côtés des pays afin d'aider les petits producteurs à valoriser leurs produits et leur permettre d'accéder aux marchés, moyennant l'élaboration de politiques et de stratégies ou par le biais d'activités de vulgarisation.

148. En moyenne, l'adoption des techniques, des outils et des avis mis au point au titre de ce résultat de l'Organisation a permis d'accroître de 30 pour cent le revenu des entreprises et des communautés visées et d'augmenter l'emploi de 25 pour cent. Ces acquis sont avant tout le fruit de la collaboration établie avec les partenaires et des essais effectués sur le terrain pour promouvoir la mise en application des pratiques recommandées. Parmi les activités ainsi menées par l'Organisation au cours de l'exercice biennal, on peut indiquer à titre d'exemple le rapport établi conjointement par la FAO et l'OCDE en 2012 et portant sur les actions concrètes à mettre en œuvre pour assurer une amélioration durable de la productivité agricole, en particulier au niveau des petites exploitations familiales, et la mise en œuvre à titre pilote, dans 34 pays, du modèle d'entreprise intégrateur et du Programme intégré de sécurité alimentaire. Par ailleurs, la FAO a travaillé en collaboration avec les gouvernements afin de mettre en place les mesures structurelles requises et d'améliorer l'accès des

petits exploitants aux intrants, aux infrastructures et aux installations, y compris les marchés, aux niveaux local, national et régional. Enfin, l'Organisation s'est attachée à renforcer les capacités des organisations paysannes, en particulier les compétences techniques et commerciales nécessaires pour assurer une bonne insertion dans les marchés des produits et des intrants et la mise en place de filières durables. Au cours de l'exercice biennal, une formation sur les mécanismes, les outils et les techniques à adopter pour renforcer les capacités des organisations paysannes a été dispensée à plus de 25 000 petits producteurs, transformateurs, organisations paysannes, coopératives, petites et moyennes entreprises, commerçants et responsables gouvernementaux.

G02 - Création d'emplois en milieu rural, accès à la terre et diversification des revenus

149. L'appui technique et le soutien aux politiques fournis par la FAO a permis à 12 pays d'adopter une nouvelle stratégie de développement agricole et rural accordant une plus grande attention à l'emploi rural décent. Ce résultat a pu être obtenu grâce à l'élaboration d'un certain nombre d'outils et de documents d'orientation et en fournissant aux gouvernements non seulement une analyse en amont des politiques, mais aussi des avis ciblés en vue de la définition des politiques et programmes.

150. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'emploi des jeunes dans le secteur agroalimentaire, en particulier dans les activités commerciales et créatrices de valeur ajoutée, est devenu un enjeu prioritaire aussi bien dans l'ensemble du continent africain que pour la FAO. Face à cette nouvelle demande, l'Organisation a milité avec succès afin que la question de l'emploi des jeunes dans le secteur agricole soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines réunions du Forum sur la révolution verte en Afrique. Un appui a aussi été fourni à la Charte africaine de la jeunesse. La FAO a mené à bien un certain nombre d'activités stratégiques au niveau régional en apportant son appui technique et un soutien direct aux politiques dans au moins sept pays africains, afin de promouvoir l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise au niveau national. Elle a par ailleurs centré son action sur les enfants et les jeunes dans le cadre des écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes. En 2012-13, cet instrument a permis à l'Organisation d'atteindre 25 000 jeunes des deux sexes. Les cours ainsi dispensés ont connu un tel succès que certains pays, comme le Mozambique, ont intégré cette méthodologie dans le programme national d'enseignement scolaire.

Investissements fonciers étrangers: assurer un meilleur retour tant pour la communauté concernée que pour les investisseurs

Attirés par le niveau élevé des prix des denrées alimentaires, les investisseurs cherchent activement à investir dans l'agriculture des pays en développement. Ces placements étrangers contribuent à répondre aux besoins d'investissement, actuellement estimés à 80 milliards d'USD par an pour que la production alimentaire puisse progresser au rythme d'une demande alimentée par la hausse des revenus et la croissance de la population. Toutefois, selon certains analystes, ces investissements pouvaient finir par être préjudiciables à la sécurité alimentaire, dans les pays concernés. Pourtant, avant la publication au début de 2013 du rapport intitulé *Trends and Impacts of Foreign Investment in Developing Country Agriculture – Evidence from Case Studies* (Tendances et impacts des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement – Résultats d'études de cas), les incidences réelles des investissements étrangers sur le pays d'accueil n'avaient encore fait l'objet d'aucune évaluation systématique.

Ce rapport, issu lui aussi d'un partenariat fructueux établi entre la FAO, la Banque mondiale, le Fonds international de développement agricole et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a montré que des achats massifs effectués par des sociétés étrangères pouvaient avoir pour corollaires le déplacement des petits exploitants, une diminution des revenus des populations rurales et la dégradation des ressources naturelles. Toutefois, les projets d'investissement qui associent les capitaux, la technologie et la gestion de l'investisseur au savoir, à la terre et au travail des agriculteurs locaux assurent des rendements élevés tant pour les investisseurs que pour la communauté.

Le rapport a suscité l'attention des médias. Les conclusions orientent les débats du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et tout porte à croire que les sociétés étrangères structurent leurs investissements fonciers en tenant compte des observations de la FAO concernant les avantages que présentent les modèles d'investissement intégrateurs. Pendant l'exercice 2014-2015 en cours,

l'Organisation poursuit les activités menées en collaboration avec ses partenaires dans ce domaine. En effet, la FAO travaille avec cinq pays d'Afrique à des études pilotes visant à approfondir l'analyse des avantages et des inconvénients de différents modèles d'entreprise.

G03 - Renforcement de l'impact du secteur agroalimentaire sur la réduction de la pauvreté

151. Au cours de l'exercice considéré, la FAO a agi principalement sur trois fronts en vue d'assurer une meilleure contribution du secteur agroalimentaire à la lutte contre la pauvreté: 11 pays ont ainsi été aidés à élaborer des politiques de développement applicables au secteur et à mettre en place les mécanismes institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre; et des avis ont été fournis à 13 pays concernant les mesures spécifiques à prendre à l'appui des petites et moyennes entreprises, dans les secteurs public et privé. Au niveau des communautés, la FAO a dispensé à un certain nombre d'organisations des secteurs privé et public, dans plus de 20 pays, une formation portant sur les contrats juridiques, les mécanismes de financement et les dispositions relatives aux filières, et a élaboré des orientations techniques à leur intention dans ces domaines en vue d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés et aux sources de financement.

152. Un élément clé des travaux menés au titre de ce résultat de l'Organisation a été le recours à des partenariats conjoints. Travaillant en collaboration avec l'Organisation pour le développement industriel (ONUUDI), la Banque africaine de développement et un certain nombre de banques du secteur privé, la FAO a ainsi mis en place un fonds d'investissement et un mécanisme d'assistance technique («AgVance Africa») visant à répondre aux contraintes en termes de capacités et d'ordre politique qui entravent l'investissement agricole en Afrique. Toujours en Afrique, elle a collaboré avec le Fonds international de développement agricole et l'ONUUDI au lancement de l'Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique, dont l'objectif est d'accélérer la croissance du secteur agroalimentaire dans la région en valorisant davantage les produits agricoles.

G04 - Marchés internationaux et politiques commerciales

153. Le renforcement des moyens d'existence et des marchés ruraux s'inscrit dans le contexte plus large des échanges commerciaux internationaux. La FAO aide donc les pays à saisir les possibilités offertes et les menaces posées par les nouvelles politiques et règles du commerce international et par le comportement des marchés mondiaux. Cette action consiste à recueillir et présenter des données et des analyses sur les marchés des produits de base et les politiques commerciales; à dispenser aux responsables une formation en matière d'analyse commerciale et des politiques, l'accent étant mis sur les petits exploitants; et à fournir un appui direct aux pays aux fins de l'élaboration de politiques touchant au rôle des petits exploitants dans le commerce et les marchés.

154. Pour éclairer les décisions des pays en matière de commerce international, la FAO s'appuie principalement sur le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), dont elle héberge le secrétariat. Le système AMIS, qui a été mis en place en 2011, est devenu la principale source d'information sur les marchés internationaux de produits agricoles. Il permet d'apporter plus de transparence à ces marchés et d'en renforcer ainsi l'efficacité. Lors de l'envolée des prix en 2012, grâce aux données impartiales fournies par le système et à ses mécanismes de coordination des politiques, il a été possible d'exercer rapidement une forte pression internationale pour empêcher l'introduction de restrictions à l'exportation de la part des principaux pays producteurs, évitant ainsi une aggravation de l'instabilité des prix.

Objectif stratégique H: Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition

- De nouvelles méthodes visant à améliorer la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ont été élaborées et diffusées par la FAO, puis adoptées par les gouvernements.
- La FAO a poursuivi son action de promotion en faveur d'une approche de la sécurité alimentaire fondée sur les droits de l'homme, qui a été mise en pratique par les gouvernements.
- La FAO a renforcé les partenariats mondiaux sur la nutrition et resserré les liens entre la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Les capacités nationales en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition ont été renforcées dans plusieurs pays.

Cadre d'action

155. Dans le monde, près d'une personne sur huit est sous-alimentée. Les carences en micronutriments touchent environ deux milliards de personnes, soit plus de 30 pour cent de la population mondiale. Les défis à relever en matière de sécurité alimentaire sont semblables à ceux qui entravent la lutte contre la pauvreté, à savoir notamment les changements démographiques, les pressions sur l'environnement, l'instabilité des prix, les maladies transfrontières et le changement climatique.

156. L'action menée dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition s'est articulée autour de cinq priorités: mise en place d'un cadre stratégique cohérent et réaliste, en particulier au niveau des pays; renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire grâce à la mise en application progressive des Directives volontaires sur le droit à l'alimentation; meilleure intégration de la nutrition dans les politiques gouvernementales; amélioration de la qualité, de la fiabilité, de l'actualité et de la disponibilité des données, des statistiques et des analyses statistiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition; et intensification des échanges de connaissances.

H01 - Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre de stratégies efficaces en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

157. L'approche suivie par la FAO a consisté, d'une part, à aider les pays et les organisations régionales à élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de sécurité alimentaire et, d'autre part, à lancer à titre pilote des systèmes permettant de faire rapport sur l'efficacité et les résultats des politiques mises en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

158. Au cours de l'exercice biennal, l'Organisation a mis au point et diffusé de nouveaux outils et des méthodes révisées visant à faciliter le renforcement des capacités, le suivi des politiques et des programmes et l'évaluation de leur impact. Ces nouveaux moyens devaient permettre de recenser les lacunes dans les capacités des gouvernements à lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle; de répertorier les mesures prises par les parties prenantes et les ressources allouées; et d'assurer le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes de développement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ils ont prouvé leur efficacité en donnant aux ministères les moyens de mieux satisfaire aux engagements stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les outils mis au point ont ainsi permis de sensibiliser le Burkina Faso à la nécessité de mettre en place une nouvelle unité chargée des politiques au sein du Ministère de l'agriculture; et d'inciter le Sénégal à modifier l'orientation de son Programme national d'investissement agricole et d'autres politiques alimentaires et agricoles pour centrer l'action de manière plus explicite sur les défis que posent la flambée et l'instabilité des prix alimentaires. En Côte d'Ivoire, l'analyse qui a pu être réalisée à l'aide de ces instruments a été déterminante dans l'engagement pris par les donateurs de financer le Programme national d'investissement agricole à hauteur de 2 milliards d'USD.

H02 - Renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire grâce au Comité de la sécurité alimentaire mondiale et à l'application des Directives volontaires sur le droit à une alimentation adéquate

159. Au cours de l'exercice biennal, dans le cadre de son action en faveur de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire, la FAO a aidé deux autres pays à appliquer des règles de bonne pratique dans la gestion des politiques et programmes en matière d'alimentation et de nutrition. Douze pays ont également été aidés à mettre en place des cadres juridiques solides et autres dispositifs pour la concrétisation du droit à une alimentation adéquate et à définir des stratégies d'éducation et autres pour les soutenir. L'Organisation a également publié sept documents d'orientation contenant des indications et des avis plus généraux concernant l'adoption des principes et pratiques émanant du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et issus des Directives volontaires.

160. Parmi ces publications, deux documents d'orientation importants ont été approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Outre les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, dont il est question dans le cadre de l'Objectif stratégique F, le Comité a aussi adopté le *Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition*. Le *Cadre stratégique mondial* est un document de référence unique pour les stratégies, les politiques et les mesures à prendre en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, établi sur la base des données d'expérience acquises par le secteur privé, la société civile (y compris les groupements d'agriculteurs), les pouvoirs publics et la communauté internationale, comme l'ONU. Il devrait permettre de mettre fin à l'approche fragmentée qui caractérise la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition aux niveaux mondial, régional et national et d'éviter ainsi qu'un événement ne dégénère en une crise.

161. Pendant la période considérée, la FAO a également lancé divers processus de consultation en vue de l'élaboration de *Principes pour un investissement agricole responsable* et d'un *Programme d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les pays en proie à des crises prolongées*. Elle renforce actuellement sa participation au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

H03 - Renforcement des capacités nationales en matière de nutrition

162. Le principal objectif de l'action menée par la FAO au titre du présent résultat de l'Organisation était d'augmenter le nombre des pays ayant intégré la nutrition dans leurs stratégies de réduction de la pauvreté, en étudiant de façon suivie la relation entre la nutrition et les systèmes alimentaires et en élaborant des directives et des programmes d'éducation en matière de nutrition. Les objectifs de l'Organisation au regard de toutes ces finalités ont été atteints.

163. La FAO visait ainsi à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Pour y parvenir, elle a tablé sur le renforcement des capacités (y compris pour évaluer l'incidence de la hausse des prix alimentaires sur la nutrition), la fourniture de conseils pour éclairer l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre, la promotion de la concertation sur les politiques et de l'échange de connaissances entre les instances régionales et nationales et la mise au point et la diffusion d'un vaste matériel didactique sur les aspects nutritionnels de la sécurité alimentaire, l'information et la gestion des connaissances.

164. Un autre domaine d'activité important a été la préparation de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, qui se tiendra à Rome en novembre 2014. La FAO a élaboré un certain nombre de rapports d'experts, de documents de pays sur la nutrition et d'études de cas; organisé trois débats en ligne et sept ateliers régionaux et sous-régionaux; et accueilli une réunion technique préparatoire à Rome, en novembre 2013, en collaboration avec l'OMS.

La coopération Sud-Sud stimule la production alimentaire au Nigéria

Le programme de transformation agricole mis en œuvre au Nigéria vise à accroître la production, à réduire les importations de produits alimentaires et à créer des emplois pour les jeunes. Une assistance technique a été fournie dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud et assurée par des experts chinois auxquels la FAO a fait appel. Ce programme permet de mobiliser des capacités, des compétences techniques et des ressources. Plus de 700 experts chinois ont ainsi été affectés au Nigéria

en l'espace d'une décennie, ce qui a permis de former trois millions de personnes à des techniques agricoles améliorées. La coopération Sud-Sud a eu une influence considérable sur la production rizicole, dont le rendement à l'hectare a doublé grâce des techniques de plantation, de fertilisation et de lutte contre les ravageurs améliorées, appliquées à la même variété locale de riz.

H04 - Meilleur accès aux données et statistiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

165. La stratégie mise en œuvre par la FAO pour assurer un meilleur accès aux données et aux statistiques visait à améliorer la qualité des statistiques au niveau national en encourageant l'adoption de normes et la formation et en assurant l'accès centralisé aux statistiques par le biais de FAOSTAT, le portail spécialisé de l'Organisation. Les résultats obtenus ont été très satisfaisants. Tous les objectifs de l'Organisation ont été dépassés: 52 pays ont adopté les normes FAO pour la collecte et la gestion des données statistiques, cinq d'entre eux ayant également procédé à un recensement agricole avec l'appui de la FAO; et, depuis 2010, 151 pays ont été aidés à mettre en place des programmes de formation statistique. Par ailleurs, le portail FAOSTAT enregistre une moyenne de neuf millions de consultations par mois, soit un résultat supérieur de 28 pour cent à l'objectif.

166. Sur le plan des politiques, au cours de l'exercice biennal, la FAO a lancé la *Stratégie mondiale de l'agriculture et de la statistique rurale*. Il s'agit d'un cadre d'action global visant à améliorer la disponibilité de données agricoles et rurales et en accroître l'utilisation.

167. La FAO a également entrepris une refonte complète de la méthode adoptée pour la collecte des données sur la sous-alimentation publiées dans son rapport phare, à savoir *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*. Ces données sont utilisées pour évaluer les progrès accomplis au regard de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et de la cible relative à la faim du premier des Objectifs du millénaire pour le développement. La révision effectuée a permis de redéfinir les termes clés, de mettre au point un modèle statistique plus souple et d'améliorer les protocoles d'assurance de qualité et de validation des données.

168. En parallèle, pour institutionnaliser la nouvelle approche à l'échelle mondiale et en améliorer l'utilité pour les pays aux fins de la prise de décisions, la FAO a pu tirer parti d'un financement de l'Union européenne pour rendre le modèle correspondant disponible en tant que module logiciel libre sur la plateforme logicielle ADePT pour l'analyse économique appliquée, mise en place par la Banque mondiale.

H05 - Meilleur accès aux analyses et aux informations sur la sécurité alimentaire et la nutrition

169. Deux éléments sont à mettre en relation avec ce résultat de l'Organisation: la promotion de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations (plus de 450 institutions utilisent désormais des normes et des outils élaborés par la FAO); et la communication des informations générées par l'Organisation dans le cadre de ses sites web (qui enregistrent une moyenne de 4,67 millions de consultations par mois) ou par le biais de ses principales publications (41 ouvrages et articles révisés par des spécialistes, en sus des deux rapports phares, *La situation mondiale de l'alimentation et l'agriculture* et *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*).

170. D'autres ouvrages importants ont été publiés par la FAO au cours de l'exercice biennal, notamment un numéro spécial de la revue *Global Food Security* consacré à la famine qui a sévi en Somalie en 2011-2012; et deux études sur la gestion de la crise de la sécurité alimentaire en Afrique, y compris les stratégies de renforcement des réserves alimentaires et l'analyse de l'instabilité des prix alimentaires et de l'incidence de cette tendance sur les politiques alimentaires. Un certain nombre de publications périodiques ont également été produites, telles que le bulletin *Perspectives de récolte et situation alimentaire*, diffusé dans le cadre du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture; le bulletin *Suivi des prix alimentaires mondiaux*, à nouveau publié sur une base mensuelle; et l'outil d'analyse des prix des aliments (*Food Price Tool*) qui couvre plus de 1 100 séries de prix alimentaires sur les marchés intérieurs de 82 pays.

171. S'agissant de la gestion des connaissances et de l'échange d'informations, le Projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique a permis d'élaborer une méthode pour le suivi et l'analyse systématiques des politiques alimentaires et agricoles, qui est désormais mise en application dans dix pays. Dans huit pays africains et trois pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est

(ANASE), l'Organisation a renforcé les capacités institutionnelles et d'analyse en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Au Bangladesh, le Programme national de renforcement des capacités en matière de politiques alimentaires mis en œuvre par la FAO a permis d'appuyer 16 projets de recherche sur la sécurité alimentaire, favorisant ainsi le dialogue national sur ce thème. De nombreuses missions visant à faciliter l'analyse des politiques alimentaires ont été menées à bien sur tous les continents. Enfin, la FAO travaille en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Institut Lula du Brésil en vue de l'établissement d'un *Partenariat renouvelé pour une approche unifiée visant à mettre un terme à la faim en Afrique pour 2025*.

Objectif stratégique I: Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles

- La FAO a apporté une réponse plus rapide et plus efficace aux situations d'urgence récentes.
- La FAO a continué d'appuyer les mécanismes de coordination mis en place en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire pour intervenir de manière efficace en cas de catastrophe.
- La FAO a promu avec succès la planification participative de la transition dans certains pays sortant d'une crise.
- La FAO contribue activement à la généralisation de mesures de réduction des risques liés aux catastrophes, y compris la préparation, face aux menaces qui pèsent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle avant, pendant et après les crises.

Cadre d'action

172. En 2012, dernière année pour laquelle on dispose de données officielles, les catastrophes naturelles recensées ont été 357, chiffre inférieur à la moyenne des 10 dernières années. Cependant, le préjudice économique, évalué à 157 milliards d'USD, a été supérieur de 10 pour cent. Le montant total des dommages causés par les catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme enregistrées en 2012 a été estimé à 186 milliards d'USD⁶. Du fait de leur intensité, ces crises et les dégâts causés à l'infrastructure dont dépendent l'agriculture et les filières alimentaires peuvent compromettre la sécurité alimentaire et la nutrition. Trouver des moyens de réduire et de gérer ces risques constitue l'une des priorités de l'action menée par la FAO à l'appui de ses États Membres. Le défi consiste à réduire ces risques non seulement en situations d'urgence, mais aussi dans le cadre des interventions de développement.

173. Toutefois, se limiter à affronter les situations d'urgence ne constitue pas une solution durable. La stratégie mise en œuvre par la FAO dans le cadre du présent objectif stratégique visait à inscrire les activités d'urgence dans le contexte plus large de la préparation face aux risques de catastrophe et du redressement. Elle s'articule autour de trois éléments: aider les pays à mieux se préparer en vue d'une situation d'urgence alimentaire ou nutritionnelle; leur donner les moyens d'intervenir plus efficacement en cas d'urgence; et, lorsque la situation d'urgence cesse officiellement, favoriser le passage en douceur aux phases de relèvement et de développement.

I01 - Meilleure préparation en cas de catastrophe menaçant la sécurité alimentaire ou la nutrition

174. Une bonne capacité opérationnelle permet de réduire l'incidence d'une crise. Pour assurer une meilleure préparation, il est essentiel de produire les données qui permettront d'alerter les décideurs de l'approche d'une catastrophe potentielle, y compris en intégrant l'alimentation et l'agriculture dans les plans d'urgence et de redressement en cas de crise. À cet égard, la FAO a concentré ses efforts sur les pays les plus vulnérables. À la fin de 2013, l'Organisation avait ainsi aidé 37 pays à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et 35 pays à intégrer l'alimentation et l'agriculture dans leurs plans d'urgence, tandis que 24 pays particulièrement vulnérables en cas d'urgence avaient pu intégrer des plans d'action spécifiques en faveur de l'agriculture dans les programmes nationaux de gestion du redressement après une catastrophe. Ces résultats ont été obtenus en tirant parti des investissements effectués dans la mise au point de systèmes, techniques et approches en matière d'alerte rapide, tels que le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) et le Système de prévention des crises (EMPRES), pour fournir des conseils directs et renforcer les capacités, le cas échéant. Ces systèmes permettent de suivre de près la situation alimentaire mondiale et de lancer rapidement l'alerte en cas de crises alimentaires dans les différents pays et d'apparition de nouvelles menaces, telles que les ravageurs et les maladies des animaux et des plantes.

⁶ http://www.swissre.com/media/news_releases/nr_20130327_sigma_natcat_2012.html

175. En 2013, la FAO a procédé à un examen approfondi de son approche de la réduction des risques liés aux catastrophes. Le rapport issu de cette étude, intitulé *La résilience des moyens d'existence: réduction des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle*, définit la stratégie de résilience de la FAO pour l'avenir, qui est articulée autour de quatre piliers thématiques:

- a) Créer des conditions propices - Renforcement institutionnel et gouvernance des risques et crises dans tous les secteurs agricoles.
- b) Surveiller pour préserver - Systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de menaces transfrontalières.
- c) Protéger et renforcer les moyens d'existence - Protection et renforcement des moyens d'existence et prévention et atténuation des risques qui les menacent, grâce à l'application de technologies, approches et bonnes pratiques dans l'ensemble des secteurs agricoles.
- d) Se préparer à répondre aux crises - Préparation et réponse aux crises dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et des forêts.

I02 - Réponse efficace face aux crises

176. La FAO est intervenue en situations d'urgence dans plus de 45 pays auxquels elle a fourni le soutien nécessaire à l'évaluation du niveau d'intervention, ainsi que des conseils qui ont permis de mobiliser des financements humanitaires à hauteur de 505 millions d'USD. Les principales crises régionales dont l'Organisation s'est occupée ont été en particulier la crise alimentaire et nutritionnelle qui a sévi au Sahel et le conflit syrien, tandis qu'au niveau des pays des opérations importantes ont été menées aux Philippines, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Lors des interventions en situation d'urgence, la FAO assure la coordination du volet de la sécurité alimentaire, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial. Une évaluation formelle est en cours de réalisation et le rapport final correspondant sera présenté en décembre 2014.

177. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a mis au point un plan d'intervention en 100 jours visant à rationaliser et renforcer la réponse humanitaire face aux besoins les plus urgents recensés récemment en cas de crise. Ce plan établit les priorités de l'assistance de l'Organisation en faveur du secteur agricole, s'agissant du rétablissement de la production, de la protection et du renforcement des moyens d'existence des communautés et du renforcement des capacités. Il vise à assurer une reprise immédiate de la production agricole (distributions de semences, remise en état des installations communes de stockage, protection du bétail et activités espèces contre travail) et à favoriser la diversification des moyens d'existence.

Typhon Haiyan: Une réponse plus rapide et plus efficace

Lorsque le typhon a frappé les Philippines en novembre 2013, le Gouvernement a promptement déclenché le plan national de réduction des risques de catastrophe mis au point avec l'aide de la FAO. L'Organisation a réagi rapidement en dépêchant plusieurs équipes d'experts sur le terrain, à Tacloban, dans les 72 heures suivant la catastrophe, ce qui a permis d'apporter un soutien immédiat et d'évaluer rapidement les besoins. À la fin de 2013, moins de deux mois plus tard, la FAO avait pu livrer à quelque 44 000 ménages d'agriculteurs les semences de riz nécessaires pour procéder en temps voulu aux semis de la campagne critique de décembre/janvier. L'aide fournie permettra d'obtenir une production de riz usiné suffisante pour nourrir plus de 800 000 personnes pendant un an, pour une valeur de marché de 84 millions d'USD. La FAO intervient également dans le cadre de programmes argent-contre-travail pour le redressement du secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces opérations s'ajoutent aux activités à plus long terme qui sont actuellement menées par l'Organisation en vue de renforcer les capacités d'adaptation individuelles des agriculteurs, ainsi que celles des institutions et des écosystèmes dont ils sont tributaires.

Les mesures prises par le Gouvernement face à la crise, avec l'appui de la FAO, ont montré toute l'efficacité de l'apprentissage, ainsi que les effets positifs des activités de prévention, de préparation et de transition.

I03 - Amélioration de la transition vers le relèvement et le développement

178. Pour améliorer la capacité des pays sortant d'une crise à passer sans heurts de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement, l'enjeu consistait à les aider à mettre au point des plans de redressement, y compris des stratégies de mobilisation des financements nécessaires, et à renforcer la résilience des systèmes alimentaires et agricoles face à des chocs futurs. Du côté de la FAO, l'accent a été mis sur l'élaboration de plans d'intervention d'urgence tenant compte des objectifs de développement à plus long terme et prévoyant une stratégie de sortie de crise bien définie.

179. Entre 2009 et 2013, la FAO a mis en œuvre 125 projets de transition dans 41 pays. Les deux tiers de ces projets (pour un total d'environ 250 millions d'USD) ont intéressé des pays en proie à des conflits et/ou à des crises prolongées. Selon la nouvelle perspective de la résilience, à la FAO le concept de transition ne constitue plus une simple phase du cycle de gestion des risques de catastrophe, mais s'inscrit désormais dans le cadre d'une résilience globale.

180. L'approche adoptée par la FAO pour la gestion de la transition a évolué au cours de l'exercice biennal suite à son examen des leçons apprises et à l'analyse comparative des meilleures pratiques internationales, dont les conclusions ont été publiées en octobre 2012 dans un document intitulé *FAO's work on transition: from crisis to development - Good practices for food and nutrition security* et complété, en 2013, par une *note d'orientation sur la programmation de transition en 2013*. Selon cette nouvelle approche, la pratique de l'Organisation en matière de transition s'articule autour de cinq éléments:

- a) l'assurance d'une meilleure appropriation par les pays grâce à la consultation des parties prenantes et à la participation du public;
- b) l'intégration de mesures de réduction des risques et de redressement dans les efforts de préparation, de prévention, de réponse et d'atténuation;
- c) le renforcement de la capacité des gouvernements et des institutions à gérer les risques de catastrophe;
- d) l'élaboration de plans fondés sur une parfaite compréhension du contexte et l'utilisation de techniques et d'approches participatives (évaluations des moyens d'existence, par exemple), une attention particulière étant donnée à l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés; et
- e) le déploiement d'interventions axées sur le marché afin de promouvoir l'accès aux intrants agricoles et pour relancer et soutenir les marchés locaux.

181. La programmation de transition et l'exécution des projets connexes ont joué un rôle très important dans le processus de décentralisation de la FAO. Les bureaux de pays et les bureaux régionaux ont désormais la responsabilité de la gestion des programmes/projets au sein des équipes décentralisées et intégrées. Cette nouvelle stratégie permet d'ores et déjà de promouvoir une programmation unifiée et cohérente, couvrant les différentes phases (avant, pendant et après la crise) et donc de soutenir le développement durable et de mobiliser tous les acteurs de l'aide humanitaire et du développement vers l'accomplissement d'un même objectif global, celui d'améliorer la résilience des moyens d'existence.

182. La décentralisation, jointe à l'adoption d'une approche révisée, a permis d'intégrer le concept de transition, tel qu'il ressort du nouveau cadre stratégique, dans la chaîne de résultats de la résilience. Aujourd'hui, grâce aux cadres de programmation par pays, les bureaux décentralisés opérant dans les pays exposés aux catastrophes ou aux crises ont intégré la gestion des risques de catastrophe dans une structure de programme cohérente, permettant d'articuler des interventions à court terme (urgence), à moyen terme (relèvement) et à plus long terme (développement) au sein de ces cadres. L'une des incidences de cette nouvelle approche est, par exemple, qu'il n'est plus nécessaire de définir des stratégies de sortie pour les interventions d'urgence.

183. Cependant, si dans le cas des appels humanitaires lancés pour couvrir les besoins d'aide alimentaire le niveau de financement obtenu est généralement satisfaisant, en revanche les appels à une aide d'urgence en faveur de l'agriculture sont systématiquement sous-financés, recevant en moyenne moins de la moitié des fonds nécessaires. Tous s'accordent à reconnaître la nécessité

d'articuler stratégies d'aide humanitaire, de redressement et de développement et aide internationale, mais le déficit de financement demeure néanmoins important pour les programmes de transition visant à apporter une assistance aux populations vulnérables et affectées entre les crises. La capacité de la FAO à atteindre ses objectifs en a été compromise, s'agissant en particulier du renforcement de la résilience des systèmes alimentaires et agricoles face à des nouveaux chocs.

Objectif stratégique K: Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales

- La Politique de la FAO relative à l'égalité des sexes, qui apporte un éclairage conceptuel pour orienter les activités de l'Organisation dans ce domaine, a été approuvée.
- La FAO a plaidé avec succès afin que soit formulée une recommandation générale sur les femmes rurales (article 14 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) visant à fournir des indications supplémentaires aux gouvernements pour faire progresser les droits de ces femmes.

Cadre d'action

184. La FAO a continué de faire fond sur l'élan généré par l'audit concernant le respect de l'égalité entre les sexes⁷, l'évaluation en matière de parité hommes-femmes⁸ et l'édition 2010-2011 de la publication phare *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, consacrée aux femmes dans l'agriculture. Le rapport sur *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* développe sous l'angle socioéconomique la question de la promotion de l'égalité des sexes dans l'agriculture et contribue fortement à orienter les débats et les politiques sur l'égalité des sexes et le développement, aux niveaux national et international. La toute première Politique de la FAO relative à l'égalité des sexes a été promulguée en mars 2012, ouvrant ainsi la voie à une intégration plus poussée des considérations de parité hommes-femmes dans l'ensemble des programmes et politiques de la FAO, grâce au réseau de coordonnateurs chargés de ces questions qui a été mis en place à l'échelle de l'Organisation.

K01 - Intégration de l'égalité des sexes en milieu rural dans les politiques et programmes communs des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement

185. La FAO a apporté une importante contribution aux politiques, plateformes et initiatives communes des Nations Unies (Commission de la condition de la femme, Comité d'aide au développement de l'OCDE⁹, programme commun des Nations Unies *Accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales*, site web *Women Watch* sur les femmes rurales, par exemple). Ces efforts ont permis de promouvoir l'adoption d'une optique de l'égalité des sexes en milieu rural et de l'autonomisation des femmes rurales dans la programmation des interventions à l'échelle du système des Nations Unies. Les activités menées par la FAO en matière d'égalité des sexes ont abouti à la mise en place du programme *Accélérer les progrès en faveur de l'autonomisation économique des femmes rurales*, qui est le premier programme commun des Nations Unies réunissant les institutions basées à Rome et l'entité ONU-Femmes. L'action de plaidoyer et de liaison menée avec succès par l'Organisation en faveur des femmes rurales est à l'origine de la décision prise par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes d'élaborer une recommandation générale portant sur l'article 14 (Femmes rurales) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il s'agit d'une étape importante pour faire progresser les droits des femmes et concrétiser l'engagement pris par les gouvernements de s'attaquer aux questions cruciales concernant les femmes rurales. Les Directives de la FAO (2013) serviront de référence pour aider les États Membres et les bureaux de pays de l'Organisation dans la mise en œuvre de l'article 14 de la Convention. Un examen systématique des cadres de programmation par pays a permis d'intégrer l'optique de l'égalité des sexes et de l'emploi rural dans ces cadres. Les connaissances acquises grâce à la contribution de la FAO et promues par le biais du site *Women Watch* contribuent de manière significative à mieux faire connaître les questions relatives aux femmes rurales.

⁷ <http://www.fao.org/docrep/meeting/023/mc027f.pdf>

⁸ PC 108/5; PC 108/5 Sup.1; PC 114/5; PC 114/5 Sup.1.

⁹ Development Co-operation Directorate.

K02 - Renforcement des capacités dans les domaines de la parité hommes-femmes et de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural

186. S'inspirant des recommandations issues de l'audit concernant le respect de l'égalité entre les sexes et des évaluations en matière de parité hommes-femmes, la FAO a adopté une approche intégrée et plus globale pour renforcer les capacités et les compétences dans ce domaine des personnes et des institutions dans les États Membres. La première stratégie de renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes a été approuvée en février 2013.

187. Le renforcement des capacités commence par une évaluation des besoins du pays, visant à recenser les exigences des personnes et des institutions en matière de formation, ainsi que les éléments nécessaires pour créer des conditions propices à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Au cours de l'exercice biennal, 28 pays d'Asie et d'Afrique orientale et australe ont ainsi bénéficié d'un renforcement des capacités au titre du Programme d'analyse socioéconomique et d'étude de la parité hommes-femmes. De nouveaux matériels de formation ont été mis au point pour aider les pays à mettre en œuvre les éléments relatifs à l'égalité des sexes contenus dans les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. L'Angola et le Mozambique ont bénéficié d'une aide pour la mise en œuvre de programmes de gestion des terres et de l'eau adaptés aux spécificités de chaque sexe.

188. La FAO a continué de renforcer les réseaux et plateformes régionaux de partage des connaissances. Un bon accueil a été réservé au *Passeport pour l'intégration des considérations de parité dans les programmes de gestion de l'eau*, élaboré en partenariat avec l'Alliance Genre et Eau et le projet GEWAMED¹⁰ d'intégration de la dimension de genre dans le développement et la gestion des ressources en eau dans la région méditerranéenne. L'Organisation a été invitée à intervenir en qualité de conférencier d'honneur lors d'une importante conférence régionale sur l'eau, les femmes et le leadership dans la région Asie et Pacifique.

189. Une boîte à outils pour les statistiques agricoles ventilées par sexe a été mise au point en Afrique, sur la base des activités menées dans les vingt dernières années pour aider les pays de la région à réaliser leurs recensements et enquêtes agricoles. Des travaux sont en cours afin d'adapter cet instrument aux exigences de la région Amérique latine et Caraïbes. Un appui technique et une aide au renforcement des capacités ont été fournis à 37 pays aux fins de la collecte et de l'analyse de données ventilées par sexe destinées aux instituts nationaux et régionaux de statistique.

190. Le succès de l'approche des clubs d'écoute communautaires Dimitra n'a cessé de croître. Le nombre des clubs (1 100) et des partenariats a augmenté et la couverture géographique s'est étendue. Les clubs d'écoute sont pleinement opérationnels au Burundi, au Ghana, en Mauritanie, au Niger, en République démocratique du Congo et au Sénégal. Cette approche s'inscrit en complément de la stratégie des écoles pratiques d'agriculture mise en œuvre par la FAO au Niger, en Mauritanie et au Sénégal, y compris d'un programme de renforcement de la résilience au Niger. Les clubs d'écoute relèvent d'une approche tenant compte des disparités entre les sexes et visant à aider les femmes et les hommes à prendre conscience des inégalités entre les sexes et à prendre des mesures pour y remédier. Ils aident les populations rurales, en particulier les femmes, à se faire entendre et favorisent l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes et des hommes à travers l'accès à l'information, la participation, l'inclusion et la responsabilité sociale.

K03 - Les gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives

191. Quinze pays ont pu tirer parti des produits d'information et des documents d'appui aux politiques intégrant des considérations de parité mis au point par la FAO. La base de données sur les disparités hommes-femmes en matière de droits fonciers, établie en 2010, a été mise à jour, avec l'ajout de six nouveaux pays. Elle a permis d'organiser un débat en ligne sur la situation dans ce domaine au Pérou, auquel ont participé des représentants du Gouvernement et des groupements locaux. Plusieurs études de cas sur les incidences des investissements fonciers sur le plan de la parité

¹⁰ Mainstreaming Gender Dimensions into Water Resources Development and Management in the Mediterranean Region (GEWAMED)

hommes-femmes ont été réalisées en Tanzanie, au Ghana, au Laos, en Sierra Leone et en Zambie. Des profils sur les inégalités entre les sexes dans l'emploi rural ont été tracés pour le Ghana, le Malawi et la Tanzanie et mis à la disposition des ministères de l'agriculture et des agents nationaux de statistique de ces pays. D'importantes activités d'appui aux politiques ont été menées au Ghana et au Niger en faveur de l'autonomisation économique des femmes en milieu rural.

192. La FAO a noué un partenariat avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre, avec laquelle elle a accueilli une manifestation organisée en marge de la session 2012 de la Commission de la condition de la femme. Une approche soucieuse de l'égalité des sexes a été le fil conducteur de certains des produits d'information et documents d'appui aux politiques de la FAO, en particulier des rapports sur *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*, sur *l'État de l'insécurité alimentaire dans le monde* et sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* et des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

K04 - La direction et le personnel de la FAO ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités

193. Une politique relative à l'égalité des sexes, apportant l'éclairage conceptuel voulu pour orienter les activités de la FAO dans ce domaine, a été mise en place, pour la première fois, à l'échelle de l'Organisation. L'ossature de cette nouvelle politique est le dispositif mis en place au sein de la FAO, à savoir l'unité technique spécialisée en matière de parité hommes-femmes et le réseau de coordonnateurs chargés de ces questions. Ils ont procédé à des exercices d'évaluation visant à recenser les leçons apprises dans ce domaine, déterminé les besoins de leur division/bureau en matière de renforcement des capacités et participé à des formations en ligne et de type traditionnel. Certains d'entre eux ont organisé des ateliers de formation visant à favoriser l'introduction d'approches soucieuses de la problématique hommes-femmes dans les activités techniques de leurs divisions ou bureaux respectifs. Par exemple, les deux ateliers régionaux sur l'égalité des sexes et l'élevage qui se sont tenus à Addis-Abeba et à Bangkok ont ainsi permis d'élaborer des directives applicables à l'élevage de volaille et de petits ruminants. Un système de repérage des activités contribuant à la parité hommes-femmes a été mis en place dans le cadre de l'outil de planification du programme de la FAO et d'établissement des rapports y afférents.

194. La plateforme d'apprentissage en ligne offre au personnel quatre cours sur la problématique hommes-femmes, dont un sur l'égalité des sexes et les investissements. Deux cours d'apprentissage en ligne sont actuellement en cours d'élaboration, en vue de leur lancement en juillet 2014: l'un, à caractère général, sur l'égalité des sexes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'autre sur les principes communs de programmation par pays du système des Nations Unies.

Objectif stratégique L: Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

- La FAO a contribué avec succès à promouvoir les investissements nationaux et internationaux dans la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et le développement rural.
- La FAO a aidé les pays à planifier les investissements en étendant et en adaptant une série d'interventions de renforcement des capacités, dont les parties prenantes ont apprécié la pertinence et l'utilité.

Cadre d'action

195. Ces dernières années, de profonds changements ont marqué l'aide dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural: réaménagement des priorités de financement, qui a conduit à une réorientation des engagements en matière d'aide en faveur des secteurs sociaux; évolution des priorités tendant à privilégier l'appui à l'élaboration de politiques et au renforcement des capacités administratives, au détriment du secteur productif; modification de l'architecture de l'aide, avec l'apparition de nouveaux engagements de la part de donateurs bilatéraux non traditionnels, de fondations du secteur privé et d'investisseurs en capital-risque, et le renforcement des engagements déjà pris. Ces nouveaux acteurs, qui travaillent souvent en dehors du Comité d'aide au développement de l'OCDE et d'autres systèmes d'aide publique au développement, ont mis en place de nouvelles voies d'acheminement de l'aide qui s'inscrivent en complément des relations en matière d'aide établies entre les donateurs traditionnels et les pays du Sud, tout en permettant de remodeler ces liens. La FAO continue de jouer un rôle essentiel au niveau des pays, en encourageant l'allocation de fonds publics en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural et en favorisant les synergies entre les différents acteurs et initiatives pour tirer le meilleur parti des ressources disponibles. Aux niveaux national et régional, la participation des organisations de producteurs, du secteur privé et des organisations de la société civile au dialogue sur les mesures à prendre dans ces domaines s'est considérablement accrue.

L01 - Les plans de développement nationaux et régionaux comportent des stratégies d'investissement en faveur de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural

196. L'édition 2012 de la publication-phare de la FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA), avait pour thème central l'investissement dans l'agriculture. La FAO a participé à plus de 300 forums mondiaux centrés sur les investissements dans l'alimentation et l'agriculture, contribuant ainsi indirectement à l'accroissement de 9,9 pour cent des investissements dans l'agriculture et la sécurité alimentaire au niveau mondial, constaté par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

197. Au cours de l'exercice biennal considéré, l'action que l'Organisation a menée en amont pour dégager des possibilités d'investissement spécifiques a permis d'assurer des financements de la part d'institutions financières internationales, de donateurs ou des pouvoirs publics dans au moins 24 pays. Grâce au partenariat établi avec les gouvernements et les institutions financières internationales, principalement le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque mondiale, la FAO a pu faciliter le dialogue sur les politiques et fournir des avis dans ce domaine, réaliser des études sectorielles et de faisabilité et appuyer l'élaboration de stratégies et plans nationaux d'investissement. En Afrique, la FAO a également apporté son appui aux pays et aux communautés économiques régionales dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et des initiatives mondiales pour le renforcement de la résilience dans la Corne de l'Afrique et au Sahel. Enfin, l'Organisation a mené à bien d'importants travaux stratégiques et d'analyse sur la croissance agricole en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

198. La FAO a travaillé en étroite collaboration avec les États Membres et la BERD. En particulier, elle a conduit des études sectorielles qui ont permis d'éclairer les décisions en matière d'investissement en Asie centrale et orientale, a contribué à l'élaboration de politiques agricoles visant à accroître les investissements privés en Ukraine et a promu l'établissement de normes de sécurité alimentaire et de qualité en Croatie, en Macédoine et en Serbie. En 2012, le partenariat noué avec la BERD a été étendu aux pays d'Afrique du Nord.

199. Au niveau régional, la FAO a collaboré avec l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) et plusieurs pays de la Corne de l'Afrique en vue de l'élaboration de documents communs de programmation par pays et de cadres de programmation régionaux visant à renforcer les capacités d'adaptation à la sécheresse dans la région. Elle a également mis à disposition ses compétences spécialisées afin de faciliter la mise en place de programmes d'investissement visant à améliorer la résilience des communautés (agro) pastorales, y compris en apportant son appui à la conception du projet régional de renforcement des moyens d'existence pastoraux en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, financé par la Banque mondiale, et en aidant la BAD dans l'élaboration de programmes d'investissement à Djibouti, en Éthiopie, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud. Les investissements de la BAD en Somalie permettront de reproduire à plus grande échelle certains des programmes mis en œuvre avec succès par la FAO.

Togo

Les activités menées au Togo témoignent du rôle stratégique que la FAO a joué dans l'accroissement des investissements et l'amélioration de la qualité des financements. À la demande du Gouvernement togolais, l'Organisation a aidé les parties prenantes du pays à élaborer un plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire définissant les domaines d'investissement prioritaires. Au cours de ce processus, elle a ainsi contribué au renforcement des capacités, établi des liens entre les institutions financières internationales partenaires et mené à bien de nouvelles études spécialisées à l'appui des divers secteurs d'investissement (par exemple, la mécanisation agricole). Cette action a permis non seulement d'augmenter les engagements de fonds publics, mais aussi de mobiliser des investissements extérieurs importants et coordonnés pour plus de 120 millions d'USD, financés par le FIDA, la Banque mondiale, la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO.

200. La FAO a aussi mis en place une base de données à l'usage des investisseurs sur les profils d'investissement par pays, intégrant cinq séries de données déjà existantes et concernant, respectivement, l'aide publique au développement, les dépenses publiques en faveur de l'agriculture, les estimations du capital social, l'investissement étranger direct et les crédits bancaires à l'agriculture.

L02 - Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural, et à en renforcer la durabilité

201. La FAO a mis en place une série de modalités allant d'un appui à plus long terme aux pays et du renforcement des processus nationaux de planification des investissements, à une formation ciblée à court terme portant sur des thèmes prioritaires en matière d'investissement et dispensée aussi bien en cours d'emploi qu'en face à face et, de plus en plus souvent, sous forme d'apprentissage en ligne afin d'en élargir la portée. L'apprentissage entre pairs a été encouragé, en particulier au titre de la coopération Sud-Sud. Parmi les personnes formées dans le cadre des programmes de la FAO, on peut indiquer en particulier les responsables de la gestion des investissements au sein des ministères et d'autres institutions publiques, les consultants nationaux et les organisations de producteurs. Une évaluation couvrant plusieurs pays a été accueillie avec une très grande satisfaction par les homologues de l'Organisation, conformément aux critères de pertinence, efficacité, efficacité et durabilité définis par le Comité d'aide au développement. Les partenariats établis avec des organisations nationales, régionales et mondiales, ont contribué de façon sensible à améliorer la qualité et la portée de l'aide au renforcement des capacités fournie par l'Organisation, et donc

l'incidence probable de cet appui. Toutefois, les partenariats peuvent aussi être une source de problèmes lorsque les règles de fonctionnement, les processus et les calendriers de mise en œuvre ne sont pas compatibles, ou encore si les priorités du partenaire évoluent. La FAO a également apporté son soutien à 25 pays afin de renforcer les capacités en matière d'investissements dans le secteur agroalimentaire et les agro-industries, étayant son action par un programme de formation et un certain nombre de publications sur les investissements dans le secteur agroalimentaire pour en accroître la portée.

L03 - Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux, sont élaborés et financés

202. La moyenne mobile sur quatre ans des investissements obtenus avec l'aide significative de la FAO est actuellement de 4,2 milliards d'USD, soit un montant supérieur de 0,5 milliard d'USD à l'objectif. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, l'Organisation a travaillé en partenariat avec les institutions financières internationales et d'autres donateurs afin d'aider quelque 68 pays membres à accroître les investissements dans la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et le développement rural. Le total des fonds ainsi mobilisés a dépassé 8 milliards d'USD, dont près de 6 milliards sous forme de financements extérieurs et 2 milliards en financements nationaux. En 2012-2013, 91 projets ont été approuvés, contre un objectif de 80; la taille moyenne des projets a également augmenté de 24 pour cent, passant de 71 à 88 millions d'USD par projet, révélant ainsi un gain d'efficacité en termes d'économies d'échelle. Les principaux partenaires financiers de la FAO sont le Groupe de la Banque mondiale, le FIDA et la BERD, mais aussi la BAD, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et l'Union européenne.

203. Tout en maintenant un niveau de diversification élevé, le portefeuille global est axé principalement sur la gestion des ressources naturelles (y compris la terre et l'eau), les services agricoles et le développement institutionnel, ainsi que sur la productivité agricole et le développement des filières. Dans ce dernier domaine, un soutien accru aux investissements venant du secteur privé, y compris les exploitants agricoles et les petites entreprises locales qui investissent dans la valorisation des produits, s'avère nécessaire. Par ailleurs, des investissements importants sont effectués dans les régions touchées par la sécheresse et exposées à d'autres risques, en particulier dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience, notamment dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme.

204. Plusieurs projets d'investissement de portée régionale ont également été mis au point en Afrique (6), en Asie de l'Est (2) et au Proche-Orient (1). Ils ont permis d'assurer une meilleure intégration régionale grâce au renforcement des échanges, à des mesures zoosanitaires et de lutte contre les maladies animales transfrontalières plus efficaces, à la gestion des conflits et à la mise à profit des économies d'échelle, par exemple dans les domaines de la recherche agricole, des capacités institutionnelles et des infrastructures. Le processus d'amélioration de la qualité a été renforcé afin d'assurer une bonne intégration des considérations d'ordre social et de parité hommes-femmes dans les projets d'investissement. Au stade de la mise en œuvre, la FAO a également fourni un appui technique substantiel aux pays et aux institutions financières internationales afin d'améliorer la qualité des investissements, la coordination des efforts et l'efficacité du développement. À cet égard, elle a soutenu un portefeuille de quelque 317 projets d'investissement, dépassant ainsi l'objectif qui était de 230 projets. L'appui opérationnel fourni a été centré sur les grands domaines thématiques de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural. Il a contribué à améliorer le partage des savoirs et l'apprentissage et à renforcer la capacité des pays à concrétiser et à gérer les investissements.

205. Le portefeuille FAO-FEM a considérablement augmenté en 2012. Actuellement, il est composé de 38 projets opérationnels, pour une valeur totale de 112 millions d'USD sous forme de fonds du FEM et de 240 millions d'USD en cofinancements. La croissance du portefeuille FAO-FEM et de la réserve de projets est favorisée par des initiatives de renforcement des capacités et par la participation de la FAO à des réunions multipartites tenues aux niveaux national, sous-régional et international, qui dénotent l'avantage comparatif de l'Organisation et contribuent à en élever le profil en tant qu'organisme d'exécution du FEM.

206. La FAO a noué un nouveau partenariat avec la Société financière internationale (SFI), qui est le guichet secteur privé au sein du Groupe de la Banque mondiale. Les deux institutions travailleront

côte à côte afin de mettre au point des pratiques agroalimentaires responsables, d'assurer une meilleure utilisation des réseaux de savoirs et de compétences techniques de l'Organisation de la part de la SFI et de soutenir les investissements dans le secteur agroalimentaire dans les pays à faible revenu habilités à bénéficier d'un financement au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Objectif fonctionnel X: Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes

- La FAO a rénové ses structures administratives pour apporter une plus grande clarté et un meilleur ciblage à ses travaux sur le plan international et au niveau des pays.
- Quarante-deux accords de partenariat ont été passés pour renforcer les effets des travaux menés par la FAO sur le terrain.
- Des évaluateurs externes indépendants ont conclu que les fonctions d'évaluation, de vérification et d'enquête satisfont aux normes professionnelles.

Cadre d'action

207. Cet objectif fonctionnel couvre quatre séries de services qui, ensemble, garantissent que la FAO mobilise et gère ses ressources de manière avisée, a une action cohérente aux niveaux national, régional et mondial et fournit les résultats attendus par les Membres.

X01 - Des programmes efficaces répondant aux besoins prioritaires des Membres sont élaborés, financés et suivis et font l'objet de rapports aux niveaux mondial, régional et national

208. Ce résultat de l'Organisation couvre les activités nécessaires pour élaborer le Cadre stratégique, le mettre en œuvre, assurer son suivi et établir des rapports le concernant. Il a permis d'intégrer la gestion axée sur les résultats à la FAO, y compris le cadre opérationnel en vue de l'élaboration et de la gestion du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget, l'application et l'utilisation de fonds du Programme ordinaire et de fonds extrabudgétaires, et il a amélioré l'efficacité du réseau des bureaux décentralisés.

209. L'axe principal des travaux menés au cours de l'exercice biennal était la révision du Cadre stratégique de la FAO, de ses structures de gouvernance interne et des mécanismes de suivi par le biais du changement transformationnel. Comme décrit à la section I du présent rapport au titre des principales évolutions des politiques, ces travaux ont amélioré le ciblage des activités de la FAO, permis un plus grand engagement envers la fourniture de résultats significatifs et renforcé la qualité grâce à l'élaboration d'interventions pluridisciplinaires. Ces travaux ont été étayés au niveau mondial par la mise en place d'un système de gestion des risques d'entreprise, et sur le terrain par le déploiement d'un processus d'élaboration des cadres de programmation par pays renforcé.

210. Le développement d'une culture axée sur les résultats au sein de la FAO a encore été renforcé par l'adoption en 2012 du nouveau Guide sur le cycle des projets. Ce guide réexaminait l'approche de la FAO en matière d'élaboration et de gestion de projets extrabudgétaires afin que ceux-ci soient plus étroitement adaptés aux priorités stratégiques et nationales, y compris celles qui concernent les questions de parité hommes-femmes, satisfassent aux normes internationales relatives à l'efficacité des activités de développement, et produisent des résultats durables sur les plans économique, social et environnemental. De nouvelles modalités opérationnelles ont été élaborées et testées, comme l'administrateur des fonds ou l'agent de gestion, comme dans le cas du Fonds fiduciaire mondial pour mettre en œuvre la stratégie mondiale visant à renforcer le Plan d'action pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

X02 - Exécution efficace et cohérente des fonctions essentielles et des services d'appui de la FAO pour l'ensemble des résultats de l'Organisation

211. Ce résultat de l'Organisation couvre l'élaboration et l'application des stratégies et politiques de la FAO en matière d'information, de gestion des connaissances et de statistiques, de technologies de l'information et de systèmes de communication, et de renforcement des capacités. La gestion matricielle de fonctions essentielles interdépendantes s'est avérée être un mécanisme efficace pour renforcer les liens et la collaboration entre les départements techniques tout en permettant de tirer des enseignements en vue d'une future restructuration et en débouchant sur un gain d'efficacité au niveau de l'administration et du flux des travaux pour la seconde moitié de l'exercice biennal.

212. Avec la création du rôle de Statisticien en chef et du groupe de travail interdépartemental sur les statistiques, des progrès ont été réalisés à l'appui d'une plus grande cohérence du système statistique de l'Organisation grâce la coordination et la coopération entre divisions sur les programmes

statistiques. Y participaient toutes les unités de la FAO concernées par la collecte, la compilation et la diffusion de statistiques, y compris les bureaux régionaux. La stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales a été mise en route avec des ressources extrabudgétaires.

213. Dans le domaine des technologies de l'information, un service de support intégré a été créé, et une fonction de libre service a été déployée auprès de tous les bureaux à l'échelle mondiale afin de faciliter la gestion des incidents relatifs aux TI pour l'ensemble de la FAO. Les liens internet continuaient de faire l'objet d'améliorations dans tous les bureaux décentralisés afin de s'adapter à la demande accrue, par exemple, depuis l'introduction du Système mondial de gestion des ressources. Le centre de données du Siège a cessé d'être administré en vue du transfert de la fonction de suivi vers un fournisseur externalisé.

214. Les services d'intranet ont été élargis grâce au déploiement continu d'outils de collaboration comme l'espace de travail et my.fao.org, mis au service de groupes de travail et d'utilisateurs individuels à l'échelle de toute l'Organisation. Le moteur de recherche a été actualisé pour indexer ce contenu et en faciliter l'accès. L'accès à des données de gestion de l'information par le biais de solutions de gestion des données et d'analyse s'est nettement renforcé au cours de l'exercice biennal, le nombre d'utilisateurs ayant doublé pour atteindre 1 750.

X03 - Activités de la FAO renforcées grâce à une communication et un plaidoyer efficaces de l'Organisation, à des partenaires et des alliances clés

215. Une grande part du succès de la FAO dépend de sa capacité de mobiliser des tiers pour les faire agir. Ce résultat de l'Organisation visait à protéger et promouvoir la réputation et la crédibilité de la FAO, et à renforcer son efficacité et son efficience en établissant des partenariats et des alliances, notamment avec des acteurs non étatiques, et grâce au plaidoyer, à une communication élargie et à des relations plus étroites avec les médias.

Partenariats et plaidoyer

216. Dans le cadre de l'approche de la FAO visant à faire déboucher les Objectifs stratégiques sur des résultats concrets, 42 accords de partenariat ont été conclus avec différents partenaires de la société civile et du secteur privé, des coopératives et du milieu universitaire. Grâce à la souplesse de l'outil partenariats, ces partenaires fournissent à la FAO un très large éventail d'appuis, depuis la mise en œuvre des projets et le renforcement des capacités jusqu'aux activités de vulgarisation et de plaidoyer. Par exemple, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a accepté de mobiliser son réseau de milliers de bénévoles pour appuyer les travaux de plaidoyer de la FAO et participer à ses interventions dans les situations d'urgence; et des entités comme Rabobank, banque coopérative basée aux Pays-Bas, et Eataty, une multinationale détaillante de produits alimentaires, partagent leur expérience du secteur privé pour aider les petits exploitants à bénéficier d'un meilleur accès au marché. Pour compléter ces accords internationaux, la FAO a élaboré des outils et des directives visant à aider les fonctionnaires de l'Organisation à mettre en place des accords de même type à des niveaux plus opérationnels.

217. Une deuxième catégorie de travaux de la FAO au titre de ce résultat de l'Organisation visait à appuyer la représentation et la participation d'acteurs non étatiques à la formulation de politiques et de stratégies aux niveaux régional et national. Par exemple, au Cap-Vert, la FAO a contribué à faire du Conseil national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle l'un des multiples mécanismes destinés à élargir la participation des parties prenantes aux cadres de gouvernance nationale à l'appui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'Organisation a également créé des plateformes pour engager les parties prenantes à examiner et actualiser la Stratégie nationale relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Angola et la Stratégie régionale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la Communauté des pays de langue portugaise.

218. Enfin, la FAO a renforcé la collaboration entre les organisations des Nations Unies ayant leur siège à Rome dans les domaines politique, technique et administratif. En l'occurrence, l'Année internationale de l'agriculture familiale est un exemple particulièrement parlant de cette collaboration renforcée. En préparation à cet événement, cinq débats régionaux, auxquels ont participé des centaines de parties prenantes, ont fourni des informations et des analyses clés relatives aux politiques régionales.

Communication

219. Le service de la communication a appuyé des bureaux et des agents dans le monde entier pour communiquer les principaux messages de la FAO aux partenaires nouveaux ou déjà existants, à travers les médias traditionnels et les médias sociaux. L'Organisation a également utilisé plusieurs réseaux sociaux pour identifier et attirer d'importantes entités et obtenir leur engagement. Le site web de la FAO a reçu en moyenne 4,67 millions de visites par mois, chiffre déjà supérieur à la cible fixée pour l'exercice biennal. En 2012, un nouveau site intranet a été créé qui fournit une ressource unifiée à tous les employés dans le monde entier, et un nouveau site web externe a été créé en 2013. Une stratégie de communication a été élaborée pour communiquer le Cadre stratégique révisé de la FAO à un public interne et externe.

220. Quant aux changements transformationnels approuvés par la Conférence, ils ont débouché sur la création du Bureau de la communication de l'Organisation (OCC), qui comporte quatre sections: Relations avec les médias: internet et communication interne; Diffusion de l'information et campagnes de promotion; et Bibliothèque et publications. Le nouveau bureau assure une approche renforcée et coordonnée des activités de communication de l'Organisation. Dans le cadre de ses responsabilités, OCC a créé et coordonné un réseau d'agents chargés de la communication auprès des départements techniques et des bureaux régionaux, et a fourni un appui à la communication à l'occasion de l'Année internationale du quinoa en 2013.

X04 – Direction efficace de l'Organisation grâce à une gouvernance et un contrôle renforcés

221. La gouvernance et le contrôle comprennent une série de fonctions: conseils et appui de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole aux organes directeurs de l'Organisation et pour leur fonctionnement; conduite d'évaluations par le Bureau de l'évaluation; vérifications et enquêtes menées par le Bureau de l'Inspecteur général; appui fourni à l'administration par le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique et supervision et suivi de la performance institutionnelle par la haute direction. La présente section fait la synthèse des travaux de ces unités.

Le Bureau juridique et la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole

222. Pendant l'exercice biennal, le Conseiller juridique a fourni les avis juridiques requis et a appuyé le secrétariat du Comité sur des questions constitutionnelles et juridiques. Le programme relative à la déclaration de situation financière a été inauguré en mars 2013. Comme prévu, 232 membres du personnel ont procédé à une déclaration de situation financière; aucun conflit d'intérêt n'a été constaté. Dans le même temps, la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole a continué à renforcer les canaux de communication spécifiques grâce à l'espace web des Représentants permanents et aux pages web des organes directeurs. Il a également intégré le calendrier des réunions des groupes régionaux, réduit le coût de la traduction, de l'interprétation et du stockage externe des publications, et renforcé les services protocolaires destinés aux Membres et au personnel. Un rapport sur l'application de la politique linguistique de la FAO figure dans l'annexe 2.

Bureau de l'évaluation et Bureau de l'Inspecteur général

223. En 2012-2013, le Bureau de l'évaluation (OED) et le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) ont publié les résultats des évaluations indépendantes de l'assurance de qualité. Ces dernières, qui couvraient l'évaluation, l'audit et l'enquête, ont identifié des domaines susceptibles d'être améliorés, mais elles ont conclu que dans l'ensemble, ces fonctions étaient conformes aux normes professionnelles applicables.

224. Au cours de l'exercice, le Bureau de l'évaluation a publié neuf évaluations thématiques, cinq évaluations par pays et 56 évaluations de projets. Les thèmes et la portée des évaluations comprenaient les activités de terrain et les travaux normatifs de l'Organisation aux niveaux mondial, régional et national visant à renforcer la sécurité alimentaire, l'appui aux politiques et aux investissements en matière d'agriculture, la gestion des ressources naturelles et l'occupation des terres, l'égalité hommes-femmes, la nutrition, le fonctionnement des bureaux régionaux et sous-régionaux, la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et les états fragiles. Le Bureau a également amélioré ses méthodes de travail, en particulier en ce qui concerne la consultation avec les États Membres sur les évaluations de la performance institutionnelle, la validation des réponses de la direction aux exercices de suivi, l'élaboration d'une nouvelle politique de financement des évaluations concernant des initiatives

financées par des fonds extrabudgétaires, une meilleure couverture des évaluations du programme de terrain, une collaboration renforcée avec OIG, la création d'un poste de gestion des connaissances en matière d'évaluations et l'élaboration d'une stratégie de gestion des connaissances en matière d'évaluation.

225. Le Bureau de l'Inspecteur général a publié des rapports d'audit concernant 59 vérifications menées dans des bureaux décentralisés et 18 vérifications de programmes ou d'initiatives institutionnelles de grande envergure, visant à améliorer la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne de la FAO. Les vérifications ont été hiérarchisées en fonction d'un plan d'audit biennal axé sur les risques, et 31 grands risques identifiés ont été couverts par les vérifications menées à bien. Les travaux d'enquête conduits par le Bureau comprennent les réponses à des allégations individuelles et la fourniture de conseils sur d'autres questions liées à l'intégrité de l'Organisation. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau a reçu 144 plaintes d'inconduite concernant le personnel, les contractants ou les partenaires de mise en œuvre de la FAO et a fini d'en traiter 162, y compris certaines qui dataient du précédent exercice. Toutes les plaintes relevant du mandat d'OIG ont fait l'objet d'un examen préliminaire, et dans 46 cas, l'affaire a été close après des enquêtes complètes. De plus amples informations sur les travaux de vérification et d'enquête du Bureau sont disponibles dans ses rapports annuels de 2012 et 2013¹¹.

¹¹ FC 148/16; FC 154/13.

B. Dimensions régionales

Afrique

Généralités

226. La FAO avait quatre priorités dans la région Afrique en 2012-2013: i) augmenter la production et la productivité des cultures, de l'élevage et des pêches; ii) promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles; iii) soutenir l'accès aux marchés et les mesures sanitaires pour améliorer les échanges commerciaux; et iv) promouvoir la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer en Afrique. Le Bureau régional a également mis en œuvre deux initiatives régionales pilotes: «Réduire la pauvreté rurale dans le nord du Ghana» et «Renforcer la résilience des moyens d'existence aux menaces et aux crises dans le Sahel et dans la corne de l'Afrique».

Augmenter la production et la productivité des cultures, de l'élevage et des pêches

227. Dans son travail sur l'intensification durable de la production agricole, la FAO a appliqué les principes «produire plus avec moins», qui ont donné d'excellents résultats. Par exemple, un projet régional exécuté en Afrique de l'Ouest et financé par le Gouvernement espagnol a permis d'augmenter la production de riz de 73 pour cent. En outre, grâce à un programme d'agriculture de conservation mené en Afrique australe, les petits agriculteurs ont pu augmenter les rendements des cultures en les multipliant par quatre. De même, les projets de la FAO au Lesotho ont débouché sur une augmentation de la production de maïs et de blé de 42 et 48 pour cent respectivement; au Kenya, les hausses de production ont été de 54 pour cent pour le blé et de 25 pour cent pour la production de mil; et au Nigeria, un réseau d'agents de vulgarisation mis en place avec l'aide de la FAO a aidé les agriculteurs, les transformateurs de produits agricoles et les négociants à acquérir les connaissances, les compétences et les outils qui leur permettront de réduire jusqu'à 20 pour cent les pertes après récolte des principales cultures.

228. Enfin, 32 pays d'Afrique centrale, orientale et australe ont élaboré des plans d'action et des feuilles de route pour que la nutrition soit prise en compte dans les plans d'investissements¹² qu'ils ont établis dans le contexte de l'initiative pour le renforcement des capacités en matière de nutrition menée dans le cadre du PDDAA du NEPAD.

Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles

229. Le travail de la FAO pour promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles a concerné principalement le renforcement des capacités. En Afrique subsaharienne, la FAO a organisé une formation à la gouvernance et à la gestion durable des ressources naturelles à l'intention des chefs de communautés et des fonctionnaires venant de 19 pays et œuvrant dans les secteurs de l'exploitation forestière et du foncier. En collaboration avec la Commission des forêts d'Afrique centrale, la FAO a renforcé les capacités de dix pays en vue de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes nationaux de suivi, d'établissement de rapports et de vérification concernant l'état d'avancement de la gestion durable des forêts sur le plan national. Des politiques et des stratégies régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux et des investissements forestiers ont été formulées.

230. La FAO a conseillé la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) concernant l'élaboration de son «Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes forestiers en Afrique de l'Ouest». Grâce à ce plan, la CEDEAO est désormais en meilleure position pour encourager la collaboration, l'harmonisation des politiques et la coordination en vue d'une gestion améliorée de ses ressources forestières. La FAO a également organisé des réunions de commissions techniques, telles que la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique, qui ont délibéré et formulé des recommandations sur les questions régionales et mondiales intéressant le travail de la FAO dans la région.

¹² Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Soutenir l'accès aux marchés et les mesures sanitaires pour améliorer les échanges commerciaux

231. L'aide apportée par la FAO à l'élaboration de politiques et de stratégies en matière de sécurité sanitaire, de développement de chaînes de valeur et de mesures phytosanitaires pour les échanges commerciaux a permis d'améliorer les politiques dans chaque pays. Les petits agriculteurs sont donc mieux formés à la gestion des agro-industries, à la manutention après récolte et à l'ajout de valeur; les systèmes de contrôle des aliments sont plus robustes; et les pays participent plus efficacement au processus d'établissement de normes du Codex Alimentarius. La FAO a également fourni des services consultatifs à l'Union africaine dont l'objectif est de mettre en place le premier Office africain de la sécurité alimentaire avant juillet 2014.

232. Dans la région des Grands Lacs, le travail de la FAO a permis d'augmenter de 32 pour cent le volume de la production agricole destinée à la vente sur les marchés locaux, nationaux et régionaux, au lieu d'être consommée par le petit exploitant. Ce travail faisait partie d'une initiative plus large visant à appuyer les priorités définies par les pays de la région en vue d'accroître la valeur ajoutée et l'aspect commercial de l'agriculture, car c'est un moyen d'augmenter les revenus ruraux et l'emploi des jeunes.

Promouvoir la gestion des connaissances, l'information et le plaidoyer en Afrique

233. La FAO a formé des responsables politiques de la région afin qu'ils puissent utiliser de manière plus adéquate les données scientifiques et empiriques lors de l'élaboration des politiques et des stratégies. Dans le cadre de cette initiative, la FAO a contribué à la diffusion dans toute l'Afrique d'outils d'analyse liés au Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) et au Cadre harmonisé, ce qui a donné aux responsables politiques les moyens de mieux évaluer et orienter les interventions de développement et les secours d'urgence liés à l'insécurité alimentaire.

234. Grâce à l'appui de la FAO, le personnel de vulgarisation agricole fait mieux connaître les questions scientifiques aux petits exploitants. La FAO a renforcé les capacités d'au moins 13 715 agents de vulgarisation et décideurs dans divers domaines, notamment les techniques de production, les systèmes d'information et d'alerte rapide, ainsi que le suivi et l'évaluation.

235. La FAO a publié plus de 100 différents produits de la connaissance par des canaux divers: médias, internet, ateliers et impression sur papier. Les travaux de recherche de la FAO ont confirmé que ces produits sont utilisés pour les activités de plaidoyer et de sensibilisation, le renforcement des capacités, l'élaboration de programmes et de politiques, et la recherche, par plus de 227 500 personnes et 1 275 établissements.

Initiative pilote régionale pour la réduction de la pauvreté rurale dans le nord du Ghana***Portée***

236. L'initiative pilote consistait en un programme d'un an, qui applique une approche intégrée du développement rural et de la réduction de la pauvreté. Il s'agissait de relever les nombreux défis auxquels étaient confrontés les ruraux pauvres du nord du Ghana, en particulier ceux qui sont fortement tributaires de manioc. L'initiative avait pour but d'aider les organismes publics et les organisations de producteurs et communautaires à améliorer les moyens d'existence ruraux: a) en renforçant les organisations rurales; b) en facilitant l'accès à la technologie, aux marchés et aux infrastructures et services de base; c) en perfectionnant les compétences et en diversifiant les opportunités d'emploi rural (en particulier pour les jeunes et les femmes); et d) en renforçant les mécanismes de protection sociale. La FAO a fourni un appui en analysant les contraintes liées au développement rural, en fournissant des outils d'analyse des politiques, en facilitant le dialogue sur les politiques entre les multiples parties prenantes, en renforçant les capacités des organisations de producteurs, et en formulant des stratégies intégrées de réduction de la pauvreté et de développement rural.

237. L'initiative a donné lieu à une évaluation des possibilités d'accroître la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur du manioc, et ses résultats ont été communiqués aux communautés locales, au secteur privé et aux autorités gouvernementales. Les travaux réalisés dans le cadre de l'initiative comprenaient quatre éléments: la construction de trois centres de services communautaires pour permettre aux petits exploitants d'augmenter leurs revenus tirés du manioc en transformant eux-mêmes le produit pour des usages commerciaux différents; la création de 36 clubs d'écoute communautaires

qui diffuseront des informations sur les marchés, les prix, les intrants agricoles et les pratiques agricoles; la formation de 70 agriculteurs à la création et à la gestion d'organisations paysannes et d'associations de producteurs locaux; et la formation de 75 jeunes gens aux compétences commerciales et entrepreneuriales.

238. À la suite de ce programme, le Gouvernement du Ghana a élargi son système de protection sociale à l'ensemble des 18 communautés bénéficiaires. Dans le cadre de cet exercice, les agences gouvernementales centrales et locales ont mis en correspondance les politiques existantes, relevé les lacunes et les opportunités, et évalué les avantages mutuels qui pourraient découler si elles travaillaient en coopération plus étroite dans les domaines de la production agricole, du développement des infrastructures rurales, de l'emploi et de la protection sociale.

Enseignements

239. Le Gouvernement ghanéen a décidé d'intensifier les activités dans les communautés ciblées et d'appliquer certaines des techniques mises au point par cette initiative dans la région centrale du pays. Les enseignements tirés de l'initiative seront appliqués à des initiatives similaires qui seront menées par d'autres pays et régions au cours de 2014-2015.

Principaux partenaires

240. Les partenariats avec les principales parties prenantes ont joué un rôle déterminant dans l'exécution du programme de l'initiative. Un comité directeur de haut niveau a été créé pour faciliter l'alignement des activités du programme sur les politiques, les programmes et les initiatives menés par le Gouvernement ghanéen et d'autres partenaires de développement, et pour aider les parties prenantes à s'approprier le programme et à y participer complètement. Un groupe des coordonnateurs techniques a apporté son appui au Comité de pilotage et assuré la cohérence des activités au niveau technique. Les entreprises du secteur privé ont été impliquées à plusieurs niveaux: au niveau local dans la conceptualisation du stockage du manioc et des centres de services communautaires, et au niveau central par la participation de deux grandes entreprises en tant que membres du Comité de pilotage. Une organisation non gouvernementale locale a fourni des avis techniques pour la mise en place des clubs d'écoute communautaires. Plusieurs instituts de recherche nationaux ont participé à l'élaboration des méthodes et des outils de diagnostic, au cadrage des politiques et à la réalisation des principales études.

241. En termes de coopération Sud-Sud, des échanges ont eu lieu avec une ONG du Niger pour tirer les enseignements des expériences mutuelles dans la mise en place des clubs d'écoute communautaires. En outre, des visites et des échanges en matière d'assistance technique ont été programmés avec une agence brésilienne pour la coopération en matière de développement afin d'échanger des connaissances et des idées concernant les améliorations apportées à l'arrachage et à la transformation du manioc.

242. D'autres interventions doivent renforcer l'implication du pays dans le programme. Dès le départ, la participation du Gouvernement du Ghana à l'initiative, ainsi que celle d'autres intervenants importants, a été la clé pour obtenir un engagement maximal et plusieurs résultats tangibles. La collaboration interinstitutions et des partenariats avec des ONG locales et d'autres partenaires du système des Nations Unies, notamment dans le partage des politiques, des priorités et des expériences similaires, a été un autre facteur positif.

Initiative régionale de la FAO sur le renforcement de la résilience des moyens d'existence face aux menaces et aux crises dans le Sahel et la corne de l'Afrique

Portée

243. L'initiative régionale a appuyé le travail de la FAO sur la résilience dans le Sahel et la Corne de l'Afrique. Elle a visé à consolider les cadres réglementaires des pays dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des crises pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. L'initiative a jeté les bases d'un programme cohérent conçu pour augmenter la résilience des moyens d'existence dans le Sahel et la Corne de l'Afrique en reliant les interventions en matière d'urgences, de développement, d'investissement et d'appui aux politiques. Ces produits, qui ont bénéficié de la collaboration avec les pays, les autorités régionales, les donateurs et les ONG, ont été

choisis parce qu'ils peuvent démultiplier l'impact des interventions visant à accroître la résilience, et que leur grande visibilité peut permettre de mobiliser des ressources supplémentaires.

Résultats

244. La FAO a élaboré des programmes de résilience pluriannuels pour le Sahel et la corne de l'Afrique au niveau régional et dans des pays clés. La FAO a également réuni 250 experts et praticiens à l'occasion d'une Foire aux connaissances et aux bonnes pratiques intitulée «Renforcer la résilience face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest». La FAO a joué un rôle clé dans la production d'un rapport de référence multipartite sur l'économie de la résilience dans les zones arides de l'Afrique sub-saharienne. Elaboré sous la direction de la Banque mondiale, ce rapport sera publié en 2014.

Principaux partenaires

245. Les partenariats ont constitué une partie importante de l'approche adoptée. La FAO a signé un accord avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue d'établir un programme de partenariat pour le renforcement de la résilience. D'une durée de cinq ans, le programme doit commencer en 2014. Un financement externe d'un montant de 50 millions d'USD a déjà été mobilisé pour appuyer le programme. La FAO a également conclu un partenariat stratégique avec l'IGAD et le CILSS¹³ sur le développement et le renforcement de la résilience, en utilisant l'expérience accumulée par les trois organisations pour renforcer la résilience, de la corne de l'Afrique à l'Afrique de l'Ouest.

Enseignements

246. L'initiative régionale pilote a jeté les bases qui permettent de mener les autres travaux qui devront être réalisés en 2014-2015 dans le cadre de l'Objectif stratégique 5. Une des premières actions consistera à faciliter la création de deux unités d'analyse de la résilience tout en notant que l'IGAD et le CILSS ont demandé d'appuyer leurs activités d'information et de suivi. Elle visera également à élargir le réseau de partenariats afin d'inclure d'autres organisations intergouvernementales régionales en Afrique, en déployant de nouveaux programmes pluriannuels nationaux de renforcement de la résilience, et en facilitant la participation des agriculteurs et des organisations de la société civile pertinentes au dialogue sur les politiques, à la prise de décision et à la mise en œuvre.

247. En outre, les enseignements tirés de cette initiative sont utiles pour étayer les initiatives régionales qui seront menées en 2014-2015 dans les Caraïbes, au Proche-Orient et en Afrique du Nord. L'expérience acquise dans la mise en œuvre de cette initiative régionale a démontré qu'il était important de disposer de mécanismes de gouvernance et d'exécution qui associent étroitement les fonctionnaires du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux nationaux, en ce qui concerne les moyens internes de travail. Elle a permis à l'Organisation de mieux aider ses États membres, d'établir des partenariats et d'obtenir des résultats plus efficacement en s'appuyant sur le cadre qui relie les objectifs stratégiques et les travaux entrepris au niveau national et régional.

¹³ Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Asie et Pacifique

Généralités

248. La région Asie et Pacifique a connu une véritable mutation ces dernières décennies. Une croissance économique rapide a entraîné une profonde transformation structurelle de l'économie, la part de l'agriculture dans le PIB¹⁴ diminuant dans tous les pays de la région. La sécurité alimentaire s'est améliorée, puisque le nombre de personnes sous-alimentées n'a cessé de diminuer ces vingt dernières années. Cela étant, la région doit aussi faire face à des problèmes graves: l'urbanisation rapide, l'écart grandissant des revenus dans certains pays, la stagnation de l'extension des terres arables, la raréfaction des ressources en eau, l'incidence de la volatilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, le changement climatique et l'incidence des catastrophes naturelles.

249. Face à ces défis, la FAO a axé son action dans la région sur cinq priorités en 2012-2013: i) renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) promouvoir la production agricole et le développement rural; iii) améliorer la gestion et l'utilisation équitables et durables des ressources productives et des ressources naturelles; iv) renforcer les capacités pour faire face aux menaces et situations d'urgence agricoles et alimentaires; v) s'adapter à l'impact du changement climatique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Par ailleurs, elle a entrepris l'initiative régionale sur le riz.

Renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition

250. Les objectifs de la FAO au titre de cette priorité étaient de contribuer à l'éradication de la faim et de la malnutrition dans la région Asie et Pacifique, conformément aux cibles des objectifs du Sommet mondial de l'alimentation et des objectifs du Millénaire pour le développement, et de soutenir les initiatives régionales connexes prises par les partenaires et les autres organismes des Nations Unies dans la région.

251. Suite au lancement au niveau mondial du Défi Faim Zéro lors de la Conférence Rio +20, le Vice-Secrétaire général de l'ONU a lancé le Défi Faim Zéro dans la région Asie et Pacifique, initiative conjointe de la FAO, de la CESAP¹⁵ et du PNUD¹⁶. Ensuite, la FAO a coordonné la formulation d'un cadre directeur régional pour le Défi Faim Zéro afin d'aider les pays à formuler leurs plans d'action nationaux en la matière.

252. Dans le cadre du Défi Faim Zéro, la FAO a aussi aidé les pays à mieux faire face à la volatilité des prix des denrées alimentaires. Une consultation régionale de haut niveau, organisée en octobre 2012 à Bangkok par la Banque asiatique de développement, la FAO, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial, a donné lieu à l'établissement d'une liste de mesures à prendre aux niveaux national et régional pour aider les pays membres à réagir efficacement face aux prix élevés des denrées alimentaires. La FAO a par ailleurs fourni régulièrement des informations sur les prix des produits alimentaires courants et les politiques nationales, soit directement au moyen de sa publication «Asia-Pacific Food Price and Policy Monitor», soit indirectement en collaboration avec le système d'information pour la sécurité alimentaire de l'ANASE¹⁷.

253. Enfin, la FAO a mené des activités de plaidoyer et de sensibilisation sur l'importance d'une bonne nutrition et sur le rôle du secteur alimentaire et agricole dans la réduction de la malnutrition. Elle a fourni un appui pour intégrer la question de la nutrition dans le Cadre intégré de la sécurité alimentaire de l'ANASE et son plan d'action stratégique sur la nutrition. Elle a aussi fait la promotion des aliments forestiers et souligné l'importance des aliments autochtones et sous-utilisés dans la réduction de la pauvreté et de la faim et dans l'amélioration de la nutrition.

¹⁴ Produit intérieur brut (PIB).

¹⁵ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

¹⁶ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

¹⁷ Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Promouvoir la production agricole et le développement rural

254. Au titre de cette priorité, les objectifs de la FAO étaient les suivants: i) accroître la production et la productivité agricoles, en mettant l'accent sur les principales cultures alimentaires comme le riz, le blé et le maïs, ainsi que sur l'élevage; ii) appuyer le développement de l'agriculture, du secteur agroalimentaire et des agro-industries, surtout en faveur des petits producteurs et entrepreneurs, afin de leur permettre de profiter de débouchés commerciaux, de renforcer leur résilience et d'attirer les investissements; iii) améliorer les niveaux de vie des ruraux grâce à des investissements accrus dans les infrastructures, les ressources humaines et les services afin de générer des emplois et des revenus; et iv) améliorer l'accès aux marchés des petits producteurs et promouvoir la croissance globale.

255. En Asie et dans le Pacifique, 80 pour cent des agriculteurs sont des petits exploitants qui produisent près de 90 pour cent de l'offre alimentaire dans la région. La stagnation de la productivité des cultures est un problème important, en particulier pour les principales cultures céréalières. La FAO s'y est attaquée au moyen de l'initiative régionale sur le riz. Elle a aussi réalisé des études de pays pour analyser les problèmes et les nouveaux besoins dans le secteur de la noix de coco et a formulé une stratégie régionale pour le développement de celui-ci, en collaboration avec la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique.

256. En plus des mesures directes visant à accroître la productivité agricole, la FAO a aussi travaillé à l'amélioration des moyens d'existence des petits agriculteurs, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Dans ce contexte, elle a élaboré un cadre stratégique pour la sécurité humaine et le développement des moyens d'existence pour aider les gouvernements à mettre en œuvre, au niveau national, des programmes intégrés pour l'amélioration des moyens d'existence. La FAO a par ailleurs rejoint l'initiative régionale pour un socle de protection sociale et a élaboré, en partenariat avec l'Organisation internationale du Travail, un plan d'action conjoint pour traiter de l'emploi rural et de la protection sociale, plaçant la production agricole dans le contexte plus large du développement rural.

Améliorer la gestion et l'utilisation équitables et durables des ressources productives et des ressources naturelles

257. Au titre de cette priorité, les objectifs de la FAO étaient les suivants: i) limiter la dégradation des ressources naturelles, en particulier la terre et les sols, et atteindre un niveau d'utilisation durable; ii) parvenir à un large consensus sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles afin de réduire la menace que représente l'exploitation future; iii) accroître la productivité de l'eau et améliorer la gestion des systèmes d'irrigation utilisant des eaux souterraines ou de surface; et iv) préserver les ressources génétiques et la biodiversité. La FAO a par conséquent mené ses consultations techniques d'experts et organisé des commissions techniques régionales pour recenser les mesures recommandées, en particulier dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. La gestion durable des ressources naturelles est par ailleurs un élément essentiel dans la majorité des cadres de programmation par pays de la région.

Renforcer les capacités pour faire face aux menaces et situations d'urgence agricoles et alimentaires

258. On a poursuivi deux grands objectifs au titre de cette priorité: i) faciliter l'évolution de la réponse d'urgence associée à des mesures d'aide à court terme vers des programmes de réduction des risques de catastrophe, de préparation et de prévention concertés et à large base, et des mesures de suivi pour atténuer l'impact à long terme des catastrophes sur la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel; et ii) améliorer la capacité des sous-régions à réduire les risques de catastrophe, à être préparées aux catastrophes naturelles et à apporter une réponse d'urgence efficace associant les secours et le relèvement au développement durable à plus long terme.

259. La FAO a aidé les pays dans les domaines suivants: renforcement de leurs systèmes de gestion de l'information et des communications; planification stratégique pour mettre en œuvre la réduction et la gestion des risques de catastrophe en collaboration et en partenariat avec d'autres organisations, avec un accent sur les maladies animales et zoonotiques transfrontières; évaluation des approches et des meilleures pratiques en matière d'assurances pour les récoltes, l'aquaculture et les pêches; fourniture d'un appui technique et d'un soutien au renforcement des capacités liées aux systèmes de contrôle des aliments et de sécurité biologique; et amélioration de la productivité, de la capacité de

résistance aux risques liés à la production et des filets de protection pour les petits agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

260. La FAO a soutenu les activités de réduction des risques de catastrophe, de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique dans toute la région et a renforcé les capacités de réduction des risques de catastrophe dans l'agriculture au Cambodge et aux Philippines. Au Pakistan et au Bangladesh, la FAO a amélioré les connaissances et renforcé les capacités d'alerte rapide afin d'améliorer la planification des réactions pour la sécurité alimentaire, lorsque des situations d'urgence se présentent, en mettant en œuvre le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire. Elle a aussi soutenu des projets de pays dans la région consacrés à la sécurité sanitaire et aux normes alimentaires.

261. La FAO a renforcé les capacités nationales et régionales pour contrôler et prévenir la grippe aviaire et d'autres maladies infectieuses touchant les animaux et les humains. En externe, cela a impliqué de travailler avec des organisations politiques et économiques régionales et d'autres organisations internationales pour mettre en place des mécanismes de coordination régionale. En interne, la FAO a adopté une approche plus intégrée et multidisciplinaire afin de favoriser l'élaboration de stratégies régionales et nationales liées à l'initiative «Une seule santé», et a aidé à la mise sur pied de plans d'action aux niveaux régional et national pour contribuer à la lutte contre certaines maladies (par exemple la rage, la fièvre aphteuse et la variante H7N9 de la grippe aviaire).

S'adapter à l'impact du changement climatique sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition

262. L'action de la FAO dans la région en matière de changement climatique avait deux objectifs: i) recenser des technologies innovantes et des pratiques adaptées dans les sous-régions afin de gérer les impacts négatifs du changement climatique sur le secteur agricole en vue de protéger et de consolider les progrès réalisés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; et ii) réduire la contribution de l'agriculture, notamment de l'élevage, de l'aquaculture et de la déforestation, aux émissions de gaz à effet de serre, et intégrer l'adaptation au changement climatique et son atténuation dans les stratégies de développement agricole et rural. La FAO a par exemple fourni des conseils concernant les mesures à prendre en Thaïlande pour aider le secteur agricole à s'adapter au changement climatique dans le secteur agricole en Thaïlande et réalisé une étude sur les effets du changement climatique sur les rendements en riz en République démocratique populaire lao, laquelle fournit des informations et des connaissances qui permettront aux décideurs de mieux gérer les risques climatiques pour le secteur du riz et de recenser les besoins d'adaptation. Elle a aussi réalisé diverses études sur les liens entre la bioénergie et la sécurité alimentaire.

Initiative régionale sur le riz

Portée

263. L'Asie représente plus de 90 pour cent de la production et de la consommation de riz dans le monde. La riziculture est une composante importante des moyens d'existence de quelque 140 millions de foyers de producteurs et de plusieurs millions de ruraux pauvres. La demande de riz est poussée à la hausse par la croissance démographique, mais la croissance des rendements en riz ralentit, la production intensive de riz nuit à l'environnement, le stock génétique de riz est de moins en moins varié et les intrants pour la production de riz (terres, main-d'œuvre et eau) font face à la concurrence des secteurs industriel et urbain.

264. On a lancé l'initiative régionale sur le riz en 2013 à l'appui de la stratégie régionale sur le riz pour élaborer et tester des solutions techniques de production rizicole qui soient durables et qui tiennent compte des questions liées à la biodiversité aquatique et à l'agroforesterie. La phase I de l'initiative répondait essentiellement aux besoins nationaux liés à l'intensification durable de la production de biens et de services des écosystèmes rizicoles. Les trois pays pilotes concernés (l'Indonésie, la République démocratique populaire lao et les Philippines) ont demandé à intégrer plus largement le projet dans les politiques nationales durant l'exercice 2014-2015.

Principaux partenaires

265. La phase pilote a donné lieu à la conclusion de partenariats avec 12 partenaires extérieurs de mise en œuvre issus du monde universitaire et de la société civile. Ces partenaires ont collaboré

étroitement avec leurs homologues des pouvoirs publics locaux et centraux, ont apporté des contributions techniques à l'initiative et ont fourni un appui opérationnel pour l'évaluation des services écosystémiques rizicoles et des pratiques de gestion. Les partenariats impliquaient le transfert de connaissances et de compétences et le partage des enseignements entre les pays pilotes. Les enseignements tirés de cette initiative ont contribué à la mise sur pied d'une initiative africaine sur le riz.

Résultats

266. Les essais des solutions techniques étaient surtout axés sur la production durable. Cela étant, l'examen de produits connexes, de systèmes du patrimoine et de la modélisation du changement climatique a aussi permis d'obtenir des résultats très utiles.

Productivité durable

267. L'étude des publications tierces permet de tirer les conclusions suivantes: a) le recours à des techniques «d'intensification écologique», caractérisées par l'utilisation efficace de la terre, de l'eau, de la biodiversité et des nutriments, permet d'accroître les rendements en utilisant moins d'intrants et offre une meilleure protection des écosystèmes que ne le fait la production rizicole conventionnelle ou traditionnelle; b) la lutte par des moyens naturels contre les insectes ravageurs associée à une utilisation minimale et stratégique des pesticides peut engendrer une hausse substantielle des rendements en riz.

268. On a intégré les principes «Produire plus avec moins» dans les programmes de formation sur rizières, avec un accent tout particulier sur l'intensification durable de la production rizicole et sur la biodiversité aquatique. La FAO a formé plus de 750 agriculteurs locaux dans les trois pays ciblés et a modifié le programme en conséquence.

269. La recherche a montré que les organismes aquatiques présents dans les écosystèmes rizicoles apportent des nutriments essentiels qui, autrement, ne sont pas présents en quantités suffisantes dans les régimes alimentaires des populations locales. On a recensé 95 organismes de ce type rien que dans deux provinces de la République démocratique populaire lao. Aux Philippines, la FAO a créé des programmes pour réduire le coût de la production de ces organismes et les déchets que cette production implique.

270. Une étude distincte de la FAO sur les arbres qui entourent les zones de production rizicole a confirmé le rôle de ces arbres dans la création de revenus, la fourniture d'aliments et, élément important, la lutte contre l'érosion et la régulation des cours d'eau.

271. Il a été élaboré différents modèles pour étudier l'effet du changement climatique sur le riz et sur les marchés du riz. Un modèle sur l'effet du changement climatique sur le marché régional du riz indique que des investissements continus dans le secteur agricole de huit pays de la région constitueraient une réponse économiquement solide à la volatilité accrue des prix sur les marchés internationaux qui se profile en raison du changement climatique. Aux Philippines, un modèle de ce genre a simulé l'effet des dépenses publiques dans l'agriculture pour l'adaptation au changement climatique. En outre, en République démocratique populaire lao, les modèles et les analyses ont donné lieu à des recommandations sur la façon d'allouer et de cibler efficacement les fonds pour contribuer à l'adaptation des rendements en riz aux effets du changement climatique.

272. Les activités menées aux Philippines et en Indonésie sur les Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial ont permis de recenser des sites du patrimoine agricole présentant une forte agrobiodiversité d'importance mondiale, des systèmes agricoles résilients et des bonnes pratiques pour l'adaptation au changement climatique. Elles ont aussi donné lieu à la promotion de politiques et de programmes visant à la conservation dynamique de systèmes agroécologiques rizicoles dans des sites pilotes, et à la recommandation de politiques pour la reconnaissance de systèmes du patrimoine agricole national.

Enseignements

273. La phase I de l'initiative régionale sur le riz a permis de tirer deux grands enseignements, qui seront mis en pratique dans la phase II dès 2014. Premièrement, les pratiques de gestion peuvent accroître ou diminuer la productivité des services écosystémiques des systèmes fondés sur la riziculture. On a donc conçu la deuxième phase de façon à mieux intégrer le riz, le poisson, les arbres, les cultures rizicoles, le patrimoine et l'adaptation au changement climatique. Deuxièmement, la concrétisation de cette approche intégrée nécessitera un travail interdisciplinaire, à plusieurs niveaux, dans de nombreuses unités de la FAO.

Europe et Asie centrale

Généralités

274. La FAO avait six priorités dans la région Europe et Asie centrale en 2012-2013: i) renforcer la sécurité alimentaire et de la nutrition; ii) fournir des conseils aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations; iii) gérer les ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets; iv) lutter contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux et les maladies d'origine alimentaire; v) apporter un appui politique et institutionnel à l'entrée d'États Membres dans des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce, d'établissement de normes et de politiques et d'économie; vi) soutenir et renforcer les biens publics mondiaux et régionaux au moyen de la recherche appliquée dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts. La FAO a par ailleurs élaboré et mis en œuvre une initiative régionale pilote sur les structures agraires pour l'Europe et l'Asie centrale.

Renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition

275. Le Bureau régional a publié des études sur les coopératives, les systèmes d'innovation agricole et les systèmes agroalimentaires visant à améliorer la nutrition et à réduire les pertes et le gaspillage de produits alimentaires. Il a apporté un soutien direct aux pays de la région, en menant par exemple des activités de renforcement des capacités pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Tadjikistan et au Kirghizistan, avec l'aide financière de l'Union européenne et de la Fédération de Russie. Dans le cadre d'un programme conjoint des Nations Unies, la FAO a aidé le Gouvernement albanais à élaborer un plan d'action national pour l'alimentation et la nutrition afin de lutter contre la malnutrition chez les enfants, et le Gouvernement kirghize à élaborer une stratégie de développement de l'agriculture. La FAO a par ailleurs guidé et aidé les pays pour l'élaboration de leurs documents sur la situation en matière de nutrition au niveau national, pour la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée par la FAO et l'OMS. Des activités de renforcement des capacités ont été menées en 2013 en Serbie en vue de la création d'une base de données régionale sur la composition des aliments dans les Balkans occidentaux, en partenariat avec le Réseau pour le renforcement des capacités en matière de nutrition en Europe centrale et orientale.

Fournir des conseils aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations

276. La FAO a donné des avis à différents pays (Kirghizistan, Tadjikistan, Géorgie, Arménie et République de Moldova) sur la mise en place de systèmes de sécurité sanitaire plus efficaces et sur le renforcement des mesures sanitaires et phytosanitaires. Elle a donné des avis en vue de l'élaboration d'une stratégie pour le développement de l'agriculture au Kirghizistan, mais aussi en vue des objectifs suivants: l'amélioration des politiques agricoles en Ukraine, la création d'un système d'identification des animaux en Arménie, le renforcement des capacités d'un ministère moldave pour l'analyse des prix des marchés et la création d'un centre d'enquête et d'analyse des données agricoles en Azerbaïdjan. En Albanie, la FAO a aidé le Gouvernement pour l'élaboration de la politique sectorielle pour la recherche, la vulgarisation et l'innovation dans le domaine agricole afin de contribuer au développement rural.

Gérer les ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

277. La FAO a réalisé une étude régionale complète sur les incidences du changement climatique au niveau des exploitations dans 19 pays, a fait la promotion de l'aquaculture comme autre source de revenu et a dispensé des formations et mené d'autres activités de renforcement des capacités à l'appui des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Elle a aussi entrepris une étude sur l'agriculture de conservation en Asie centrale et en Turquie, qui a débouché sur un cadre régional pour l'utilisation de l'agriculture de conservation en vue d'accroître durablement la production agricole. Au niveau des pays, la FAO a aidé les Gouvernements kosovar, russe et serbe à formuler des politiques forestières. Elle a aussi inventorié les variétés traditionnelles de blé en Turquie, au Tadjikistan et en Ouzbékistan afin de définir la contribution de ces variétés à la sécurité

alimentaire des ménages ruraux et d'évaluer leur potentiel pour les futurs programmes de sélection. La FAO a renforcé les capacités des gouvernements nationaux s'agissant de la formulation de politiques forestières en apportant un soutien direct au Kosovo, en Fédération de Russie et en Serbie, notamment en donnant des conseils et en apportant un appui technique sur l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans les politiques, la gestion et les pratiques forestières, ainsi que sur une approche fondée sur les paysages pour la gestion des bassins versants.

Lutter contre les ravageurs et les maladies des animaux et des végétaux et les maladies d'origine alimentaire

278. L'accent a été mis sur le renforcement des capacités pour la gestion des pesticides et des pesticides périmés dans un projet financé par la Turquie et l'Union européenne. Quatre pays ont bénéficié d'une formation sur l'évaluation des risques microbiologiques pour la sécurité sanitaire des aliments, organisée en collaboration avec le Bureau hongrois de la sécurité sanitaire de la filière alimentaire. La FAO a aussi renforcé les capacités des pays de la région s'agissant de la lutte contre les ravageurs et les maladies des végétaux, notamment en donnant des avis et en fournissant une aide pour la lutte contre la teigne de la pomme de terre et le sphinx des tomates en Arménie et contre la chenille à toile d'automne (qui se nourrit sur les arbres à feuillage caduc) en Géorgie au moyen de techniques de protection intégrée. Elle a également renforcé le suivi et la surveillance des ravageurs et des maladies touchant les céréales ou d'autres aliments, et la lutte contre ces ravageurs et maladies, en particulier les criquets et la rouille du blé. Une stratégie de lutte contre la brucellose a été élaborée et mise en œuvre au Tadjikistan et a servi de base pour une initiative de plus grande ampleur de la Banque mondiale. Ce type de stratégie est également à l'étude pour une initiative arménienne financée par la Suisse. Sur la base des expériences des pays de la région et en consultation avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'OMS, il a été convenu d'une approche régionale et de recommandations pour la lutte contre la brucellose.

Apporter un appui politique et institutionnel à l'entrée d'États Membres dans des organisations régionales et mondiales s'occupant de commerce et d'établissement de normes et des organisations de coopération économique régionale

279. L'accent a été mis sur les pays des Balkans occidentaux et sur les pays du Caucase dans le contexte de leurs aspirations à une intégration plus étroite avec l'Union européenne. Des études sectorielles ont été réalisées et un soutien a été apporté pour les politiques en Albanie et en Géorgie. Une aide au renforcement des capacités, axée sur les politiques agricoles, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la sécurité sanitaire et l'analyse des risques, a été fournie à la Fédération de Russie en vue de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. En 2012-2013, plus de 200 agents des autorités chargées de la sécurité sanitaire, un peu partout dans la région, ont reçu une formation sur le Codex, ce qui a permis de faire mieux connaître la structure, les procédures et les travaux actuels du Codex. Des représentants ministériels et des responsables de la Commission économique eurasiennne ont aussi reçu une formation sur certains thèmes pour contribuer à la création d'un espace économique unique au sein de l'union douanière entre la Russie, le Bélarus et le Kazakhstan.

Soutenir et renforcer les biens publics mondiaux et régionaux au moyen de la recherche appliquée dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts

280. La FAO a élaboré le premier annuaire statistique pour la région. Elle a publié 14 études portant sur les coopératives et autres solutions dans les pays de la région, le cadre législatif des coopératives agricoles dans la Communauté d'États indépendants (CEI) et sur une comparaison des coopératives de services dans les pays de la CEI et de l'Union européenne. Elle a aussi publié quatre évaluations des pertes et du gaspillage de produits alimentaires en Europe et en Asie centrale, trois études sur les systèmes agroalimentaires au service d'une meilleure nutrition et une étude régionale sur les mesures d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre le changement climatique.

281. La FAO a fait de la parité hommes-femmes un thème régional transversal dans toutes les priorités régionales, en particulier dans la formulation et la mise en œuvre des projets. Ce souci s'est par exemple traduit par l'organisation d'une conférence et d'un atelier sur les femmes dans la foresterie au Kosovo, par la mise sur pied de projets pilotes ciblés en Albanie et par l'intégration des considérations de parité hommes-femmes dans la politique semencière de la République de Moldova.

Initiative régionale pilote sur les structures agraires pour l'Europe et l'Asie centrale

Portée

282. L'initiative régionale pilote sur les structures agraires contenait six éléments, conçus pour renforcer le rôle des petits exploitants dans les chaînes de valeur commerciales: i) des services de vulgarisation au Kazakhstan; ii) des études sur les politiques en matière de pertes et de gaspillage de produits alimentaires; iii) les coopératives agricoles en Europe et en Asie centrale; iv) la création de groupes de producteurs et de groupes de commercialisation pour les éleveurs au Tadjikistan; v) un dialogue sur les orientations s'agissant des marchés agricoles au sein de l'union douanière entre la Russie, le Kazakhstan et le Bélarus; et vi) une formation ciblée pour les fonctionnaires sur l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce et les engagements en la matière.

Résultats

283. Bon nombre des activités menées dans le cadre des six priorités régionales ont contribué à la réalisation des objectifs de l'initiative régionale pilote. En dehors de ces activités, la FAO a, au Kazakhstan, organisé un forum national sur la vulgarisation agricole et entrepris des exercices pilotes pour étayer la refonte des politiques nationales de vulgarisation. Dans le Haut-Badakchan (Tadjikistan), la FAO a contribué à accroître les revenus des producteurs, en créant des groupes de producteurs et de commercialisation de viande et de fromage, en formant les membres de ces groupes et en créant des liens entre leurs produits et les marchés urbains.

284. Concernant le soutien aux pays pour leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la FAO a accueilli deux ateliers, a publié des études et a organisé une consultation en ligne, ce qui a permis de mieux faire comprendre les principes et règles de l'OMC pour l'agriculture ainsi que les incidences de l'adhésion sur la politique commerciale dans le secteur agricole. La FAO a aussi formé des représentants de pays dans la région, notamment de la Commission économique eurasiennne lors de deux ateliers sur l'harmonisation de l'appui budgétaire et sur la réglementation des produits agricoles.

285. Pour garantir la pérennité des approches, il a été conclu des partenariats avec diverses organisations dans toute la région, notamment des ministères, des universités, des institutions de recherche, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et du secteur dans la région, des organisations économiques régionales et le secteur public international.

Enseignements

286. Les enseignements tirés à propos de ces collaborations permettront à la FAO d'être plus efficace dans ses actions futures dans la région. Par exemple, la souplesse budgétaire et programmatique donnée à l'initiative a permis de bien mieux répondre à l'évolution des besoins, de perdre moins de temps en formalités administratives et de consacrer plus de temps au renforcement de l'efficacité et de l'impact des différentes activités. Parmi les services d'appui technique fournis, les pays membres de la région ont particulièrement apprécié les avis en matière de vulgarisation.

Amérique latine et Caraïbes

Généralités

287. La FAO avait quatre priorités dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2012-2013: i) la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) l'agriculture familiale et le développement rural; iii) le changement climatique et la durabilité environnementale; et iv) la santé animale et végétale et la sécurité sanitaire des aliments. Afin de préparer la voie à la mise en œuvre des nouveaux objectifs stratégiques à partir de 2014, la région a aussi lancé une initiative pilote régionale pour appuyer l'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025».

Sécurité alimentaire et nutrition

288. La FAO a renforcé la capacité des organismes d'intégration régionale à fournir des avis et un appui en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, principalement au sein de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ce travail a débouché sur la mise en place d'un programme d'éradication de la pauvreté et de la faim dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. La FAO a également fourni des avis techniques et un appui au Parlement latino-américain afin d'élaborer un cadre réglementaire régional qui est axé sur l'alimentation et la nutrition, et l'alimentation scolaire, et incorpore le droit à l'alimentation.

289. Au niveau national, la FAO a aidé 17 pays à améliorer les politiques publiques et les cadres réglementaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et 24 pays à renforcer leurs systèmes de suivi dans ce domaine. Afin de renforcer le dialogue sur les politiques, la FAO a renforcé les capacités de 330 organisations de la société civile dans 12 pays et fourni un appui technique à 14 groupes de parlementaires, dans le cadre du Front parlementaire contre la faim.

Agriculture familiale et développement rural

290. Au niveau régional, la FAO a élaboré avec la Communauté andine et d'autres organisations internationales le Programme de développement rural et les Orientations pour l'agriculture familiale et le développement rural territorial. Elle a publié de bonnes pratiques dans les domaines de la production, du commerce et des politiques à mettre en œuvre dans les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie communautaire et de la pêche à petite échelle/l'aquaculture. La FAO a également renforcé un groupe technique fonctionnel pour l'agriculture familiale regroupant les gouvernements, la société civile, les organisations de producteurs, le monde universitaire et les agences internationales. Au niveau national, l'accent a été mis sur les systèmes de production de semences. La FAO a contribué au programme de certification des semences dans les Andes (dont il est rendu compte au titre de l'objectif stratégique A dans la section II), et coopéré avec les gouvernements locaux et nationaux afin de faciliter l'accès des petits exploitants aux marchés des semences, d'augmenter les revenus familiaux, de diversifier l'offre et de protéger les variétés de semences en voie de disparition. En Amérique centrale, la FAO a travaillé avec les petites entreprises de semences appartenant à des agriculteurs afin de les aider à attirer l'attention des décideurs sur des questions touchant leur secteur. Ce travail a permis de modifier les politiques, la législation, les réglementations et les procédures administratives, et de rendre les marchés des semences plus efficaces et ouverts.

291. La FAO a conclu un accord avec le Réseau spécialisé pour l'agriculture familiale du MERCOSUR¹⁸ en 2012 aux fins d'appuyer les politiques en faveur de l'agriculture familiale et d'administrer le fonds régional créé par les pays de cette sous-région.

Changement climatique et durabilité de l'environnement

292. La FAO a conseillé cinq gouvernements de la région sur des mesures visant à améliorer leurs politiques agro-environnementales. Elle a contribué à protéger les milieux marins côtiers vulnérables et les moyens de subsistance des communautés qui y vivent en mettant en place une gestion durable et des cadres juridiques. L'Organisation a également défini un nouveau cadre stratégique pour la foresterie dans la région, qui prend en compte le rôle des forêts d'un point de vue plus intégré et relie

¹⁸ Marché commun austral (MERCOSUR).

la gestion forestière à la sécurité alimentaire, au développement rural, au changement climatique, à l'énergie et à la conservation de la biodiversité, des sols et de l'eau.

293. Le renforcement des capacités des techniciens et des fonctionnaires dans la région Amérique latine et Caraïbes, qui ont été formés à l'utilisation de différents outils d'aide à la décision, a permis de mettre en valeur l'agriculture intelligente face au climat. Par ailleurs, l'adaptation au changement climatique a été intégrée dans la planification sectorielle agricole, en collaboration avec les Ministères de l'agriculture du Pérou, du Chili, de l'Uruguay et du Nicaragua. Dans le domaine de la gestion du risque, un Plan national pour la gestion du risque et l'adaptation au changement climatique dans le secteur agricole pour la période 2012-2021 a été élaboré au Pérou. Sur le haut plateau andin commun à la Bolivie et au Pérou, 78 communautés boliviennes et 60 communautés péruviennes ont vu leur capacité d'adaptation renforcée face à des phénomènes climatiques difficiles. En Colombie et d'autres pays andins de la région, des modèles de production ont été développés pour les situations d'urgence et visent à limiter la vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle de la population.

Santé végétale et animale et sécurité sanitaire des aliments

294. Le travail de la FAO sur la santé animale dans la région a principalement concerné la fièvre aphteuse et la peste porcine. Suite aux travaux de la FAO, la région montagneuse de la Bolivie et le Pérou se sont vus octroyer le statut de zone indemne de fièvre aphteuse. Des progrès satisfaisants ont également été réalisés pour éradiquer la maladie en Colombie et l'aide de la FAO en Équateur et au Venezuela a permis de réduire les foyers de fièvre aphteuse au point qu'aucun cas clinique de la maladie n'a été constaté dans la région durant plus de 21 mois, ce qui constitue un record historique sur les 50 dernières années. Dans la région andine, la FAO a favorisé le développement de la gestion transfrontalière de la fièvre aphteuse et de la peste porcine en renforçant le Comité technique d'évaluation de la santé agricole de la Communauté andine, en particulier son programme d'éradication de la fièvre aphteuse et de la peste porcine, destinés à éliminer ces maladies dans ses États membres d'ici à 2017.

295. Le Huanglongbing (maladie du verdissement des agrumes, HLB) est une maladie très destructrice pour les citronniers. Pour faire face à son apparition dans la région, la FAO a réuni un groupe d'experts qui a élaboré une stratégie régionale de lutte contre la maladie ainsi qu'un plan cadre national que les pays ont été invités à adopter. Les éléments de la stratégie mise en place avec l'appui de la FAO au cours de l'exercice biennal concernent: un projet de réglementation pour l'enregistrement des pesticides biologiques et la surveillance des pesticides chimiques après enregistrement; l'établissement d'un réseau andin de laboratoires pour tester les échantillons de manière comparable et cohérente; et une formation des travailleurs des services phytosanitaires dans le domaine de la gestion du HLB et de l'enregistrement des pesticides et leur contrôle après enregistrement. La FAO a également lancé un système internet d'information régional sur la maladie, et un outil automatisé a été conçu pour évaluer les pesticides hautement toxiques. Au niveau national, dix pays d'Amérique du Sud et des Caraïbes sont désormais impliqués dans la gestion régionale du HLB.

Initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim en 2025»

Portée

296. L'initiative régionale «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», lancée en 2005, est le fruit de l'engagement des pays et des organisations de la région à créer les conditions pour y éradiquer la faim d'ici 2025. L'initiative pilote régionale mise en œuvre en 2013 par la FAO a participé à ce programme d'envergure en fournissant une aide à la promotion des politiques dans trois pays ciblés.

297. Au niveau régional, la FAO a contribué à l'élaboration du Programme pour l'élimination de la faim et de la pauvreté dans la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. En conséquence, la FAO, en collaboration avec la CEPALC et l'ALADI¹⁹ - deux organisations qui favorisent la coopération économique dans la région - a été invitée à élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'éradication de la faim et de l'extrême pauvreté et à en assurer le suivi. L'Organisation a présenté les premières lignes directrices de ce plan. Un cadre juridique régional pour

¹⁹ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Intégration latino-américaine d'association (ALADI).

l'alimentation scolaire a été approuvé par le Parlement latino-américain, dans le contexte d'une alliance plus large avec la FAO.

298. Au niveau national, en Equateur, l'aide de la FAO a permis de créer l'Institut national pour l'approvisionnement alimentaire, qui a pour but de favoriser les achats publics de produits de l'agriculture familiale pour l'alimentation scolaire. Au Nicaragua, la FAO a contribué à la reconnaissance juridique de 12 nouvelles commissions municipales pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la mise en œuvre de deux grandes politiques publiques visant à éradiquer la faim au niveau local en améliorant la sécurité alimentaire et de la nutrition: la Stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FSFNS) et les plans municipaux pour la FSFNS et la gestion des risques de catastrophes. L'appui de la FAO à l'initiative «Défi Faim zéro» à Antigua-et-Barbuda a amélioré la coordination des politiques intersectorielles, et renforcé les mécanismes de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans la sous-région des Caraïbes.

Enseignements tirés

299. L'initiative régionale sera prolongée durant l'exercice biennal 2014-2015, et neuf autres pays seront ciblés. Sa portée et la méthode employée seront modifiées pour: apporter un appui plus marqué aux processus politiques; mettre en place une approche axée sur les résultats; utiliser une plateforme de suivi des activités et de planification de l'allocation des ressources en vue de réaliser un seul objectif; inclure des domaines d'activités définis lors des concertations régionales et sous-régionales, tels que les achats publics, l'alimentation scolaire, les politiques en faveur de l'alimentation et de la nutrition, et la mise en œuvre du programme au niveau territorial.

300. Le recentrage de l'initiative pilote ainsi que la vision claire du rôle de la FAO ont permis de renforcer les partenariats existants et d'inciter de nouvelles institutions à établir des partenariats avec l'Organisation. Une réalisation notable dans ce domaine a été la création du Plan d'action pour l'élimination de la faim et de la pauvreté dans la zone économique de Petrocaribe, appuyée par le Venezuela. En outre, une nouvelle source de coopération Sud-Sud a été créée: l'initiative «La Mésos-Amérique libérée de la faim», à laquelle participe le Mexique.

301. Certaines questions complexes ne peuvent pas être traitées projet par projet, en raison de l'approche fragmentée qui résulte des accords individuels et du risque accru que les acteurs et les institutions qui jouent un rôle déterminant dans la réussite du programme global soient négligés. De nouveaux concepts, méthodes, instruments et capacités sont donc nécessaires et seront développés. Pour éradiquer la faim, il faut pouvoir compter sur l'engagement des gouvernements et des acteurs sociaux, qui peuvent être incités à se mobiliser si la sécurité alimentaire et la nutrition sont placées au rang des priorités publiques.

302. Enfin, les instances supranationales sont de plus en plus importantes pour rassembler les parties prenantes de différents secteurs et favoriser l'innovation dans la gestion publique. Comme une bonne politique s'appuie sur de bonnes informations, il est indispensable de renforcer les systèmes d'information et d'encourager les organismes nationaux à les utiliser pour suivre les progrès réalisés au niveau des pays et partager l'expérience acquise.

Proche-Orient et Afrique du Nord

Généralités

303. Dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord, les grands défis qui se posent en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition sont les suivants: une forte croissance démographique et une urbanisation croissante, une croissance économique atone et un chômage élevé parmi les jeunes, une base de ressources naturelles (terre et eau) limitée et fragile et une forte dépendance à l'agriculture sur terres sèches, une forte exposition à la menace du changement climatique, des conflits et des catastrophes naturelles et une forte dépendance aux importations de denrées alimentaires.

304. Par ailleurs, les changements survenus récemment dans l'environnement politique de nombreux pays de la région ont encore compliqué les efforts visant à l'éradication de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Le ralentissement de l'activité économique dans la plupart des pays a creusé les déficits budgétaires nationaux et accentué les pressions sur les finances publiques, ce qui rend le financement des programmes de développement et des programmes sociaux de plus en plus compliqué et ce qui a retardé les réformes dans les secteurs alimentaire et agricole.

305. La FAO s'est attaquée à ces défis en concentrant son travail dans la région sur cinq domaines d'action prioritaires pendant l'exercice biennal 2012-2013: i) améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition; ii) stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens d'existence; iii) gérer durablement les ressources naturelles, y compris la pêche et l'aquaculture; iv) réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation; et v) se préparer et réagir aux situations d'urgence alimentaire et agricole. À cela s'ajoute l'initiative régionale pilote sur la raréfaction de l'eau.

Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

306. La FAO a accordé une attention toute particulière à la sécurité alimentaire et à la nutrition au cours de l'exercice biennal, ce qui s'est notamment traduit par l'organisation de différents événements et consultations de haut niveau à plusieurs parties prenantes. Elle a aidé les gouvernements à accroître la productivité des systèmes agricoles, à renforcer la résistance au changement climatique et à améliorer les capacités à prendre des décisions réfléchies, sur la base d'éléments concrets, concernant les normes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition.

307. Grâce à différentes collaborations, la FAO a contribué à renforcer et à améliorer le dialogue entre ses Membres sur les questions de sécurité alimentaire, en particulier sur les pertes de produits alimentaires, sur la nutrition, sur l'investissement dans l'agriculture et sur les mesures à prendre dans les pays en proie à des crises prolongées. Elle a également apporté une assistance technique importante à plusieurs pays (Égypte, Iraq, Libye, Oman, Arabie Saoudite, Soudan et Syrie) en vue d'améliorer les politiques et les cadres institutionnels nationaux, et notamment de mettre en place des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, pour traiter de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La FAO a aussi continué d'aider les pays dans la région en vue de la réalisation d'autres objectifs: le renforcement des capacités d'évaluation, de suivi et d'analyse de la sécurité nutritionnelle et alimentaire (Égypte, Liban, Émirats arabes unis et Yémen); la mise en place et la modernisation de systèmes de statistiques agricoles au moyen de l'adoption de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales; et le renforcement des capacités pour la gestion des informations et l'échange des connaissances.

Stimuler la production agricole et le développement rural pour améliorer les moyens d'existence

308. Le travail réalisé au titre de cette priorité s'est concentré sur trois grands domaines: la production végétale et la protection des plantes, la production et la santé animales et l'agro-industrie et l'infrastructure.

Production végétale et protection des plantes

309. Pour cette priorité, la FAO s'est attachée à renforcer les capacités nationales et régionales en vue d'accroître les rendements des cultures et la qualité de la production. Elle a soutenu l'organisation

de conférences internationales de recherche et d'ateliers régionaux ainsi que la promotion de la coopération entre les pays en vue du partage des expériences, des connaissances et des informations techniques.

310. Avec l'aide de ses partenaires, la FAO a conseillé et aidé des pays (Algérie, Égypte, Iran, Iraq, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie) à réduire l'emploi de produits agrochimiques, au moyen de projets de lutte intégrée contre les organismes nuisibles dans toute la région. Selon les pays, l'utilisation de ces produits a reculé de 40 à 80 pour cent pour la culture de la tomate, de l'olive, du raisin, du dattier, du concombre, de la mangue, de la fraise, de la menthe, de la pomme, du blé et des agrumes, ce qui a permis de réduire le prix de revient, de faire grimper les bénéfices et d'atténuer les dégâts occasionnés à l'environnement. La formation était un élément essentiel du programme et ce sont plus de 1 000 séances de formation qui ont été organisées, pour plus de 17 000 agriculteurs.

Production et santé animales

311. Les menaces de maladies animales transfrontières se sont multipliées dans la région au cours de l'exercice biennal en raison de la déliquescence des systèmes de lutte contre les maladies animales dans les pays en proie à des conflits et de la multiplication des mouvements d'animaux non vaccinés. La FAO a renforcé les capacités des pays concernant les systèmes de quarantaine vétérinaire, les bonnes pratiques de gestion des situations d'urgence, la préparation, la détection rapide des maladies, l'alerte rapide et la réaction rapide en cas de situations d'urgence en matière de maladies du bétail. Elle a aussi apporté une aide directe au moyen de campagnes de vaccination, d'une surveillance épidémiologique, de diagnostics et de vaccinations, et de stratégies et feuilles de route en vue de la lutte contre les maladies et de leur éradication.

312. L'amélioration de la production animale dans la région s'est notamment caractérisée par la mise sur pied de petits programmes laitiers, portant entre autres sur la qualité et la sécurité sanitaire du lait et sur l'accès aux intrants, aux services et à la commercialisation du lait et des produits laitiers au travers de l'organisation de coopératives de producteurs, ciblant souvent les ménages dirigés par des femmes et les groupes défavorisés. La FAO a aussi aidé les associations d'apiculteurs et d'éleveurs de petits ruminants de la région. En vue d'atténuer les menaces pesant sur les ressources zoogénétiques, la FAO a aidé les pays à recenser les lacunes en matière de caractérisation des races, de valorisation des races locales et de leurs produits, et a transféré des connaissances sur les caractéristiques uniques des races et de leurs produits pour contribuer à leur valorisation et à l'accès aux marchés. Les techniciens ont été formés à l'identification des animaux, au contrôle des performances de l'élevage et à la traçabilité. La FAO a analysé les incidences du changement climatique sur le bétail et a proposé des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Agro-industrie et infrastructure

313. S'agissant de l'agro-industrie et de l'infrastructure, la FAO a axé son action dans la région sur la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires, principalement au moyen de l'amélioration des chaînes de valeur, de la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire, du renforcement de l'infrastructure et de l'amélioration de l'ajout de valeur. Ces efforts ont notamment débouché sur l'élaboration du Cadre stratégique pour la réduction des pertes et du gaspillage de produits alimentaires dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et sur un ardent plaidoyer en faveur de l'adoption de mesures urgentes aux niveaux national et régional. Par ailleurs, un projet mené au Soudan a contribué au développement des chaînes de valeur et au renforcement des moyens d'existence. Il est prévu d'autres projets qui viseront à améliorer le renforcement des capacités, la commercialisation et les coopératives dans d'autres pays de la région.

Gérer durablement les ressources naturelles, y compris la pêche et l'aquaculture

314. La difficulté de la gestion des ressources naturelles limite fortement la production agricole dans la région. La raréfaction de l'eau, l'utilisation inefficace de celle-ci, l'incertitude quant aux droits fonciers, le morcellement des terres arables, la salinisation des sols, l'invasion d'eau salée dans les zones côtières et la dégradation des sols sont autant de problèmes à résoudre. En 2012-2013, la FAO s'est attachée à relever ces défis en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives, en renforçant des partenariats, en sensibilisant les parties prenantes, en recensant les meilleures pratiques pour la gestion efficace et durable de l'eau et de la terre et en encourageant les pays à adopter les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches

et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. L'un des aspects importants de la réaction de la région face à ces problèmes a été l'élaboration et la mise en œuvre d'une initiative régionale pilote sur la raréfaction de l'eau.

Réagir aux effets du changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation

315. Le Proche-Orient est tout particulièrement touché par le changement climatique au travers de la désertification, de la sécheresse et de la dégradation des ressources naturelles (eau, forêts et terres). La FAO a soutenu l'élaboration et l'adoption de politiques pour aider les pays à s'adapter au changement climatique, ce qui a fait mieux comprendre aux pays et à leurs partenaires qu'il était important d'adopter une approche multidisciplinaire et participative pour s'attaquer aux questions de la rareté des ressources naturelles, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci.

Se préparer et réagir aux situations d'urgence alimentaire et agricole

316. Dans ses interventions relatives aux situations d'urgence alimentaire et agricole, la FAO visait à protéger les moyens d'existence des ménages touchés et vulnérables, à relancer les activités agricoles des petits cultivateurs et éleveurs et à éviter l'épuisement des biens de production. La FAO a contribué à la protection et au renforcement des moyens d'existence: i) en fournissant du matériel et en dispensant des formations essentiels qui ont permis d'améliorer la production agricole, la culture des fruits et légumes et la production alimentaire familiale; ii) en restaurant et en protégeant les moyens d'existence des éleveurs grâce à la remise en état de citernes à eau, à des interventions en matière de santé animale, à la production et à la distribution de fourrage, à la remise en valeur de la production laitière et à la création de centres de service et pour le nourrissage à l'intention des éleveurs; et iii) en améliorant la gestion des ressources en eau au moyen de petits systèmes d'irrigation et de stockage de l'eau.

317. La FAO a aussi apporté une assistance technique et mené des interventions d'urgence pour prévenir l'apparition de maladies animales et d'organismes nuisibles pour les plantes et pour lutter contre ces maladies et organismes, parmi lesquels la grippe aviaire, la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, la fièvre de la Vallée du Rift, la dermatose nodulaire contagieuse, les invasions acridiennes, *Tuta absoluta* et le charançon rouge des palmiers.

318. Au titre de cette priorité, on a tout particulièrement mis l'accent sur le problème grandissant du chômage des jeunes en Afrique du Nord, auquel on s'est attaqué par le renforcement des capacités techniques, des activités de cohésion sociale, la mise en place de partenariats avec des organisations financières et la promotion des produits de microfinancement.

Initiative régionale pilote sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient

Portée

319. La raréfaction de l'eau est l'un des problèmes de sécurité alimentaire les plus urgents que les pays du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord aient à résoudre, puisque la quantité d'eau douce disponible dans la région devrait diminuer de 50 pour cent d'ici 2050. Dans le cadre de l'initiative régionale pilote sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient, la FAO a aidé ses pays membres à recenser et à rationaliser les politiques et les meilleures pratiques de gestion de l'eau agricole pour renforcer la productivité agricole, améliorer la sécurité alimentaire et pérenniser les ressources en eau. L'initiative a permis de mettre le doigt sur les principaux domaines dans lesquels il fallait agir et a créé de nouvelles possibilités de partenariats et de collaboration en matière de gestion de l'eau entre les pays de la région et avec les partenaires régionaux et les partenaires de développement. Six pays ont été choisis pour une phase pilote d'évaluation approfondie au niveau national (Maroc, Tunisie, Égypte, Oman, Yémen, Jordanie), mais tous les pays de la région sont associés à l'initiative.

Résultats

320. Fin 2013, la FAO avait testé la nouvelle approche puisqu'elle avait mis sur pied des équipes multidisciplinaires et lancé des évaluations nationales dans les six pays pilotes. Elle avait élaboré une stratégie régionale de collaboration pour une gestion durable de l'eau agricole, présentée lors des premières journées de la terre et de l'eau du Proche-Orient, et obtenu l'engagement des pays de la région à cet égard. Elle avait aussi mobilisé des fonds pour soutenir la gestion durable de l'eau au Yémen. Enfin, elle avait réuni 15 institutions régionales et internationales sous l'égide d'un partenariat

régional pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de collaboration. La stratégie recense six domaines de travail pour la mise en œuvre au moyen de partenariats sur mesure au cours de l'exercice biennal à venir, notamment: une planification stratégique et des politiques dans lesquelles on insiste sur le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie; le renforcement ou la réforme de la gouvernance à tous les niveaux; l'amélioration de la productivité de l'eau agricole, que ce soit dans l'agriculture pluviale ou dans l'agriculture irriguée; la gestion de l'approvisionnement en eau, ce qui implique de traiter du changement climatique et de la réutilisation non conventionnelle de l'eau; le renforcement de la durabilité, avec un accent sur l'eau souterraine, la pollution et la salinité du sol; et la mise en place de comparaisons et de suivis et l'élaboration de rapports sur l'efficacité de l'utilisation de l'eau agricole et sur la productivité de celle-ci.

Enseignements

321. L'initiative a permis d'axer l'action de la FAO sur un domaine à l'importance stratégique cruciale pour les pays de la région, avec des activités menées au niveau de la région et au niveau des pays. Les modalités de financement de l'initiative ont donné à celle-ci la flexibilité voulue pour permettre une adaptation à l'évolution de la situation. Les partenariats avec d'autres organisations actives dans la région ont permis d'obtenir une approche cohérente et harmonisée. On a ainsi pu réduire la concurrence pour les financements, obtenir une masse critique de capacités et fournir aux pays membres un service de meilleure qualité et plus cohérent. La prise en compte des considérations de politique économique et la collaboration régionale ont suscité le vif intérêt des partenaires puisque cette approche ouvrait un dialogue sur les facteurs politiques et institutionnels qui ont une influence sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière d'eau et de sécurité alimentaire. Cela étant, l'équipe a sous-estimé le temps nécessaire pour obtenir l'adhésion à cette initiative innovante au sein de la FAO ainsi que la participation des pays membres. Par conséquent, certaines activités planifiées n'ont pas pu être achevées en 2013 et ont été reportées à 2014.

C. Réseau de bureaux décentralisés

322. L'un des aspects essentiels du processus de changement transformationnel lancé à la FAO en 2012-2013 a été l'amélioration de son réseau de bureaux décentralisés. L'objectif était de permettre à l'Organisation de s'assurer que ses activités normatives aient des répercussions concrètes au niveau des pays, que ses produits issus du savoir mondial conduisent à des changements tangibles au niveau des politiques et des pratiques, et que ses programmes de terrain aboutissent à des résultats et des effets concrets. Pendant l'exercice biennal, on a amélioré la structure et le fonctionnement du réseau avec l'appui des Membres de la FAO, notamment dans le cadre de toutes les conférences régionales tenues en 2012 et du Conseil. Celui-ci, à sa cent quarante-quatrième session²⁰, a approuvé une réallocation de 10.4 millions d'USD d'économies du PTB au profit des bureaux décentralisés, ce qui a permis de créer 31 nouveaux postes dans des lieux d'affectation décentralisés.

323. L'amélioration du réseau de bureaux décentralisés par la transformation amorcée en 2012-2013 se fondait sur quatre éléments principaux:

- une meilleure planification et des priorités plus solides;
- un réseau de bureaux décentralisés plus flexible;
- un modèle intégré d'exécution des programmes;
- le suivi et le contrôle.

Une meilleure planification et des priorités plus solides

324. On a considérablement amélioré la planification et renforcé l'établissement des priorités au niveau des pays, aussi bien pour ce qui est d'exécuter les cadres de programmation par pays (CPP) que de les intégrer dans des processus de planification plus larges. À la fin de l'exercice biennal, on comptait que 149 pays seraient dotés d'un CPP et que 103 soit avaient déjà un CNPMT²¹ soit avaient un CPP achevé, et le travail se poursuivait dans 46 pays.

325. Les CPP ont fourni une base solide sur laquelle on pouvait s'appuyer pour déterminer les priorités nationales en matière de collaboration avec la FAO, dans le droit fil des plans stratégiques gouvernementaux et, plus largement, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ils ont ainsi guidé l'Organisation dans ses activités au niveau des pays à mesure que de nouvelles initiatives étaient convenues avec des gouvernements et des partenaires fournisseurs de ressources. En parallèle, ils ont contribué au processus de planification à l'échelle de l'Organisation, leurs résultats étayant la formulation de plans d'action relatifs aux objectifs stratégiques au sein du Cadre stratégique révisé.

326. On a recueilli des informations sur plusieurs exemples de réussite liés aux CPP, on a synthétisé les enseignements tirés de ces expériences et on les a diffusés dans l'ensemble du réseau. Étant donné que les travaux se fondaient majoritairement sur l'analyse et les priorités issues des processus de planification des gouvernements, la participation des parties intéressées nationales et l'adhésion des Membres étaient assurées.

Un réseau de bureaux décentralisés plus flexible

327. L'un des principes directeurs suivis en 2012-2013 a été que toutes les ressources humaines et financières de la FAO dans une région donnée devaient servir à assurer une exécution efficiente et efficace des programmes au niveau des pays. À cet égard, les critères de sélection des représentants de la FAO sont devenus plus stricts et on a instauré une évaluation obligatoire des compétences d'encadrement, qui doit être réalisée par une entreprise extérieure. Ces mesures ont permis le renouvellement des effectifs et l'arrivée de représentants extrêmement compétents qui sont en mesure de conduire le processus des CPP, de coordonner les contributions techniques, de mobiliser des ressources, de mener des activités de plaidoyer au service de la sécurité alimentaire et des questions

²⁰ CL 144/REP par. 25; CL 144/3.

²¹ Cadre national sur les priorités à moyen terme.

agricoles, de conclure des partenariats stratégiques et de gérer des programmes intégrés de développement et d'urgence.

328. La mobilité et la rotation accrues du personnel ont permis de renforcer le partage de connaissances et d'expériences au sein du réseau ainsi qu'entre le Siège et le terrain, dans les deux sens. Parmi les représentants de la FAO nommés pendant l'exercice biennal, 23 avaient déjà travaillé à la FAO, au Siège, dans un bureau régional ou sous-régional – en tant que coordonnateur pour les situations d'urgence ou coordonnateur des projets – ou au sein du personnel national d'un bureau de pays, ce qui portait à près de 40 pour cent la proportion d'employés qualifiés ayant été recrutés hors de l'Organisation²².

329. Pendant l'exercice biennal, on a examiné la palette de compétences afin de veiller à ce que la structure du personnel des bureaux décentralisés soit conforme aux priorités des pays et des régions et soit alignée sur les plans de travail correspondant aux objectifs fixés au niveau de l'Organisation. On a renforcé les capacités des bureaux régionaux et sous-régionaux selon les besoins.

330. Dans le droit fil des orientations formulées par les Organes directeurs afin que les États Membres contribuent de façon significative au renforcement du réseau décentralisé, on a pris contact avec les États Membres qui avaient souhaité une présence plus forte de la FAO et un élargissement des activités moyennant davantage de partenariats et d'activités de liaison, éventuellement de nouveaux arrangements en matière de financement et une présence nouvelle ou un renforcement de la présence actuelle. Par conséquent, trois Membres ont signé de nouveaux accords de siège et la situation de plusieurs autres pays en la matière a considérablement progressé.

Un modèle intégré d'exécution des programmes

331. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, on a transféré effectivement la responsabilité, la gestion et la redevabilité dans le cas d'opérations liées à des activités d'urgence et de réhabilitation aux bureaux décentralisés, sous l'autorité générale des sous-directeurs généraux/représentants régionaux et sous la supervision par délégation des représentants de la FAO.

332. Le processus de décentralisation a été progressif afin que la transition se déroule sans heurt. On a entrepris de revoir la structure des bureaux bénéficiaires et de renforcer peu à peu les capacités des représentations de la FAO concernées, en particulier celles qui mènent un grand nombre d'opérations d'urgence. On a notamment créé à cet effet des postes de représentants de la FAO adjoints dans certains pays grâce à des ressources extrabudgétaires. En conséquence, on a créé et pourvu neuf postes de représentants de la FAO adjoints en 2012-2013. Grâce à l'intégration des activités d'urgence et de développement, les bureaux de pays sont désormais pleinement responsables de tous les projets nationaux. On a, en outre, élaboré un manuel de référence exhaustif sur le cycle de projet.

Suivi et contrôle

333. Tout au long de l'exercice biennal, on a constamment progressé dans le renforcement des capacités d'encadrement au niveau des pays, notamment en appliquant des mesures plus strictes en matière de nomination et d'évaluation des représentants de la FAO, comme indiqué plus haut.

334. La mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) en 2013 a permis de renforcer la redevabilité et le contrôle dans l'ensemble de l'Organisation en réunissant pour la première fois tous les bureaux décentralisés et le Siège au sein d'un système administratif unique. La disponibilité d'informations de gestion à jour a permis de suivre plus efficacement les activités financières et administratives des bureaux, ainsi que la gestion de l'exécution globale.

335. En 2012-2013, on a aussi entamé des travaux visant à suivre de façon systématique les mesures de haut niveau sur l'efficacité de la FAO, y compris des examens de la gestion financière, administrative et programmatique des bureaux de pays réalisés par le Bureau de l'inspecteur général, et une analyse quantitative des données de référence en matière d'exécution se fondant sur la taille et la complexité des pays ou des groupes de pays concernés et du programme de la FAO.

²² En septembre 2013.

D. Le Programme de coopération technique

Objectif et finalité

336. Le Programme de coopération technique (PCT) permet à l'Organisation, grâce aux ressources du Programme ordinaire, de mettre son savoir-faire et son expertise technique à la disposition des États Membres et assurer des fonctions constitutionnelles, à savoir «fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent»²³.

337. Le Programme permet de bénéficier de l'expertise technique de la FAO dans tous les domaines d'action qui sont inscrits dans le Cadre stratégique de l'Organisation. Il permet la prestation d'une assistance technique axée sur la demande et vouée à répondre aux besoins prioritaires des gouvernements, à accélérer le changement, à encourager le renforcement des capacités et à aider les pays à mobiliser des ressources.

338. L'appui fourni au titre du PCT doit s'aligner sur les priorités nationales et pallier des manques techniques critiques en fournissant des ressources qui ne sont pas disponibles localement, ou auxquelles les bénéficiaires du projet ne peuvent accéder par leurs propres moyens ou avec l'aide des systèmes d'appui locaux. Les projets du PCT sont conçus pour produire des résultats immédiats et tangibles dans des conditions de rentabilité et servir de catalyseur pour le développement.

Principales difficultés rencontrées au cours de l'exercice biennal et Action de la FAO

339. La principale difficulté durant l'exercice biennal a été de veiller à ce que le PCT s'adapte aux changements transformationnels de l'Organisation et demeure un programme important permettant aux Membres de bénéficier de l'expertise technique de la FAO. Les efforts déployés ont visé à: i) mieux aligner le PCT sur le Cadre stratégique, faciliter une utilisation plus stratégique des ressources tout en garantissant que les interventions sont alignées sur les priorités nationales par le biais des cadres de programmation par pays (CPP); et ii) rendre plus efficace la gestion du PCT, élargir les rôles et responsabilités des bureaux décentralisés, et simplifier et harmoniser les procédures.

340. Des principes et des propositions spécifiques d'amélioration du PCT ont été soumis aux organes directeurs de la FAO qui les ont approuvés. À sa cent-quarante-huitième session, tenue en décembre 2013, le Conseil a approuvé les mesures d'amélioration du PCT ainsi que leur plan de mise en œuvre et apporté son soutien à l'alignement proposé du PCT amélioré sur le Cadre stratégique révisé et à l'alignement ascendant sur les priorités nationales, par l'intermédiaire des CPP.

Veiller à ce que le PCT appuie les priorités des Membres telles qu'elles apparaissent dans les objectifs stratégiques et les cadres de programmation par pays

341. Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé, les activités financées au titre du Programme ordinaire ainsi que par des ressources du PCT et des contributions volontaires devraient progressivement converger et s'aligner sur les objectifs stratégiques et leurs plans d'action respectifs. Le renforcement du PCT permettra d'améliorer la réponse de la FAO aux priorités des pays ainsi que les effets obtenus à l'échelon national. Dans cette optique, les CPP seront utilisés pour définir les priorités en vue d'orienter l'utilisation des ressources du PCT au niveau local.

342. Bien que l'alignement avec le CPP fasse déjà partie des critères d'approbation du PCT, les CPP vont servir de point de départ pour la définition de priorités d'assistance conforme aux objectifs stratégiques, au titre du PCT dans les pays. Les bureaux décentralisés ont reçu un soutien et des conseils spécifiques (en particulier grâce à la mise à jour des procédures d'examen de l'assurance qualité du CPP), afin que, au moment de la formulation des CPP, les Représentants de la FAO commencent à recenser les produits et/ou les activités qui pourraient être réalisés à l'aide du PCT. En outre, et dans le cadre des mesures d'amélioration, des orientations spécifiques concernant le CPP seront diffusées afin que, au moment de la formulation du CPP, les Représentants de la FAO mettent en lumière les produits et/ou les activités qui pourraient s'appuyer sur des contributions du PCT. Ces

²³ Acte constitutif de la FAO, Article I paragraphe 3a.

produits et/ou activités constitueront une liste indicative des projets du PCT à l'étude qui sera annexée au document du CPP et prise en compte dans le plan de mobilisation des ressources qui l'accompagne.

Mesures relatives à l'organisation et à la gestion: rôles et responsabilités, procédures du PCT

343. Depuis sa décentralisation en 2010, les rôles et responsabilités du PCT sont fondés sur le principe de subsidiarité. On a revu les rôles et responsabilités des fonctionnaires ayant des attributions dans le cadre du PCT de façon à optimiser les services de supervision, de gestion et de conseil, en s'appuyant sur l'intégration des fonctions d'assurance qualité, de suivi, d'établissement de rapports et d'appui ayant trait aux projets d'urgence et de développement. Ces rôles et responsabilités ont été approuvés par le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation en septembre 2013 et communiqués à tous les bureaux décentralisés.

344. Des mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'approbation, le suivi, la supervision et l'établissement de rapports ayant trait aux interventions du PCT. Des fonctionnalités spécifiques ont été introduites dans le Système d'information sur la gestion du Programme de terrain permettant de suivre la performance du PCT en terme d'approbation et de taux d'exécution. Des rapports normalisés ont été mis à la disposition des unités chargées du PCT dans les bureaux décentralisés et au Siège. L'évaluation ex-post a été lancée à la mi 2012 afin de capturer l'information sur les résultats, les réalisations, le suivi, la durabilité et les effets de catalyse, le renforcement des capacités et l'équité hommes-femmes.

345. Par ailleurs, on harmonisera les procédures relatives au PCT et au cycle des projets en tenant compte de l'alignement sur le Cadre stratégique, des mesures d'amélioration du PCT, et des enseignements tirés du processus de décentralisation de la gestion du PCT, de l'amélioration du temps de préparation des projets et de la simplification des procédures.

Aperçu des projets approuvés et de leur exécution

346. Au cours de l'exercice biennal, 438 projets dans le cadre du PCT d'une valeur totale de 119,9 millions d'USD ont été approuvés, comme le montre le tableau ci-dessous, contre 426 projets d'une valeur de 117,8 millions d'USD en 2010-2011.

Tableau 2: Projets du PCT approuvés en 2012-2013 (en millions d'USD)

Type de projet du PCT	Budget total	Nombre de projets*	Budget moyen par projet	En pourcentage du budget total approuvé
National	78,1	236	0,331	65
Sous-régional	10,1	27	0,376	9
Régional	9,5	25	0,378	8
Interrégional	2,7	6	0,443	2
Mécanisme de financement du PCT**	19,5	144	0,135	16
Total	119,9	438	0,274	100

* y compris des projets de la phase II

** y compris 9 mécanismes sous-régionaux et 8 mécanismes régionaux du PCT

Près de 80 pour cent du montant des projets du PCT approuvés au cours de l'exercice biennal devaient être mis en œuvre au niveau national.

347. La ventilation par région des ressources allouées au PCT en 2012-2013 est indiquée dans le tableau ci-dessous (tous types de projets confondus).

Tableau 3: Ventilation par région des ressources allouées au PCT

Région	Budget total en millions d'USD	Nombre de projets	En pourcentage du budget total approuvé
Afrique	46,7	153	39
Proche-Orient	10,0	39	8
Asie et Pacifique	29,1	110	24
Europe	11,7	46	10
Interrégional	2,7	6	2
Amérique Latine et Caraïbes	19,7	84	17
Total	119,9	438	100

348. La ventilation des ressources allouées au PCT en 2012-2013 par catégorie de projets (assistance d'urgence et développement) est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4: Projets du PCT approuvés en 2012-2013 par catégorie

Catégorie de projet	Budget total (en millions d'USD)	Nombre de projets
Assistance d'urgence	13,7	31
Appui au développement*	106,2	407
Total	119,9	438

* y compris 144 projets exécutés au titre du Mécanisme de financement du PCT pour un montant de 19,5 millions d'USD

349. Il va sans dire que, en raison de la nature imprévisible des menaces et des crises, les demandes d'assistance d'urgence varient d'un exercice sur l'autre. Trente et un projets d'aide d'urgence ont été approuvés au cours de l'exercice 2012-2013, pour un montant total de 13,7 millions d'USD (contre 43 projets approuvés en 2010-2011 pour un montant total de 17,4 millions d'USD).

350. Les montants approuvés et le nombre de projets ont augmenté de 6 pour cent par rapport à l'exercice précédent. En 2012-2013, 407 projets d'une valeur totale de 106,2 millions d'USD ont été approuvés au titre de l'aide au développement, dont 144 projets (19,5 millions d'USD) faisant appel au mécanisme de financement du PCT. Concernant ce dernier, les chiffres sont comparables à ceux de 2010-2011 (139 projets pour un total de 19,6 millions d'USD). Ce mécanisme s'est avéré être un instrument catalyseur à l'appui de la formulation des CPP, avec une enveloppe de 1 708 211 d'USD alloués directement à cet effet en 2012-2013, contre 907 000 d'USD en 2010-2011.

351. Au cours de l'exercice, les dépenses totales se sont élevées à 99,5 millions d'USD, contre 94,4 millions en 2010-2011 (tableau 5). Un suivi efficace de la mise en œuvre des projets a contribué à améliorer l'exécution en 2012-2013.

Tableau 5: Dépenses du PCT par catégorie de projet en 2012-2013

Catégorie de projet	En millions d'USD	Pourcentage
Assistance d'urgence	13,5	13,6
Appui au développement	69,4	69,7
Mécanisme de financement du PCT	16,6	16,7
Total	99,5	100,0

Les types de projets financés et leur articulation avec les grands programmes de la FAO

352. Le Tableau 6 indique la ventilation des projets du PCT exécutés en 2012-2013 par objectif stratégique/fonctionnel et fait ressortir les quatre domaines stratégiques où l'assistance du PCT a été la plus demandée: *Intensification durable de la production agricole* (Objectif stratégique A), *Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles* (Objectif stratégique I), *Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes* (Objectif fonctionnel X) et *Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition* (Objectif stratégique H).

Tableau 6: Dépenses du PCT par objectif stratégique/fonctionnel en 2012-2013 (en millions d'USD)

Objectif stratégique/fonctionnel		Exécution en 2012-2013	En pourcentage du budget total
A	Intensification durable de la production agricole	18,1	18,2
B	Accroissement de la production animale durable	9,3	9,4
C	Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles	7,8	7,8
D	Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire	2,3	2,3
E	Gestion durable des forêts et des arbres	9,0	9,0
F	Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture	8,1	8,1
G	Environnement porteur pour les marchés de nature à améliorer les moyens d'existence et le développement rural	5,1	5,1
H	Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition	11,0	11,1
I	Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles	14,5	14,6
K	Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales*	0,3	0,3
L	Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural	2,0	2,0
X	Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes**	12,0	12,1
Total		99,5	100,0

* Équité hommes-femmes – étant donné la faible ampleur des projets du PCT, le budget alloué à chacun n'est pas réparti sur plusieurs objectifs stratégiques mais enregistré sous l'objectif premier auquel il se rapporte. En effet, le chiffre indiqué dans ce tableau pour l'objectif stratégique K ne concerne que les projets relevant directement de l'objectif stratégique K en tant qu'objectif premier. Il ne tient pas compte des projets du PCT enregistrés sous un objectif stratégique différent, mais qui contribuent en partie à l'équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales.

**Comprend en particulier le volet Mécanisme de financement du PCT.

Enseignements et défis futurs

353. Un processus d'amélioration du PCT et un plan de mise en œuvre y afférent ont été préparés en 2013, en tenant compte des enseignements tirés de la décentralisation du PCT en 2010, ainsi que des demandes émanant des organes directeurs visant à élaborer un plan de mise en œuvre pour l'amélioration du Programme de coopération technique conforme au processus de réflexion stratégique et aux cadres de programmation par pays. À sa cent-quarante-huitième session (décembre 2013), le

Conseil a approuvé plusieurs mesures qui avaient été recensées et adoptées par la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier en novembre 2013²⁴.

354. Les mesures d'amélioration doivent permettre notamment un meilleur alignement sur le Cadre stratégique et l'alignement ascendant- sur les priorités nationales par l'intermédiaire des CPP, l'amélioration du suivi des performance du PCT, une utilisation plus stratégique des fonds du PCT, et l'harmonisation des procédures du cycle des projet et du PCT. Ces mesures seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2014-2015.

²⁴ <http://www.fao.org/docrep/meeting/029/mi537fr.pdf>

III. GÉRER JUDICIEUSEMENT LES RESSOURCES

A. Introduction

355. On trouvera dans la présente section des informations sur les mécanismes administratifs et financiers appliqués par la FAO pour gérer les ressources mises à sa disposition pour l'exercice 2012-2013 à l'appui de l'exécution de son programme de travail. On y rend compte des progrès réalisés vers une administration efficace et efficiente (Objectif fonctionnel Y), de la situation financière globale de l'exercice, des dépenses d'appui concernant les activités extrabudgétaires, de la mobilisation de ressources, et des dispositifs relatifs aux dépenses d'équipement et aux dépenses de sécurité, ainsi que des mesures prises en vue d'obtenir des gains d'efficacité conformément aux engagements pris, de faire de la FAO une organisation plus respectueuse de l'environnement, et de mener à bien le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO.

B. Objectif fonctionnel Y: Administration efficiente et efficace

- Le Système mondial de gestion des ressources (GRMS) a été déployé dans l'ensemble du monde afin d'accroître l'efficacité et l'efficience administrative, de renforcer le contrôle interne, et de rendre l'information accessible en tous lieux géographiques.
- La gestion des ressources humaines a été renforcée et modernisée; la procédure de sélection et de nomination a notamment été modifiée de façon à réduire de plus de moitié les délais de recrutement.

Cadre d'action

356. Pour réaliser ses buts et objectifs, la FAO doit pouvoir compter sur des processus administratifs efficaces et efficients qui soient économiques tout en permettant à l'Organisation d'assurer ses fonctions fiduciaires et ses fonctions de détermination des politiques et de suivi. Il faut pour ce faire que les responsabilités hiérarchiques soient clairement définies et que l'obligation de rendre compte soit facilitée par des systèmes d'information et par la formation, en particulier dans un contexte où les ressources, ainsi que les décisions concernant leur emploi, sont de plus en plus décentralisées vers les lieux d'exécution des projets et des programmes.

357. Pour obtenir un meilleur rapport coût-efficacité dans un contexte où on demande constamment à l'Organisation de trouver des gains d'efficience, celle-ci a adopté une stratégie axée sur trois grands domaines: assurer des services présentant un bon rapport coût-efficacité pour apporter un appui aux membres du personnel dans l'accomplissement de leurs tâches; mettre à disposition des informations de gestion pertinentes en temps voulu et protéger les ressources; mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion du personnel afin d'attirer et de fidéliser du personnel de qualité et motivé et afin d'accroître les compétences professionnelles et les compétences en gestion de celui-ci.

Y01 – Les services d'appui de la FAO sont reconnus comme étant axés sur les clients, efficaces, efficients et bien gérés

358. Ce résultat de l'Organisation concerne l'exécution des principales fonctions d'appui au niveau de l'ensemble de la FAO: gestion des infrastructures et des installations, achats, traitement des opérations financières, gestion des ressources humaines et sécurité et hygiène du travail. Les services correspondants portent sur la formulation des politiques et le suivi de leur application, et sur l'appui opérationnel.

359. La rationalisation des procédures administratives et la simplification des règles et règlements correspondants sont au centre des efforts déployés par la FAO pour rendre ses services d'appui plus efficaces et plus efficients. En 2013, une révision du Manuel de la FAO et d'autres textes

administratifs a permis de supprimer un grand nombre de directives redondantes; dans le seul domaine des ressources humaines, plus de 300 documents ont été jugés redondants. La révision des textes a aussi été l'occasion de publier un manuel («FAO Handbook») qui permettra au personnel de la FAO, dans tous les bureaux d'affectation de par le monde, d'accéder aux règles administratives en ligne par le biais d'un portail unique, facilitant ainsi le travail. La révision des textes a aussi été l'occasion de créer un compendium, le «Streamlining Compendium», qui énonce par ordre de priorité des initiatives à prendre dans chaque secteur administratif pour simplifier les procédures, et décrit la méthode à suivre. Plusieurs idées allant dans le sens de la rationalisation ont été concrétisées en 2013, et le travail se poursuivra au cours de l'exercice suivant.

360. La mise au point finale de modèles d'accord de prestation de services (SLA) a aussi constitué un progrès important vers une plus grande transparence et vers des normes de prestation clairement définies. Désormais, la prestation effective est mesurée par rapport à l'accord conclu et il est fait régulièrement rapport.

361. Autre initiative qui a permis des économies dans le domaine des services d'appui: le Programme d'hôtels à conditions préférentielles, qui consiste à passer des accords avec des hôtels dans de nombreuses villes à travers le monde à l'intention des membres du personnel et des consultants en voyage officiel. En 2012, année pilote, le Programme d'hôtels à conditions préférentielles a permis à lui seul d'économiser un montant brut estimatif de plus de 2,8 millions d'USD.

Y02 - L'information de gestion de la FAO est reconnue comme étant complète, précise et pertinente

362. Il s'agit ici de définir des procédures et politiques financières répondant aux critères les plus stricts et d'assurer la sécurité des ressources de l'Organisation; de tenir des comptes qui reflètent fidèlement les activités financières et répondent aux exigences des audits internes et externes; et d'informer la direction, les organes directeurs et les partenaires fournisseurs de ressources sur la situation financière de l'Organisation et de ses activités. Un autre élément important est la garde et le bon emploi des avoirs financiers, ainsi que le contrôle des transactions financières, où que ce soit dans l'Organisation.

363. L'une des principales réalisations de l'exercice a été la mise en route du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) et le déploiement du système dans tous les bureaux de la FAO à travers le monde. Le GRMS représente un investissement critique et à long terme. C'est un outil essentiel dans la concrétisation de l'objectif d'une Organisation davantage en mesure d'agir, au Siège et dans les bureaux décentralisés (voir la Section III.F).

Y03 - La FAO est reconnue en tant qu'employeur observant des pratiques optimales de gestion des performances et du personnel, soucieux de la formation continue de son personnel et mettant en valeur la diversité de ses ressources humaines

364. L'effort de la FAO pour renforcer et moderniser le gestion des ressources humaines consiste en particulier à créer une base de talents pour répondre à ses besoins présents et futurs, tout en améliorant la répartition géographique et la parité des sexes (voir l'annexe 3). Cela suppose de donner des conseils sur les structures d'organisation, d'améliorer les processus de recrutement, d'accroître la mobilité et la rotation des effectifs, d'évaluer les performances du personnel, et d'assurer le perfectionnement professionnel. Au cours de l'exercice, l'effort a porté en particulier sur l'amélioration des procédures de sélection et de recrutement et la définition d'un nouveau cadre de compétences.

365. Le cadre de compétences adopté en 2013 est au cœur de toutes les fonctions et de toutes les procédures des services de gestion des ressources humaines. Il contribuera à permettre à l'Organisation de recruter du personnel attaché aux valeurs de la FAO et doté des compétences de base requises aux postes à pourvoir. Le nouveau cadre permettra aussi de faciliter le contrôle des performances, du fait que tous les membres du personnel de la FAO seront évalués sur la base d'un ensemble cohérent et transparent d'éléments du comportement professionnel.

366. La FAO a introduit de nouvelles procédures pour la sélection du personnel afin d'améliorer la qualité des décisions dans ce domaine et de réduire les délais de recrutement dans une forte proportion. Les procédures nouvelles et rationalisées prévoient un rôle plus actif de la part de la fonction Ressources humaines, et un offrent un appui aux cadres responsables à toutes les étapes du recrutement. De nouvelles directives ont aussi été publiées concernant le recrutement et la gestion des

consultants. Ces directives donnent plus de pouvoirs aux cadres qui embauchent et les soumettent à de plus grandes obligations de rendre compte. Elles visent à normaliser les procédures et, partant, à réduire le coût de la gestion des consultants, qui représentent une bonne partie du personnel de la FAO.

367. Une politique de mobilité a été introduite en 2013 à l'échelle de l'Organisation, avec deux principaux objectifs: venir à l'appui de la décentralisation accrue des activités de l'Organisation et contribuer au perfectionnement professionnel du personnel. La réaffectation géographique est maintenant obligatoire pour tous les membres du personnel recrutés sur le plan international et actuellement affectés à un poste soumis à rotation. La première vague de réaffectations dans le cadre de la mobilité aura lieu en 2014.

368. Le développement d'une culture de prestations axées sur les résultats demeure une priorité de la FAO. La fonction Ressources humaines de la FAO a œuvré dans ce sens par les moyens suivants: programme de formation des cadres, auquel, à la fin de 2013, avaient participé 61 pour cent des cadres de l'Organisation, au Siège et sur le terrain; la plateforme de formation en ligne, [learning@fao](#), lancée en juillet 2012, qui offre des possibilités de formation, pour un coût moindre, à l'ensemble du personnel de la FAO, dans tous les lieux d'affectation; et l'initiative ECP (pour une programmation par pays efficace) qui vise à permettre de mieux centrer les stratégies et d'accroître la pertinence et l'impact des activités de la FAO au niveau des pays.

C. Bilan financier

- Les dépenses totales ont diminué de 258 millions d'USD (9 pour cent) en 2012-2013, une baisse qui s'explique principalement par la fermeture de la Facilité alimentaire de l'Union européenne.
- La FAO a dépensé 99 pour cent de l'ouverture de crédits nette d'un montant de 1 005,6 millions d'USD.
- La poursuite du processus de décentralisation a accru le montant des dépenses gérées sur le terrain.

Utilisation des ressources

369. L'une des principales caractéristiques du Rapport sur l'exécution du programme est de faire le point sur l'utilisation des ressources pendant l'exercice fiscal en termes de produits et de services fournis. La présente section porte sur l'évolution et l'utilisation des ressources disponibles provenant des contributions ordinaires et volontaires. L'analyse concerne les dépenses totales, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers de l'Organisation pour 2012-2013, qui se sont élevées à 2 479 millions d'USD, en baisse de 258 millions d'USD (9 pour cent) par rapport à 2010-2011.

Évolution des ressources totales

370. Les principales sources de financement sont présentées dans le tableau 7 sous deux catégories:
- a) Les «Fonds général et fonds annexes» recouvrent les activités financées par l'ouverture de crédits du Programme ordinaire et par des sources connexes, notamment les activités d'investissement à financement mixte, les remboursements des dépenses d'appui et autres;
 - b) Les «Fonds fiduciaires et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)» recouvrent les activités de projets financées par des contributions volontaires, notamment celles du PNUD.

371. Les dépenses au titre des *Fonds général et fonds annexes* ont augmenté de 6,8 millions d'USD (1 pour cent) par rapport à l'exercice biennal précédent (voir le tableau 7). Cela s'explique principalement par une augmentation des dépenses au titre du Programme ordinaire (plus 4,2 millions d'USD), les ouvertures nettes de crédit ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent; augmentation qui a été partiellement compensée par une baisse du montant reporté sur l'exercice biennal suivant en application du règlement financier régissant le Programme de coopération technique (PCT) et le Dispositif pour les dépenses d'équipement et le Compte des dépenses de sécurité (voir le tableau 8).

372. Les dépenses au titre des fonds fiduciaires et du PNUD ont baissé de 264,5 millions d'USD (16 pour cent), en partie à cause de la fermeture de la Facilité alimentaire de l'Union européenne en 2011 (voir les tableaux 7 et 10 pour de plus amples informations).

Tableau 7: Résumé des dépenses par source de financement (en millions d'USD)

Source de financement	2010-2011	2012-2013	Écart (en USD)	Écart (en %)
Fonds général et fonds annexes				
Dépenses au titre du Programme ordinaire (par rapport au budget de 1005,6 millions d'USD de 2012-2013)*	991,8	996,0	4,2	0 %
Activités d'investissement financées conjointement	38,1	35,8	(2,3)	(6 %)
Contributions volontaires et fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	109,3	112,2	2,9	3 %
Contributions en espèces des gouvernements et autres recettes accessoires	16,5	18,2	1,7	10 %
Ajustements du PCT, du Compte des dépenses d'équipement et du Dispositif pour les dépenses de sécurité	(18,3)	(10,7)	7,6	(41 %)
Variation de change**	(12,6)	(20,2)	(7,6)	60 %
Autre***	(20,4)	(20,0)	0,4	(2 %)
<i>Total partiel Fonds général et fonds annexes</i>	<i>1 104,4</i>	<i>1 111,2</i>	<i>6,8</i>	<i>1 %</i>
<i>Fonds fiduciaires/PNUD (non compris les projets sur des interventions d'urgence)</i>	<i>887,6</i>	<i>580,9</i>	<i>(306,7)</i>	<i>(35 %)</i>
<i>Opérations (projets) de secours d'urgence</i>	<i>744,5</i>	<i>786,7</i>	<i>42,2</i>	<i>6 %</i>
Fonds fiduciaires et PNUD	1 632,1	1 367,6	(264,5)	(16 %)
Total des dépenses	2 736,5	2 478,8	(257,7)	(9 %)

* Les dépenses de l'exercice 2012-2013 au titre du Programme ordinaire ne comprennent pas le montant de 8,7 millions d'USD qui correspond au report du solde non dépensé de l'exercice 2010-2011 (crédits ouverts en vertu de la résolution 5/2011 de la Conférence et non dépensés).

** La variation de change représente l'ajustement des dépenses effectives et des autres recettes effectives de façon à tenir compte de la conversion des transactions en euros au taux de change budgétaire, plutôt qu'au taux de change des Nations Unies en vigueur à la date des transactions.

*** À la ligne «Autres», le poste de dépenses principal représente 21,1 millions d'USD pour les primes d'assurance maladie comptabilisées, aux fins des états financiers, en déduction des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service²⁵.

²⁵ Au 31 décembre 2007, conformément à sa décision d'adopter les Normes comptables internationales pour le secteur public, la FAO a reconnu dans ses états financiers la totalité de la valeur actuarielle de ses obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service. En conséquence, depuis 2008, les primes d'assurance maladie que l'Organisation est tenue de payer pour les retraités sont comptabilisées différemment dans les états financiers et les rapports budgétaires. Ainsi, pour l'exercice 2012-2013, les primes d'assurance maladie que l'Organisation était tenue de payer pour les retraités, soit un montant de 21,1 millions d'USD, ont été comptabilisées comme des dépenses dans les rapports budgétaires et comme une réduction des obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de services dans les états financiers.

Tableau 8: Ajustements au PCT, au Compte des dépenses d'équipement et au Dispositif pour les dépenses de sécurité en 2012-2013 (en millions d'USD)

Source de financement	2010-2011	2012-2013	Variation
Ouvertures de crédit du PCT de l'exercice biennal précédent reportées sur l'exercice biennal actuel	54,2	65,5	11,3
Ouvertures de crédit du PCT reportées sur l'exercice biennal suivant	(65,5)	(76,8)	(11,3)
Ressources du Dispositif pour les dépenses d'équipement de l'exercice précédent reportées sur l'exercice biennal actuel	-	4,1	4,1
Ressources du Dispositif pour les dépenses d'équipement reportées sur l'exercice suivant	(6,1)	-	6,1
Ressources du Dispositif pour les dépenses de sécurité de l'exercice précédent reportées sur l'exercice actuel	-	-	-
Ressources du Dispositif pour les dépenses de sécurité reportées sur l'exercice suivant	(0,8)	(3,4)	(2,6)
Montant net des dépenses reportées sur l'exercice actuel/(reportées sur l'exercice suivant)	(18,3)	(10,7)	7,6

Exécution du programme de travail

373. Ainsi que l'avait demandé la Conférence aux fins de la réforme de la programmation et de la budgétisation dans le cadre du Plan d'action immédiate (PAI), le Programme de travail 2012-2013 se fondait sur le montant net des crédits approuvés et une estimation des ressources extrabudgétaires volontaires. Le Programme de travail répond à l'obligation d'atteindre les cibles sur deux ans fixées dans les cadres de résultats relatifs aux objectifs stratégiques et fonctionnels, au Programme de coopération technique (PCT) et aux dépenses d'équipement et de sécurité.

374. Le tableau 9 donne des informations par objectif stratégique et fonctionnel sur l'utilisation prévue et réelle des crédits ouverts (montant net) et des ressources extrabudgétaires estimatives mises à la disposition de la FAO en 2012-2013. Les estimations et la ventilation par chapitre des ressources extrabudgétaires correspondent à celles figurant dans le Programme de travail et budget (PTB) 2012-2013²⁶ en février 2011. La ventilation de l'ouverture de crédits nette au titre du Programme ordinaire a été revue à plusieurs reprises au cours de l'exercice biennal en raison du processus de changements transformationnels. La ventilation du budget du Programme ordinaire présentée dans le tableau 9 est celle que le Conseil de la FAO a approuvée en décembre 2012²⁷.

375. L'utilisation des crédits ouverts (montant net) au titre du Programme ordinaire s'écarte inévitablement des prévisions, sous la pression d'un certain nombre de facteurs: des changements de priorités dus à des évolutions extérieures et aux efforts de la FAO pour répondre aux besoins les plus pressants de ses Membres, une inflation non budgétisée, des frais imprévus et l'incidence des taux de change. En 2012-2013, l'Organisation a dépensé 99 pour cent de l'ouverture de crédits nette d'un montant de 1 005,6 millions d'USD. Le montant des crédits non utilisés s'est élevé au total à 9,6 millions d'USD. Ce solde est reporté sur l'exercice 2014-2015, comme l'a autorisé la Conférence par sa Résolution 7/2013, aux fins de toute dépense supplémentaire ponctuelle ayant un lien avec les changements transformationnels.

376. Conformément à l'Article 4.5 b) du Règlement financier, l'exécution du budget a été présentée au Comité financier à sa session de novembre 2013 afin qu'il prenne note du bilan d'ensemble prévu

²⁶ C 2011/3.

²⁷ CL 145/3.

pour l'exercice budgétaire 2012-2013 et des virements entre chapitres²⁸. Tout solde non dépensé au titre du PCT, des dépenses d'équipement et des dépenses de sécurité est reporté afin d'être utilisé au cours de l'exercice financier suivant, conformément au Règlement financier de l'Organisation. Il sera par conséquent indiqué comme totalement dépensé dans le tableau 9.

377. S'agissant de l'exécution extrabudgétaire²⁹, les dépenses ont atteint 127 millions d'USD, soit 9 pour cent de plus que le montant estimé dans le PTB. Cela est dû au fait que l'on avait avancé des prévisions prudentes concernant ces ressources afin de tenir compte de leur caractère imprévisible.

Tableau 9: Exécution du programme de travail 2012-2013 (en milliers d'USD)

Objectif stratégique/fonctionnel	Exécution du Programme ordinaire			Exécution des projets financés par des ressources extrabudgétaires			Exécution intégrale		
	Ouverture nette de crédits au titre du PTB	Dépenses nettes au taux de change budgétaire*	Dépenses (dépassement)/sous-utilisation	Ressources extrabudgétaires -montant prévu	Dépenses extrabudgétaires	Dépenses (dépassement)/sous-utilisation	Budget total prévu	Dépenses totales	Dépenses totales (dépassement)/sous-utilisation
A	60 191	59 607	584	262 504	229 888	32 616	322 695	289 495	33 200
B	37 145	35 676	1 469	131 214	149 333	(18 119)	168 359	185 009	(16 650)
C	67 614	63 822	3 792	86 092	78 641	7 451	153 706	142 463	11 243
D	33 022	31 136	1 886	17 576	21 295	(3 719)	50 598	52 431	(1 833)
E	51 410	49 228	2 182	57 254	77 293	(20 039)	108 664	126 521	(17 857)
F	72 250	69 391	2 859	112 004	169 718	(57 714)	184 254	239 109	(54 855)
G	48 223	47 920	303	34 712	62 709	(27 997)	82 935	110 629	(27 694)
H	95 196	92 186	3 010	116 047	180 794	(64 747)	211 243	272 980	(61 737)
I	8 177	8 056	121	401 675	337 299	64 376	409 852	345 355	64 497
K	21 756	19 947	1 809	9 972	13 284	(3 312)	31 728	33 231	(1 503)
L	39 885	41 281	(1 396)	81 896	74 829	7 067	121 781	116 110	5 671
X	207 784	207 042	742	33 687	63 229	(29 542)	241 471	270 271	(28 800)
Y	95 111	103 445	(8 334)	47 128	59 433	(12 305)	142 239	162 878	(20 639)
PCT	116 027	116 027	0	0	0	0	116 027	116 027	0
Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
Dépenses d'équipement	26 439	26 439	0	0	0	0	26 439	26 439	0
Dépenses de sécurité	24 809	24 809	0	1 139	2 579	(1 440)	25 948	27 388	(1 440)
Total	1 005 639	996 011	9 628	1 392 898	1 520 323	(127 425)	2 398 539	2 516 336	(117 797)

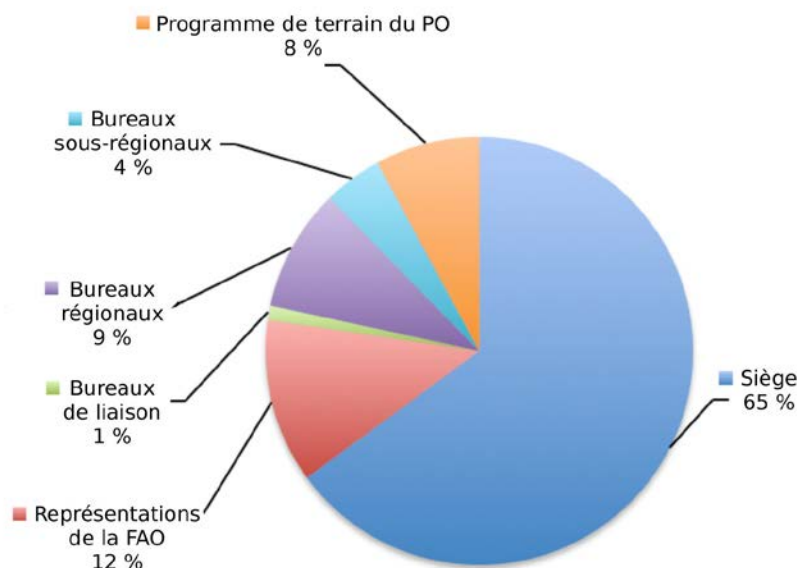
* On a ajusté les dépenses au titre des objectifs fonctionnels X et Y (chapitres 12 et 13) de manière à exclure les coûts d'investissement du PAI 2012-2013, qui ont été financés grâce au solde non dépensé de 8,7 millions d'USD sur l'ouverture de crédits nette 2010-2011, dont le report avait été autorisé par la Résolution 5/2011 de la Conférence.

²⁸ FC 151/7.

²⁹ Les dépenses figurant dans la colonne «ressources extrabudgétaires» comprennent les recettes créditées au Fonds général, ce qui est conforme à la présentation du PTB 2012-2013, où les recettes étaient comptabilisées dans les ressources extrabudgétaires.

378. Le Siège a représenté en 2012-2013 65 pour cent des dépenses totales (voir la figure 2), soit 3 pour cent de moins qu'en 2010-2011. Ce recul met en évidence les incidences financières prévues de la décentralisation accrue des activités au sein de la FAO. En particulier, la part des dépenses consacrées aux bureaux des représentants de la FAO est passée de 10 à 12 pour cent.

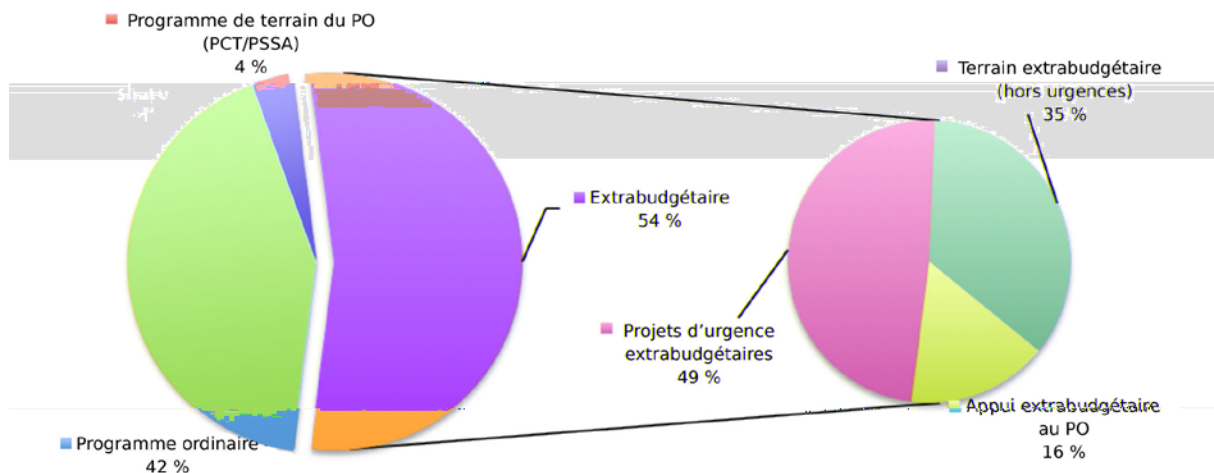
Figure 2: Dépenses au titre du Programme ordinaire: Siège et bureaux décentralisés, 2012-2013



379. La figure 3 présente les dépenses engagées au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires pendant l'exercice biennal 2012-2013, en pourcentage des dépenses totales. Les dépenses extrabudgétaires y sont ventilées par catégorie: terrain, situations d'urgence et appui au Programme ordinaire.

380. Les dépenses engagées au titre du Programme ordinaire en 2012-2013 ont représenté 46 pour cent des dépenses totales, 4 pour cent étant dévolus au PCT. Par rapport à 2010-2011, la part du Programme ordinaire dans les dépenses totales a augmenté, passant de 42 à 46 pour cent, suite à une baisse des dépenses extrabudgétaires. Dans la catégorie extrabudgétaire, les interventions d'urgence ont représenté le pourcentage le plus important (49 pour cent), suivies des projets de terrain sans caractère d'urgence (35 pour cent) et de l'appui au Programme ordinaire (16 pour cent).

Figure 3: Dépenses au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires en pourcentage des dépenses totales en 2012-2013 et ventilation des dépenses extrabudgétaires



Programme de terrain et appui extrabudgétaire à l'exécution du Programme ordinaire de la FAO

381. Comme le montre le tableau 10, les dépenses totales (hors recettes) engagées au titre du programme de terrain et de l'appui extrabudgétaire à l'exécution du Programme ordinaire de la FAO ont représenté 1 450,1 millions d'USD, en baisse de 256,7 millions d'USD par rapport à 2010-2011. Ce résultat est dû principalement à la fermeture de la Facilité alimentaire de l'Union européenne en 2011. Les dépenses extrabudgétaires ont néanmoins augmenté de 223,2 millions d'USD entre 2008-2009 et 2012-2013.

Tableau 10: Programme de terrain et appui extrabudgétaire au Programme ordinaire par type de contributions (en millions d'USD)*

Description	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Exécution FAO/PNUD			
Activités non liées à des urgences	8,2	3,3	4,7
Aide d'urgence	-	9,8	4,9
<i>Total PNUD</i>	8,2	13,1	9,6
Fonds fiduciaires			
Activités non liées à des urgences			
Programme de coopération FAO/gouvernements	319,9	401,6	388,8
Programme des cadres associés	14,0	15,0	10,9
Fonds fiduciaires unilatéraux	133,7	94,3	108,3
Programmes de partenariat FAO-donateurs	9,1	14,5	16,3
<i>Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</i>	0,4	211,2	0,0
Programme commun des Nations Unies	16,3	71,4	66,3
Autres fonds fiduciaires des Nations Unies	13,7	15,0	10,1
TeleFood	3,8	3,4	4,1
Fonds fiduciaires multilatéraux	37,7	63,3	89,4
<i>Total fonds fiduciaires hors activités d'urgence</i>	548,2	889,7	694,2
Aide d'urgence**			
Opérations spéciales d'urgence – Général	558,7	673,1	607,2
Programme de coopération FAO/gouvernements	-	30,4	31,3
Fonds fiduciaires unilatéraux	-	6,6	7,3
Programme commun des Nations Unies	-	5,5	9,7
<i>Total aide d'urgence</i>	558,7	715,6	655,6
<i>Total fonds fiduciaires</i>	1 106,9	1 605,3	1 349,8
Total financement extérieur	1 115,1	1 618,4	1 359,4
Programme ordinaire			
Programme de coopération technique (PCT)	109,8	72,4	78,6
Programme de coopération technique (urgences)	-	15,8	12,1
Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA)	2,0	0,2	
Total Programme ordinaire	111,8	88,4	90,7
Total programmes de terrain (y compris le Programme ordinaire, hors recettes)	1 226,9	1 706,8	1 450,1

* Dépenses extrabudgétaires totales, à l'exclusion des dépenses d'appui de projet créditées au Fonds général.

*** Avant l'exercice 2010-2011, seule l'assistance au titre des opérations spéciales d'urgence était considérée comme aide d'urgence. Cependant, le PNUD, les programmes de coopération FAO/gouvernements et d'autres sources de financement interviennent souvent dans les situations d'urgence. Le tableau fait donc apparaître les interventions d'urgence quelle que soit la source de financement. Les chiffres des dépenses concernant l'aide d'urgence relevant de ces catégories de financement n'étaient pas disponibles pour 2008-2009.*

382. Le tableau 11 met en évidence les principales sources de financement extérieur, classées par dépenses de projets en 2012-2013 et comparées aux deux exercices biennaux précédents. Au total, en 2012-2013, 26 sources de financement extérieures ont versé des contributions supérieures à 10 millions d'USD, ce qui a représenté 87,9 pour cent du montant total des activités extrabudgétaires. Plus de 2 500 projets extrabudgétaires ont été exécutés à un degré ou à un autre durant l'exercice biennal. Le financement multidonateurs de programmes spécifiques ou de grands projets est resté un élément important de l'exécution. Les programmes et projets dont les dépenses se chiffraient à plus de 2 millions d'USD étaient au nombre de 157; ils ont représenté 51 pour cent des dépenses d'exécution.

*Tableau 11: Sources de financement extérieur en millions d'USD**

Donateur	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Union européenne	189,7	414,2	195,4
<i>(dont Facilité alimentaire de l'UE)</i>	0,4	211,2	5,2
Contributions multilatérales	116,3	135,7	197,6
États-Unis d'Amérique	81,4	160,0	116,3
Espagne	64,7	142,7	76,0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies	63,4	86,6	72,3
Fonds PNUD et Fonds donateur administré par le PNUD	56,6	69,0	65,1
Royaume-Uni	24,2	31,5	60,1
Japon	24,8	46,8	53,8
Italie	57,1	58,9	42,7
Canada	10,1	21,7	39,7
Belgique	28,9	32,5	37,4
Fonds pour l'environnement mondial	7,2	27,4	28,5
Allemagne	19,4	25,4	27,0
Norvège	28,7	20,3	22,5
Suède	56,9	26,9	22,2
Brésil	12,3	13,5	19,6
Fonds commun pour l'action humanitaire au Soudan et en Somalie	25,9	27,8	14,4
Banque mondiale et banques régionales de développement	12,2	18,3	15,5
Pays-Bas	33,4	20,1	12,7
Australie	10,2	22,8	9,7
Total 20 premiers	923,4	1 402,10	1 128,6
Autres pays donateurs	138,3	162,3	161,9

Autres donateurs	41,9	42,8	19,8
Autres donateurs des Nations Unies	11,6	11,4	49,0
<i>Total partiel, autres dépenses</i>	<i>191,8</i>	<i>216,5</i>	<i>230,8</i>
Total	1 115,20	1 618,60	1 359,4

** Dépenses extrabudgétaires totales, à l'exclusion des dépenses d'appui de projet créditées au Fonds général. Conformément aux politiques comptables de l'Organisation, les contributions des fonds fiduciaires sont enregistrées lorsque les décaissements sont effectivement réalisés.*

D. Coût de l'appui au programme de terrain

383. L'assistance technique fait partie du mandat de la FAO, comme le prévoit l'Article I 3 (a) de son Acte constitutif, en ces termes: «L'Organisation a en outre pour fonction de fournir aux gouvernements l'assistance technique qu'ils demandent». L'assistance technique est financée par des crédits du Programme ordinaire – PCT et PSSA³⁰ par exemple – et des ressources extrabudgétaires au titre du Programme de coopération FAO/gouvernements, du fond fiduciaire unilatéral, du PNUD³¹ ou d'autres arrangements pour la mobilisation de contributions volontaires au profit du Programme de terrain. Les principales contributions à l'assistance et à l'appui techniques aux activités extrabudgétaires comprennent: i) les services d'appui technique (SAT), généralement fournis directement aux Membres; et ii) le soutien administratif et opérationnel (SAO), pour une exécution efficace des activités définies dans les projets, qu'elles soient financées par les ressources du Programme ordinaire (comme les projets PCT) ou par des ressources extrabudgétaires.

384. L'Organisation a consenti des efforts constants pour mesurer et faire connaître d'une manière transparente le coût de l'appui au Programme de terrain et à d'autres activités financées par des ressources extrabudgétaires. Elle utilise pour cela l'enquête annuelle de quantification du travail, pour laquelle le personnel concerné, au Siège et hors Siège, doit remplir un questionnaire détaillé. Les données ainsi recueillies ont plusieurs utilisations:

- a) dans le cas des SAT, elles fournissent une estimation du temps et des dépenses de personnel au titre du Programme ordinaire dévolus à la fourniture de ces services; et
- b) dans le cas du SAO, elles permettent d'établir sur une base factuelle les taux de remboursement des coûts de l'appui aux projets et de faciliter les actions visant à réduire ces coûts ou à en améliorer le recouvrement.

Services d'appui technique

385. Entre 2010-2011 et 2012-2013, le coût total des services d'appui technique a diminué, passant de 104,8 millions d'USD à 99,4 millions d'USD (tableau 12), un recul dû à la baisse du niveau des activités extrabudgétaires pendant l'exercice biennal. Néanmoins, les coûts des services d'appui technique en pourcentage du total exécuté sont passés de 6,1 pour cent à 6,9 pour cent, montrant une stabilité, voire une augmentation de la demande de compétences techniques de la FAO.

*Tableau 12: Services d'appui technique**

	2010-2011 (en millions d'USD)	2012-2013 (en millions d'USD)
Total des projets exécutés: PCT, PSSA et fonds extrabudgétaires	1 706,8	1 450,1
Coût total des services d'appui technique	104,8	99,4
Total en pourcentage du total exécuté	6,1 %	6,9 %

**Ces chiffres tiennent compte de l'incidence de la différence des dépenses de personnel, de manière à présenter les coûts réels au taux budgétaire de change entre l'euro et le dollar des États-Unis.*

386. Le coût des services d'appui technique (99,4 millions d'USD) représente le coût estimé du temps que le personnel du Programme ordinaire consacre à la fourniture de ces services. Sur cette somme, les remboursements au titre des projets se sont élevés à 27,6 millions d'USD en 2012-2013 contre 29,7 millions d'USD en 2010-2011. Le taux de remboursement de 27,8 pour cent en 2012-2013

³⁰ Programme de coopération technique (PCT); Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA).

³¹ Programme de coopération FAO/gouvernements; Fonds fiduciaire unilatéral; Programme de développement des Nations Unies (PNUD).

est cohérent avec l'exercice biennal précédent (28,3 pour cent en 2010-2011 et 27,5 pour cent en 2008-2009).

387. En moyenne, en 2012-2013, le personnel du cadre organique a consacré 28 pour cent de son temps à la fourniture de services d'appui technique (tableau 13), soit 2 pour cent de plus que les 26 pour cent enregistrée en 2010-2011. Les fonctionnaires des bureaux régionaux et sous-régionaux continuent de consacrer à ces activités une part plus importante de leur temps (38 et 35 pour cent respectivement) que le personnel du Siège (22 pour cent). Les deux objectifs stratégiques auxquels le personnel a consacré le plus de temps lié aux services d'appui techniques ont été l'*Objectif stratégique A - Intensification durable de la production agricole* (34 pour cent) et l'*Objectif stratégique L - Croissance et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural* (39 pour cent).

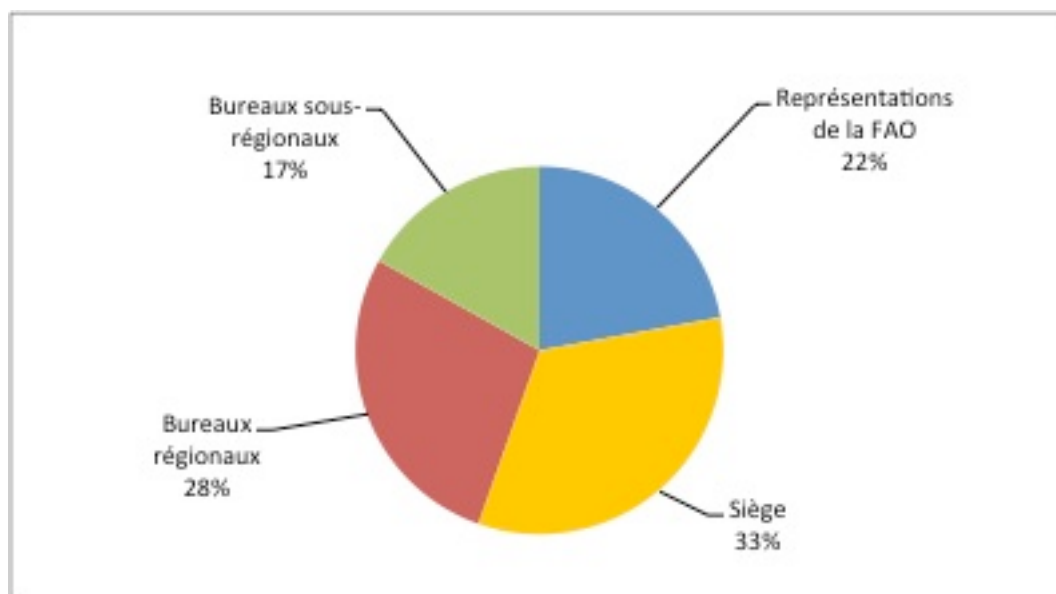
Tableau 13: Pourcentage du temps dévolu aux services d'appui technique par les fonctionnaires du cadre organique des départements techniques du Siège ou des bureaux décentralisés, 2012-2013

Objectif stratégique	Siège (%)	Bureaux régionaux (%)	Bureaux sous-régionaux (%)	Total (%)
A	27	41	42	34
B	28	44	35	34
C	27	54	33	32
D	16	30	26	21
E	15	33	41	23
F	29	35	43	33
G	22	36	52	26
H	22	33	34	27
I	31	52	47	33
K	20	44	37	30
L	26	61	34	39
TCP		14	0	14
X	21	24	27	24
Y	1	3	7	4
Moyenne	22	38	35	28

388. La part des services d'appui technique fournie par le personnel dans les bureaux décentralisés a augmenté de manière significative au point de devenir la principale source de ces services en 2012-2013. Compte tenu du nombre relatif de fonctionnaires dans chaque lieu d'affectation, les fonctionnaires des bureaux décentralisés ont fourni 67 pour cent du total des services d'appui technique (figure 4) contre 45 pour cent en 2010-2011³². Les fonctionnaires du Siège ont fourni 33 pour cent des services d'appui technique en 2012-2013, contre 55 pour cent en 2010-2011.

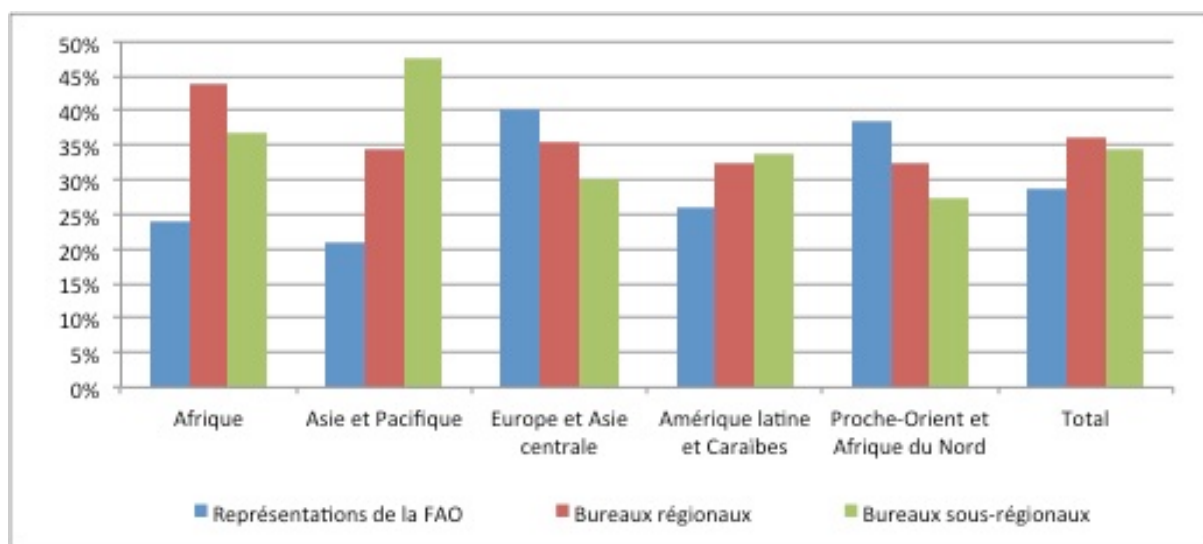
³² C 2013/8, figure 17.

Figure 4: Fourniture de services d'appui technique par les fonctionnaires du cadre organique, 2012-2013



389. La répartition régionale des services d'appui technique est présentée à la figure 5. Elle montre que, pour ce qui est du temps dévolu à ces services par le personnel, les pourcentages les plus élevés (plus de 35 pour cent) ont été enregistrés dans les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique. Les fonctionnaires du cadre organique des bureaux régionaux et sous-régionaux de toutes les autres régions ont consacré plus de 30 pour cent de leur temps aux services d'appui technique en 2012-2013.

Figure 5: Pourcentage du temps de travail du personnel du cadre organique consacré à l'appui au programme de terrain, 2012-2013



Soutien administratif et opérationnel (SAO)

390. Les coûts du soutien administratif et opérationnel correspondent aux coûts indirects variables encourus pour l'exécution des projets au titre du Programme ordinaire³³. Leur gestion a continué de

³³ Les coûts du soutien administratif et opérationnel incluent: le recrutement, la mise au courant et le soutien administratif du personnel affecté aux projets; l'affectation et le soutien administratif des boursiers et la formulation de plans d'étude; la sélection et l'achat de fournitures et de matériel; la préparation et la formalisation des contrats; la préparation, le suivi et la révision des budgets et le contrôle des dépenses des projets; le recouvrement, le dépôt et les sorties de fonds; la tenue des comptes du projet, l'établissement de rapports financiers et les vérifications internes et externes; la localisation et la recommandation de personnel qualifié; l'accompagnement et la supervision de l'exécution des projets (FC 93/4).

s'améliorer: le taux de recouvrement y afférent a augmenté sur les budgets des projets et leur part baisse dans le coût total de ces derniers.

391. Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les coûts du soutien administratif et opérationnel se sont établis au total à 139,4 millions d'USD, soit 23,8 millions d'USD de moins qu'en 2010-2011 (tableau 14). En 2012-2013, 90 pour cent de cette somme a été recouvrée sur les budgets de projet, soit une hausse de 16 pour cent depuis 2008-2009. Cette augmentation des recouvrements résulte principalement de la rationalisation et des ajustements structurels effectués dans les divisions administratives.

Tableau 14: Coûts du soutien administratif et opérationnel et importance des remboursements reçus des budgets de projet (programme de terrain et autres activités financées à titre extrabudgétaire)

	2008-2009 (en millions d'USD)	2010-2011 (en millions d'USD)	2012-2013 (en millions d'USD)
Coût du soutien administratif et opérationnel (SAO)	144,1	163,2	139,4
Remboursements*	106,9	137,8	125,4
Montant non recouvert des coûts du soutien	37,2	25,4	14,0
Pourcentage net des coûts recouverts	74,2 %	84,4 %	90,0 %

* Y compris le SAO en tant que coûts directs recouverts.

392. Le coût du soutien administratif et opérationnel a baissé dans la même proportion (15 pour cent) que les dépenses engagées au titre des projets extrabudgétaires, du PCT et du PSSA. De surcroît, même si les dépenses de projet ont diminué, le coût du soutien administratif et opérationnel par rapport au total des dépenses de projet n'a pas changé depuis 2010-2011, et reste à 9,6 pour cent (tableau 15).

Tableau 15: Coûts du soutien administratif et opérationnel par rapport aux dépenses de projet

	2008-2009 (en millions d'USD)	2010-2011 (en millions d'USD)	2012-2013 (en millions d'USD)
Total des projets exécutés: PCT, PSSA et fonds extrabudgétaires	1 226,9	1 706,8	1 450,1
Coûts opérationnels d'urgence	29,1	32,0	24,6
Autres dépenses de SAO	115,0	131,2	114,8
Total des coûts de SAO	144,1	163,2	139,4
Coûts totaux de SAO en pourcentage du total exécuté	11,8 %	9,6 %	9,6 %

Note: Ces chiffres tiennent compte de l'écart constaté dans les dépenses de personnel après application aux dépenses réelles du taux budgétaire de change entre l'euro et le dollar des États-Unis. Les coûts ont été retraités pour inclure les coûts indirects supplémentaires.

393. Pour améliorer le recouvrement des coûts³⁴, qui correspond à une charge pour le Programme ordinaire mais qui dépend des activités extrabudgétaires, la FAO a introduit un nouveau mécanisme durant l'exercice 2012-2013 – l'amélioration du recouvrement des coûts moyennant le prélèvement

³⁴ En vertu de la disposition 6.7 de son règlement financier, la FAO est tenue de recouvrer dans leur intégralité les dépenses supportées par le Programme ordinaire à l'appui des projets extrabudgétaires.

d'un pourcentage, ou taux de recouvrement ICPU. Dans le cadre de ce mécanisme, le recouvrement des coûts a été étendu au coût des locaux au Siège, aux dépenses de sécurité et aux dépenses d'informatique. Il s'applique aux dépenses de personnel des projets et vise à recouvrer les coûts les plus étroitement liés à la dotation en personnel des projets et programmes financés au moyen de fonds extrabudgétaires. Le mécanisme a d'abord été appliqué au Siège, pendant l'exercice 2012-2013. À la fin de 2013, il avait permis de recouvrer un montant de 10,1 millions d'USD, dont 6,3 millions correspondaient à des dépenses d'informatique, 1,9 million à des dépenses de sécurité et 1,9 million aux locaux.

E. Mobilisation des ressources

Faits saillants

- La FAO a mobilisé 1,7 milliard d'USD de ressources extrabudgétaires au cours de l'exercice 2012-2013, en dépit des incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale.
- La FAO a révisé sa stratégie de coopération Sud-Sud ainsi que sa stratégie de mobilisation et de gestion des ressources en 2013.
- Des outils de mobilisation des ressources et des formations ont été mis à l'essai et constituent désormais un élément essentiel des séances d'information à l'intention des représentants de la FAO dans les pays, s'agissant d'améliorer les connaissances et les compétences en vue d'établir des partenariats innovants.

Aperçu

394. Pour exécuter son programme de travail, la FAO est fortement tributaire des fonds mobilisés en sus des quotes-parts. Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'économie mondiale, les contributions volontaires sont demeurées relativement stables au cours des quatre dernières années, et pour le présent exercice biennal, la FAO a mobilisé 1,7 milliard d'USD de ressources extrabudgétaires. Les leçons apprises au cours de l'exercice ont prouvé que plus les partenariats et leurs modalités sont souples, plus la FAO peut se concentrer efficacement sur les priorités des Membres telles qu'elles sont approuvées dans le Cadre stratégique de l'Organisation.

Composition des contributions volontaires mobilisées en 2012-2013

395. La FAO cherche des financements volontaires pour compléter les ressources du Programme ordinaire afin d'appuyer les grands programmes mondiaux, l'aide d'urgence, les activités principalement humanitaires, ainsi que le programme de terrain, notamment les activités de développement.

Tableau 16: *Tendance globale par catégorie principale de financement (en millions d'USD)*

	Exercice biennal 2010-2011	Exercice biennal 2012-2013	Changement en pourcentage
Programme de base	280	295	5 %
Programme de terrain	564	671	19 %
Aide d'urgence	804	735	-9 %
Total des projets approuvés	1 648	1 701	3 %

396. Les contributions volontaires mobilisées pour le programme de base et le programme de terrain de l'Organisation ont augmenté de 5 et 19 pour cent respectivement en 2012-2013 par rapport à 2010-2011, tandis que celles qui ont été mobilisées pour les situations d'urgence ont diminué de 9 pour cent. L'augmentation des ressources pour le programme de base est un renversement opportun d'une tendance de trois ans caractérisée par une forte baisse du financement de ce type de programme. Elle contribuera à soutenir les principaux domaines de travail de la FAO définis dans le PTB 2014-2015.

Mécanismes de financement innovants et traditionnels

397. La FAO a renforcé encore davantage ses partenariats traditionnels et cherché à diversifier sa base de partenaires en utilisant des méthodes innovantes. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a utilisé plus largement de nouvelles formes de partenariat, notamment sous forme de fonds fiduciaires

unilatéraux, qui ont été étendus au secteur privé et à la coopération Sud-Sud. Ces mécanismes innovants génèrent des fonds dont l'affectation, moins stricte, offre une plus grande souplesse.

398. Enfin, il y a lieu de noter qu'une fraction importante des contributions volontaires demeure imprévisible. Quelque 40 pour cent de ces sommes sont affectées à l'aide d'urgence, pour laquelle il est évidemment difficile d'établir des prévisions précises. En outre, compte tenu de la décentralisation des décisions de financement au niveau des pays, la prévision et la planification des contributions volontaires reste difficile.

399. Il existe trois principales formes de modalités de financement innovantes (tableau 17):

- a) Les fonds fiduciaires multidonateurs, qui sont une sorte de financement groupé, dans lesquels 187 millions d'USD ont été mobilisés en 2012-2013, contre 168 millions d'USD en 2010-2011;
- b) Les programmes conjoints des Nations Unies tels que le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (ONU-REDD);
- c) Les fonds fiduciaires unilatéraux, dans le cadre desquels les pays financent leurs propres programmes par le biais de la FAO. Cette source de financement, qui représente globalement 10 pour cent des contributions volontaires mobilisées pour 2012-2013 (même pourcentage qu'en 2010-2011), compte plus de 175 millions d'USD approuvés (160 millions d'USD en 2010-2011) et 38 pays participants. En fait, cette modalité existe depuis longtemps, mais l'innovation vient de son extension réussie à de nouveaux partenaires ou de l'élargissement des accords existants. L'Arabie saoudite est le plus grand utilisateur de fonds fiduciaires unilatéraux.

Tableau 17: Modalité de partenariat

Modalité de partenariat		2012-2013
Traditionnelle	Total	1 087
Innovante	Total	614
	Types de modalités de financement innovantes	
	Multipartenaires	187
	Fonds fiduciaires unilatéraux	175
	Fonds fiduciaires multilatéraux	252

400. Quelque 30 pour cent des fonds innovants ont été fournis par la voie multilatérale. Les fonds fiduciaires multipartenaires et les fonds fiduciaires mondiaux et régionaux sont les moyens que la FAO préfère en matière de partenariats fournisseurs de ressources. On citera, entre autres, le Fonds de solidarité pour la sécurité alimentaire en Afrique (créé à la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, en 2012, par les Etats membres africains et lancé en juillet 2013); le fonds fiduciaire pour la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales, dont la FAO est l'administrateur; et le Mécanisme de financement multipartenaires de la FAO. Une évaluation externe de ce mécanisme, réalisée en 2013, a conduit à son renouvellement. Il a été aligné sur les nouveaux objectifs stratégiques, doté de mécanismes améliorés de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, et renforcé par les enseignements obtenus, qui ont été internalisés lors de la création du fonds fiduciaire pour la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

401. Pendant ce temps, les six principaux partenaires fournisseurs de ressources, présentés dans le tableau 18, ont fourni près de 50 pour cent des fonds approuvés, et les 20 premiers partenaires fournisseurs de ressources ont fourni 89 pour cent du montant total des ressources mobilisées pour l'exercice biennal.

402. Les ressources mobilisées correspondent à un total approximatif de 1 900 accords signés au cours de l'exercice biennal, dont environ la moitié provenaient des bureaux décentralisés et ont été conclus à ce niveau. Pour cette raison, la FAO a mis au point une formation à la mobilisation des ressources, axée sur les compétences et les connaissances nécessaires pour mobiliser efficacement des fonds dans les bureaux décentralisés, et cette formation a été associée à des séances d'information sur les exigences de certains donateurs en matière de mise en œuvre.

403. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a recentré et amélioré sa stratégie de gestion et de mobilisation des ressources, avec les résultats suivants:

- a) **Un alignement sur les besoins du nouveau cadre stratégique aux niveaux national, sous-régional/régional et mondial.** La FAO a élaboré des orientations et fourni un appui à la demande aux équipes chargées de la réalisation des nouveaux objectifs stratégiques, ainsi qu'une assistance aux niveaux national, sous-régional et régional pour élaborer des plans d'action de mobilisation de ressources. Les orientations préconisent une certaine souplesse pour que les plans d'action tiennent compte plus rapidement de l'évolution des priorités, et fournissent ainsi une approche plus dynamique de l'engagement et de l'interaction des partenaires fournisseurs de ressources. Ces plans ont été un puissant moyen pour inciter les partenaires fournisseurs de ressources à s'engager à tous les niveaux.

Tableau 18: Ressources mobilisées - Vingt principaux partenaires fournisseurs de ressources entre 2010 et 2013, au 31 décembre 2013 (en millions d'USD)

Partenaire fournisseur de ressources	2010	2011	2010-2011	2012	2013	2012-2013
Union européenne	116	121	237	151	176	327
États-Unis	110	67	176	86	59	145
Royaume-Uni	24	14	37	41	82	124
BCAH ³⁵	54	39	94	47	36	83
Japon	47	38	85	20	48	68
Arabie saoudite	7	1	9	58	7	65
Fonds donateur administré par le PNUD	32	38	70	34	25	59
Norvège	13	1	14	20	29	49
FEM (FAO)	18	31	50	11	36	47
Allemagne	21	7	28	10	32	43
Belgique	27	20	46	12	22	33
Italie	33	23	55	22	11	33
Suède	19	16	35	12	15	27
Suisse	1	6	8	7	17	24
Brésil	10	26	37	20	4	24
Pays-Bas	9	3	12	16	8	23
Espagne	74	22	95	12	8	20
Banque mondiale	4	9	13	5	14	19
Fonds multilatéraux	75	93	168	75	112	188
(dont financements du Mécanisme	24	1	25	0	1	1

³⁵ Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (BCAH)

<i>d'appui au programme multipartenaires - FMM)</i>						
Autres projets du Fonds fiduciaire unilatéral	37	78	114	46	62	108
Autres partenaires fournisseurs de ressources	105	168	273	113	78	191
Total des fonds approuvés	835	822	1 657	818	882	1 701

b) **Accroître l'innovation dans les partenariats fournisseurs de ressources de la FAO.** Afin de diversifier ses sources de financement, la FAO a organisé plus de 30 consultations au cours de l'exercice biennal afin de présenter à des partenaires fournisseurs de ressources potentiels les grandes lignes du Cadre stratégique révisé et des modalités innovantes de partenariats.

c) **Élargir la base de partenaires fournisseurs de ressources de la FAO grâce à la coopération Sud-Sud.** La coopération Sud-Sud (CSS) offre de grandes possibilités, et l'Organisation a élaboré une stratégie dans ce domaine visant à étendre sa portée par le biais de partenariats élargis et de modalités d'échanges plus souples et diversifiées. La stratégie prévoit non seulement le déploiement de compétences à long terme mais aussi des échanges à court terme, des voyages d'étude et un appui aux échanges de technologies et aux apports en nature.

d) **Améliorer le suivi et la transparence des contributions volontaires ainsi que les rapports établis à ce sujet.** La présentation du site web de la FAO a été renouvelée et des informations et des statistiques sont régulièrement mises à disposition des partenaires fournisseurs de ressources et du grand public.

F. Dépenses d'équipement

404. Par sa Résolution 10/2003, la Conférence a créé le Dispositif pour les dépenses d'équipement permettant d'intégrer la planification des dépenses d'investissement dans le cadre financier et de budgétisation de la FAO. On a inclus dans le PTB 2012-2013 les besoins en ressources concernant cinq domaines: a) le Système mondial de gestion des ressources (SMGR); b) les systèmes administratifs au niveau de l'Organisation; c) les infrastructures essentielles en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC); d) les applications techniques au niveau de l'Organisation; e) les systèmes électroniques de gestion de contenu et de documents; f) les systèmes d'information de gestion.

Système mondial de gestion des ressources et systèmes administratifs au niveau de l'Organisation

405. Pendant l'exercice biennal 2012-2013, on a mis en place le SMGR afin de créer une plateforme commune de gestion et d'administration, qui a permis de regrouper pour la première fois le Siège et tous les bureaux décentralisés de la FAO au sein d'un système administratif unique. On a ainsi pu renforcer les contrôles internes, améliorer l'administration et accroître l'efficacité et la transparence des processus administratifs.

406. La mise en œuvre du programme relatif au SMGR comprenait le projet sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), le remplacement du Système électronique pour le traitement des données de voyage (ATLAS), le remplacement du Système de comptabilité de terrain et l'actualisation de la suite d'applications Oracle. On a mis en place le SMGR au Siège et dans les bureaux régionaux en novembre 2012, avant de l'étendre progressivement à plus d'une centaine de bureaux de pays entre décembre 2012 et juin 2013. Citons quelques-uns des principaux avantages que présentait ce processus: mise en place de processus administratifs communs, y compris de systèmes et de procédures conformes aux normes IPSAS, dans tous les bureaux de la FAO; habilitation et autonomisation des bureaux décentralisés moyennant l'appui à la délégation de pouvoirs et l'accélération de la prise de décisions; amélioration de l'accès à des informations complètes et de qualité sur les ressources financières et humaines; renforcement de la redevabilité, de la transparence et du suivi concernant l'utilisation des ressources.

407. Suite à la mise en place de systèmes conformes aux normes IPSAS en 2012-2013, les activités restantes à l'appui de l'application desdites normes se déroulent comme prévu: la première série d'états

financiers respectant les normes IPSAS devrait être préparée pour les exercices financiers débutant le 1^{er} janvier 2014.

Infrastructures essentielles en matière de TIC

408. On a établi un cadre relatif à la sécurité des informations qui, outre le fait d'améliorer le suivi technique et les capacités de réaction conformément aux directives sur les normes industrielles, a mis à disposition un ensemble cohérent de politiques sur la sécurité des informations. Ces mesures, associées à une campagne de sensibilisation des utilisateurs, a permis de renforcer la position de l'Organisation quant à la sécurité globale des technologies de l'information.

409. Par ailleurs, on a amélioré les services de calcul au profit des utilisateurs finaux en introduisant Windows 7 au cours de l'exercice biennal, ce qui a permis de supprimer progressivement la plateforme Windows XP, désormais obsolète. On a également amélioré l'infrastructure des salles de réunions à la FAO, notamment le matériel d'interprétation simultanée, le système de streaming et l'enregistrement audio des procès-verbaux.

Applications techniques au niveau de l'Organisation

410. L'élaboration d'un système statistique par un prestataire extérieur se trouve actuellement à un stade avancé: les composantes finales relatives à la production agricole et aux flux commerciaux ont été présentées comme prévu dans les premiers mois de l'année 2014. De plus, on a amélioré considérablement le portail de la FAO consacré aux profils de pays en procédant à une actualisation importante du contenu, des fonctionnalités et de la couverture linguistique. Les travaux concernant les archives de documents de l'Organisation ont pris du retard; le nouveau système devrait être lancé en 2014.

Systèmes électroniques de gestion de contenu et de documents

411. On a mené à bien le projet relatif à la gestion de contenu et on a achevé la migration depuis la plateforme existante vers des sites intranet et internet. On a installé et configuré avec succès les espaces de travail intranet et PartnerNet. À cet effet, on a créé quelque 210 espaces de travail au total et formé plus d'une centaine d'utilisateurs. On a lancé le nouveau site FAO.org à l'occasion de la Conférence 2013. Ce site se caractérise par une consultation améliorée, un contenu totalement multilingue et des sections portant spécifiquement sur les principaux domaines dans lesquels les Membres souhaitent obtenir des informations. De plus, on améliore actuellement la circulation des informations en provenance et à destination des bureaux décentralisés afin que le site de l'Organisation soit cohérent et s'adresse à toutes les parties prenantes.

Systèmes d'information de gestion

412. Pendant l'exercice biennal, on a mis en place le Système intégré d'information de gestion, source d'informations fiables au service des activités de la FAO dans le monde entier. L'utilisation de cet outil a déjà permis de réaliser des gains d'efficacité quantifiables. Ainsi, le fait que l'ensemble de l'Organisation ait recours à des rapports officiels pouvant être produits en quelques secondes grâce au Système intégré épargne au personnel des heures de traitement manuel pour chacun de ces documents et élimine la possibilité d'erreurs humaines. De plus, il présente des avantages intangibles dans le cadre des interactions entre les utilisateurs et ses éléments dynamiques. En 2012-2013, il mettait à disposition notamment une fonction de recherche exhaustive dans des fichiers et des outils de veille économique (gestion, finances, achats et voyages), qui ont été utilisés plus de 77 000 fois en 2013. Le Système intégré compte actuellement, dans l'ensemble de l'Organisation, plus de 1 700 utilisateurs actifs travaillant dans 122 pays.

G. Dispositif pour les dépenses de sécurité

413. Le chapitre relatif aux dépenses de sécurité couvre la totalité des dépenses de personnel et hors personnel directement liées à la sécurité et à la sûreté du personnel et des avoirs de l'Organisation, dans le cadre du Dispositif pour les dépenses de sécurité créé par la Conférence dans sa Résolution 5/2005. Il regroupe la sécurité au Siège et la sécurité sur le terrain.

Sécurité sur le terrain

414. La provision relative à la sécurité sur le terrain est consacrée à la sûreté et à la sécurité du personnel déployé sur le terrain afin de permettre l'exécution efficace du programme d'activités confié à l'Organisation dans de bonnes conditions de sécurité. Elle comprend la proclamation de la politique du système des Nations Unies en matière de sécurité et la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle, les instructions à destination des représentants et du personnel de la FAO, et les missions d'appui à la sécurité dans les lieux d'affectation à risque élevé ou très élevé.

Principales activités de terrain

415. En 2012-2013, on a accompli des missions de sécurité dans des pays abritant des lieux d'affectation à risque élevé ou très élevé. Parmi ces pays, l'Afghanistan, le Pakistan, la Syrie, le Yémen, le Nigéria, le Mali, la Guinée-Bissau, la Somalie, l'Égypte, le Soudan du Sud et la République centrafricaine étaient et demeurent prioritaires.

416. En République centrafricaine et au Soudan du Sud, des missions de sécurité et du matériel supplémentaires ont été financés pour assurer la sécurité sur le terrain, notamment du matériel de protection individuel, des casques, des téléphones satellitaires, des radios et des véhicules blindés. La situation en Afghanistan et au Pakistan est demeurée critique tout au long de l'exercice biennal.

417. Le taux global de respect des normes minimales de sécurité opérationnelle dans les différents bureaux décentralisés de la FAO a atteint 87 pour cent. Afin d'obtenir ce résultat, il a fallu mettre des ressources à disposition pour financer l'achat d'équipements et de services de sécurité, la collaboration avec les agents de sécurité détachés du Département de la sûreté et de la sécurité ainsi que le déménagement de certains bureaux et la mise en place d'activités supplémentaires dans d'autres.

418. Un stage de sensibilisation aux questions de sécurité a été organisé le 20 novembre 2012 à l'intention de membres du personnel de la FAO. La première formation dispensée au sein de l'Organisation sur la trousse d'urgence pour les cas de traumatismes a accueilli des participants de 13 représentations de la FAO et s'est tenue à Rome du 19 au 22 mars 2013. Par ailleurs, la FAO a participé activement aux activités de formation à la sécurité d'autres organisations ayant leur siège à Rome. En 2012-2013, 15 participants ont représenté la FAO dans le cadre du programme concernant les approches sûres et sécurisées sur le terrain, mené sous l'égide du PAM. Douze autres personnes ont assisté à des formations similaires organisées par le FIDA.

Sécurité au Siège

419. La provision relative à la sécurité au Siège a pour but de veiller à la sécurité et à la sûreté du cadre où se déroulent les activités du Siège et fournit un appui au Directeur général dans ses fonctions de responsable désigné pour l'Italie. Parmi les activités figurent la coordination avec les autorités du gouvernement hôte, la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité, l'instauration d'un environnement porteur et la sécurité et la sûreté dans les locaux du Siège de la FAO.

420. Le Service de la sécurité a entrepris une refonte des infrastructures en matière de sécurité et de sûreté, qui a consisté à moderniser les systèmes d'alarme incendie, les systèmes d'alarme anti-intrusion et les caméras de sécurité et à installer des enregistreurs numériques et des radios neufs. On a mis en œuvre progressivement de nouvelles politiques ayant trait au contrôle de l'accès des personnes et des véhicules.

421. On a lancé des programmes de formation conformément au plan relatif aux mesures de sécurité d'urgence, à destination du personnel chargé de la sécurité, des équipes d'urgence et des directeurs de la défense. Par ailleurs, on a renforcé la liaison avec les services d'urgence de pays hôtes.

422. Le Département de la sûreté et de la sécurité a achevé, entériné et approuvé une nouvelle évaluation des risques en matière de sécurité et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile, ainsi que le plan de sécurité par pays afférent à l'Italie. Il a reçu rapidement les retours obligatoires, notamment les notes d'information par pays. On a prêté une assistance lors de visites de personnalités importantes, en étroite coordination avec les autorités locales. Par ailleurs, le Groupe consultatif sur la sécurité s'est réuni à huit reprises en 2012-2013.

H. Une institution soucieuse de s'améliorer

423. L'initiative de changement transformationnel a été le principal moteur de l'amélioration de la performance de l'Organisation pendant l'exercice biennal. La section couvre quatre éléments interdépendants: *les gains d'efficience, la réduction de l'impact de l'Organisation sur l'environnement ; le Plan d'action immédiate et le Fonds multidisciplinaire.*

Gains d'efficience

- En 2012-2013, les gains d'efficience se sont élevés à 71,6 millions d'USD, soit une augmentation de 49 pour cent par rapport à 2010-2011.
- La simplification des processus et des procédures ainsi que des examens critiques des postes dans les fonctions administratives ont entraîné une réduction de 135 postes, principalement dans des domaines non techniques au Siège.

424. Dans sa résolution 5/2011, la Conférence a approuvé une ouverture de crédits budgétaires de 1 005,6 millions d'USD pour l'exercice biennal 2012-2013, après déduction d'un montant de 34,5 millions d'USD au titre des gains d'efficience et des économies ponctuelles outre la réduction de 26,5 millions d'USD prévue dans le PTB 2012-2013. Par rapport à cet objectif de 61 millions d'USD, la FAO a obtenu pendant l'exercice biennal 2012-2013 des gains d'efficience d'un montant de 71,6 millions d'USD, soit une augmentation de 49 pour cent par rapport à 2010-2011 (48 millions d'USD). Leur montant est plus de deux fois supérieur à celui des économies réalisées en 2008-2009 (35,1 millions d'USD).

425. Les économies dégagées en 2012-2013 résultent d'une meilleure gestion du coût des intrants (51,5 millions d'USD) et de l'amélioration du recouvrement des dépenses encourues au titre des frais généraux des projets extrabudgétaires (20,1 millions d'USD).

426. *Examen des postes* (montant estimatif des gains d'efficience: 24,3 millions d'USD). La FAO a procédé à deux examens des postes au cours de l'exercice biennal 2012-2013: le premier fin 2011 pour préparer les ajustements à apporter au PTB 2012-2013³⁶ et le deuxième en 2012 pour déterminer les nouveaux ajustements à réaliser sur le PTB 2012-2013³⁷. Conjointement, ces deux examens ont abouti à la suppression de 135 postes, soit des économies de 24,3 millions d'USD comprenant notamment le remaniement de la structure du Bureau de la communication et des relations extérieures, qui a permis de dégager des économies d'un montant de 2,1 millions d'USD.

427. *Autres ressources humaines* (montant estimatif des gains d'efficience: 7,0 millions d'USD). Les initiatives permettant de dégager des économies résultent de la simplification de processus relatifs aux ressources humaines, et notamment de la libération de temps de travail du personnel pour d'autres priorités, du gel de la rémunération des consultants et des titulaires d'accords de services personnels et de la compensation des heures supplémentaires par des congés plutôt que par une rétribution en espèce.

428. *Voyages* (montant estimatif des gains d'efficience: 6,5 millions d'USD). Le fait de transférer à la FAO la responsabilité de la sélection et du paiement des hôtels, qui était jusqu'ici du ressort du voyageur, a permis à l'Organisation de réaliser des économies produites par la négociation de tarifs préférentiels. La FAO a aussi modifié les critères ouvrant droit aux voyages en classe affaire et à d'autres indemnités de voyage; a introduit le recours aux compagnies à bas coût en Europe et aux États-Unis; et a encouragé l'emploi des technologies permettant d'éviter les voyages, notamment les téléconférences et les vidéo-conférences.

429. *Achats* (montant estimatif des gains d'efficience: 4,6 millions d'USD). Les économies réalisées dans ce domaine résultent principalement du fait que les trois organisations ayant leur siège à Rome procèdent à des appels d'offres communs pour tous les biens et services relatifs au siège, et qu'un

³⁶ CL 143/3.

³⁷ CL 144/3.

nouveau modèle de passation de marchés qui contribue à la décentralisation des activités d'achat a été introduit.

430. *Systèmes et processus administratifs et de gestion* (montant estimatif des gains d'efficience: 4,3 millions d'USD). La réforme des bureaux des dossiers courants a entraîné une modernisation des politiques, des processus, des technologies et des dispositifs d'appui en ce qui concerne le traitement des dossiers. D'autres économies ont aussi été dégagées: en transférant au Centre des services communs et aux bureaux régionaux la responsabilité de l'appui lié au budget du Programme de coopération technique (PCT) et celle du traitement des bordereaux de paiement interservices du PNUD; en externalisant les fonctions du service courrier et la production des procès-verbaux de séance de la Conférence et du Conseil; en coordonnant plus étroitement les services de traduction et d'interprétation; en mettant en place de nouveaux services d'impression et de distribution; en prolongeant le délai de remplacement des véhicules de la FAO, notamment sur le terrain.

431. *Technologies de l'information* (montant estimatif des gains d'efficience: 2,8 millions d'USD). Les principales économies dégagées tiennent notamment: à la gouvernance des technologies de l'information (économies de 0,8 million d'USD par exercice biennal); à la révision de la politique relative à l'utilisation des téléphones mobiles (1 million d'USD d'économies); au nouveau contrat relatif aux imprimantes multifonctions (économies de 0,4 million d'USD); et au prolongement du cycle de vie de tous les ordinateurs de bureau et ordinateurs portables, qui passera de quatre ans à cinq ans (économies de 0,6 million d'USD par exercice biennal).

432. *Publications* (montant estimatif des gains d'efficience: 2 millions d'USD). Le déploiement d'un outil de planification des produits d'information a entraîné une réduction considérable des dépenses liées aux activités de publication officielle. Conformément aux dispositions de la nouvelle politique en matière de publication, l'approbation des propositions a été plus sélective et a été fondée sur un ciblage plus rigoureux des produits d'information, et l'on a privilégié les supports numériques et la diffusion ciblée par voie électronique des publications de la FAO.

433. *Amélioration du recouvrement des dépenses d'appui et des services techniques* (montant estimatif des gains d'efficience: 20,1 millions d'USD). Pour améliorer le remboursement des dépenses au titre des services d'appui administratif et opérationnel, la Conférence, en 2011, a demandé instamment au Directeur général de continuer à mettre tout en œuvre pour améliorer les mesures de recouvrement des dépenses, et le mécanisme de majoration du taux de recouvrement a été approuvé par le Comité financier en novembre 2011. Comme indiqué dans la Section III.D, l'amélioration du recouvrement des dépenses d'appui moyennant le prélèvement d'un pourcentage a généré une augmentation du recouvrement des dépenses égale à 10,1 millions d'USD en 2012-2013. D'autres initiatives ont permis des recouvrements supplémentaires, d'un montant de 4 millions d'USD, notamment l'établissement de budgets pour du personnel de projet dont la fonction est de décharger le responsable du budget des tâches opérationnelles et administratives directes. L'objectif fixé pour le remboursement des dépenses des services d'appui technique, porté à 6 millions d'USD dans les ajustements apportés au PTB, a été réalisé en simplifiant la procédure administrative de demande de remboursement et en améliorant la sensibilisation du personnel.

Mesures pour réduire l'impact de l'Organisation sur l'environnement

434. L'exercice 2012-2013 a été marqué par de nouvelles avancées dans le domaine de la responsabilité environnementale au sein de la FAO. Conformément au mandat de l'ONU, les principaux secteurs d'intervention ont été les installations, les voyages et les achats. Des initiatives ont été engagées au Siège en s'appuyant sur des réussites antérieures, et un certain nombre d'initiatives ont été lancées dans des bureaux décentralisés.

435. Le quatrième inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre a été effectué et a montré que, en 2012, l'empreinte carbone de toute l'Organisation était de 43 514 tonnes de CO₂ contre 42 061 l'année précédente. Cette légère augmentation s'explique principalement par le nombre plus élevé des sites recensés et par la plus grande précision des données, facteurs tous deux positifs. Avec des données de meilleure qualité, l'Organisation pourra cibler de manière plus efficace les domaines opérationnels et les sites susceptibles d'être améliorés.

Siège

436. De nombreuses initiatives ont été engagées au Siège, notamment: améliorations de l'efficacité de l'éclairage dans différents secteurs; la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation qui a permis d'éliminer les agents réfrigérants appauvrissant la couche d'ozone (conformément au Protocole de Montréal); la mise en route d'un nouveau centre de tri des déchets qui permet de mieux suivre et contrôler les flux, notamment les déchets alimentaires; des critères d'achats durables ont été insérés dans le nouveau contrat de restauration, ce qui a permis de réduire les déchets de la cafétéria de 45 pour cent en 2013; la modernisation des moteurs des ascenseurs produira des avantages importants sur le plan de l'environnement (plus de 280 000 kg par an des émissions de CO₂); de nouveaux sèche-mains à haut rendement énergétique ont été installés, ce qui évitera que plus de 9 millions de serviettes en papier ne finissent à la décharge; grâce à un système d'achat conjoint mis en place avec les autres organisations ayant leur siège à Rome, l'électricité utilisée par le Siège de la FAO a été compensée par des crédits d'énergie renouvelables dont le coût est inférieur à un pour cent du coût total de l'électricité achetée.

Bureaux décentralisés

437. Les bureaux décentralisés ont lancé un certain nombre d'initiatives qui se sont traduites par des avantages et des économies supplémentaires sur le plan de l'environnement.

438. Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine à Santiago (Chili), s'est vu récompensé de ses efforts en matière de recyclage par une fondation nationale qui lui a décerné un prix en 2013 pour avoir recyclé 4,5 tonnes de matériel électronique. Le personnel du bureau a également réduit de 47 pour cent la consommation de papier entre 2011 et 2013 et recycle maintenant 350 kg d'autres matériaux par mois. À la suite d'un contrôle d'efficacité énergétique mené dans le même bureau, un projet de modernisation des systèmes d'éclairage a été lancé et son achèvement est prévu début 2014. Ce projet doit générer des économies environnementales de plus de 22 000 kg d'émissions de CO₂ par an et un taux interne de rentabilité financière de 19 pour cent.

439. La FAO a aussi joué un rôle essentiel dans la mise en place d'un système solaire photovoltaïque de secours dans le complexe des Nations Unies en Érythrée qui a permis de renforcer considérablement la fiabilité énergétique et de réduire les effets sur l'environnement associés à l'utilisation de générateurs diesel.

Plan d'action immédiate

Achèvement du programme de mise en œuvre du Plan d'action immédiate

440. La mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, qui découlait de l'Évaluation externe indépendante de 2007, s'est conclue en décembre 2012. Un rapport détaillé a été présenté à ce sujet à la Conférence, à sa session de juin 2013³⁸. Le coût net de ce programme de réforme d'une durée de cinq ans s'est élevé à 91 millions d'USD. Le PAI s'articulait autour de 274 actions visant à actualiser les structures de gestion de la FAO en intervenant dans quatre domaines:

- a) *Stratégie et planification* – définition des objectifs et planification
- b) *Exécution* – utilisation efficace des actifs et des ressources (personnel, couverture géographique mondiale, connaissances, partenariats, administration, finances) pour la fourniture des services de l'Organisation
- c) *Évaluation* – suivi des résultats et établissement de rapports à usage interne et externe
- d) *Gouvernance* – fonction de contrôle et d'orientation que les Membres exercent à l'égard de l'Organisation

441. L'héritage du Plan d'action immédiate est visible tout au long du présent rapport: ainsi, par exemple, le Système de gestion et d'évaluation de la performance pour l'évaluation du personnel, le Système mondial de gestion des ressources, la gestion axée sur les résultats et le programme de

³⁸ Rapport final de la Direction sur la mise en œuvre du Plan d'action immédiate et le processus de réforme de la FAO (C 2013/26).

gestion des risques de l'Organisation sont des initiatives qui ont toutes été financées au titre du PAI, avant d'être généralisées. Le Plan d'action a également jeté les bases conceptuelles du processus de réflexion stratégique, en particulier pour ses analyses de l'avantage comparatif et l'évaluation des tendances extérieures. On trouvera d'autres informations concernant le PAI et ses réalisations dans le rapport qui a été présenté à la Conférence à sa session de 2013.

Fonds multidisciplinaire

442. Le Fonds multidisciplinaire et le Fonds d'innovation ont été créés dans le PTB 2010-2011 et maintenus dans le PTB 2012-2013, avec un investissement biennal de 4,5 millions d'USD. Un montant supplémentaire de 6,8 millions d'USD a été affecté à ce fonds au titre des autres ajustements à apporter au PTB 2012-2013, ce qui porte à 11,3 millions d'USD le montant total des ressources disponibles dans les deux fonds destinés aux activités interdisciplinaires en 2012-2013.

443. Le Fonds multidisciplinaire est un moyen de renforcer la collaboration entre les différentes disciplines et au-delà des frontières organisationnelles, afin d'augmenter l'efficacité des domaines d'action prioritaires et d'encourager les mesures innovantes qui permettent d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution des programmes de la FAO. Pour concourir à l'effort de changement transformationnel global de l'Organisation, les ressources allouées aux activités interdisciplinaires durant l'exercice 2012-2013 ont été employées pour renforcer le programme de travail au Siège et dans les bureaux décentralisés dans les domaines correspondant principalement aux nouveaux objectifs stratégiques et aux six initiatives pilotes régionales.

444. La répartition des dépenses imputées sur les crédits du Fonds multidisciplinaire est présentée au tableau 19. Le solde non dépensé de 3,3 millions d'USD est inclus dans la part des ressources non utilisées qui ont été reportées sur 2014-2015 (voir la section III.C), comme l'autorise la résolution 7/2013 de la Conférence, pour couvrir les dépenses nouvelles de nature ponctuelle associées au changement transformationnel.

Tableau 19: Fonds multidisciplinaire 2012-2013 (en millions d'USD)

	Domaine d'activité (2012-13)	Allocations (CL 145/3 para. 29)	Dépenses
1	Élaborer des concepts et des activités relatifs à des programmes concernant les domaines d'activité prioritaires liés aux cinq objectifs stratégiques transversaux définis dans le Cadre stratégique révisé, en fournissant des ressources aux cinq équipes chargées des objectifs stratégiques.	2,0	1,8
2	Développer des capacités institutionnelles dans les fonctions essentielles liées à la gouvernance, aux avis en matière de politiques, au transfert de technologies, aux statistiques et aux partenariats, en fournissant des ressources pour les groupes de travail transversaux connexes.	1,0	0,2
3	Élaborer et mettre en œuvre six initiatives pilotes régionales dans les domaines techniques prioritaires définis par les conférences régionales en 2012 et directement liés aux nouveaux objectifs stratégiques. Les ressources destinées à une initiative programmatique régionale liée à chaque objectif stratégique (deux pour l'objectif stratégique 2) seront affectées à chaque responsable de programme associé à un objectif stratégique; ce responsable travaillera avec la région concernée en vue d'élaborer et de mettre en œuvre ladite initiative conformément à la priorité régionale qui lui est rattachée et qui découle de la Conférence régionale.	6,0	4,6
4	Appuyer: a) les initiatives intersectorielles telles que Rio+20, le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, les régimes fonciers et les droits applicables à la terre, la Plateforme pour l'agriculture tropicale, le Comité permanent de la nutrition; b) le développement de réseaux techniques pour renforcer le partage des connaissances entre les unités de la FAO, et mettre en adéquation les travaux normatifs et les travaux sur le terrain.	2,0	1,3
5	Stimuler l'innovation dans les processus de travail afin de réaliser des économies et des gains d'efficacité durables qui seront réaffectés à des travaux techniques.	0,3	0,0
	Total des ressources	11,3	8,0

Annexe 1: Sources des informations sur les performances

445. Les informations sur les performances destinées à ce rapport ont été recueillies conformément au processus d'assurance qualité introduit durant l'exercice 2010-2011 en utilisant une approche en quatre étapes:

- a) les fonctionnaires chargés des activités associées à chacune des séries d'indicateurs ont rassemblé et étayé les informations pertinentes sur les performances, fourni les éléments de preuve à l'appui et décrit le cadre plus général dans lequel ces informations s'inscrivent (par exemple, les principaux enseignements tirés d'expériences antérieures, les raisons pour lesquelles les objectifs n'ont pas été atteints ou les indicateurs non mesurables);
- b) ces informations ont d'abord été examinées par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire concerné, puis par le fonctionnaire chargé du niveau immédiatement supérieur de la chaîne des résultats;
- c) au cours de l'élaboration du présent rapport, les informations recueillies ont été évaluées afin d'en vérifier la cohérence interne, et un échantillon d'indicateurs a été contrôlé pour confirmer que les documents d'accompagnement étaient suffisants et adéquats; et
- d) un contrôle final par rapport aux informations sources a eu lieu avant la publication.

446. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme 2010-2011³⁹, la FAO a estimé que le cadre de résultats pour la période 2010-2013 posait plusieurs problèmes, notamment en ce qui concerne la solidité des relations causales entre les différents niveaux d'indicateurs et d'objectifs, les données sur les valeurs de référence, la clarté des indicateurs et des objectifs cibles et la possibilité de les mesurer, ainsi que la portée des indicateurs et des résultats communiqués par rapport à ces indicateurs. L'expérience acquise a contribué à l'élaboration du cadre de résultats pour le Plan à moyen terme 2014-2017.

³⁹ C2013/8 Annexe 1.

Annexe 2: Politique linguistique de la FAO

Introduction

447. Le fait que la Conférence se réunisse au mois de juin – au lieu de novembre, antérieurement – a eu une incidence sur la capacité des unités techniques de bien planifier à l'avance les réunions, d'où l'annulation de sessions inscrites au Programme de travail et budget et l'augmentation du nombre de sessions hors programme en cours d'exercice. Le nombre total de sessions, quoiqu'en légère diminution, est proche de celui du précédent exercice biennal et les langues utilisées sont en augmentation.

448. En 1999, la Conférence de la FAO a réaffirmé à sa trentième session qu'il était essentiel d'assurer les principes de parité et d'équilibre en matière d'utilisation des langues de la FAO et qu'il fallait superviser la qualité de la traduction et de l'interprétation. La Conférence a dit attendre des améliorations supplémentaires à l'avenir et elle est convenue de la nécessité pour les Membres de suivre de près les progrès accomplis, par des contrôles et des évaluations périodiques.

Réunions de la FAO

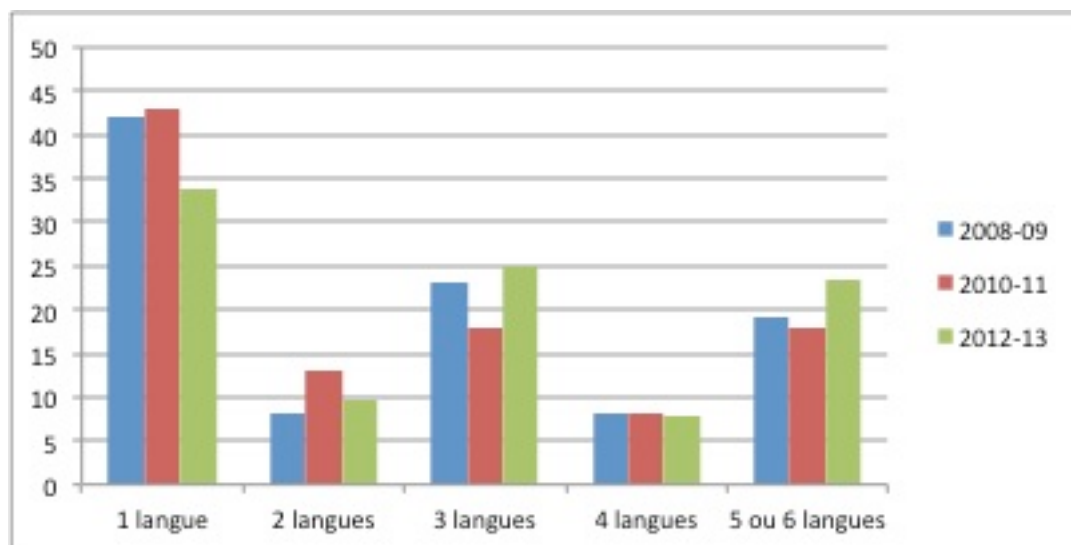
449. Le nombre de sessions inscrites dans le PTB approuvé pour 2012-2013 (soit 157) est inférieur à celui de l'exercice 2010-2011. En outre, 109 sessions non programmées ont eu lieu (35 sessions au titre du Programme ordinaire et 74 financées par des fonds fiduciaires) et 11 sessions programmées ont été supprimées (voir le récapitulatif au tableau 20 et la liste à l'annexe web 5 à l'adresse www.fao.org/pir); ainsi, 255 sessions au total ont eu lieu en 2012-2013, soit une diminution de 5 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 20: Sessions organisées au Siège et dans des unités hors Siège

Description	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Sessions approuvées dans le PTB	171	171	157
Sessions annulées, Programme ordinaire	14	15	11
Sessions non programmées, Programme ordinaire	38	55	35
Sessions non programmées, fonds fiduciaires	53	57	74
TOTAL	248	268	255
Siège	127	134	147
Unités hors Siège	121	134	108
TOTAL	248	268	255
Pourcentage de réunions hors Siège	49 %	50 %	42 %

450. Le pourcentage de réunions organisées dans plusieurs langues de la FAO est un indicateur de l'équilibre linguistique (figure 6). En 2012-2013, la proportion de réunions organisées dans cinq ou six langues de la FAO a été de 24 pour cent; ce chiffre reste de 8 pour cent pour les réunions dans quatre langues. Le pourcentage de réunions utilisant au moins quatre langues (32 pour cent) est supérieur à celui des trois exercices précédents. Le pourcentage des réunions utilisant trois langues a été de 25 pour cent.

Figure 6: Réunions – Ventilation par nombre de langues utilisées (en pourcentage)



Publications

451. En 2012-2013, 1 745 publications au total ont été rédigées dans des langues de la FAO, soit 38 pour cent de plus que lors du précédent exercice (1 269 publications); 53 pour cent de ces publications sont parues en anglais, 12 pour cent en français, 15 pour cent en espagnol, 5 pour cent en arabe, 3 pour cent en russe et 3 pour cent en chinois (y compris les documents financés par le Programme des publications en chinois). Les 9 pour cent restants sont des publications multilingues. Compte tenu de l'importance que l'Organisation attache aux publications, une nouvelle politique a été mise en place dans ce domaine afin de mieux cibler les publications de la FAO selon les différents publics.

Matériels sur support électronique

452. La couverture linguistique des pages FAO.org s'est sensiblement améliorée en 2012-2013 grâce au lancement du nouveau site web en juin 2013, qui présente tous les nouveaux contenus produits dans les langues de l'Organisation. Concernant les Archives contenant les documents de la FAO, des efforts ont été faits pour améliorer la couverture linguistique des publications élaborées dans les bureaux décentralisés. Les Archives contiennent ainsi à présent plus de 59 000 documents dans diverses langues, dont 42 pour cent en anglais, 21 pour cent en français, 18 pour cent en espagnol, 9 pour cent en arabe, 8 pour cent en chinois et 2 pour cent en russe.

Services d'appui terminologique et linguistique

453. En 2012-2013, le Portail terminologique (Term Portal), plateforme d'élaboration, entreposage, gestion, tenue à jour et consultation des concepts, termes, expressions et définitions, a continué à être amélioré et étoffé (voir la figure 7 et le tableau 21). Il s'est enrichi du fonds de terminologie phytosanitaire, qui comporte des caractéristiques propres, et du Glossaire de l'aquaculture de la FAO; le système intègre ainsi à présent ces deux bases, ce qui en élargira la diffusion et en facilitera la tenue à jour et permettra un fonctionnement efficace et durable. Il a été procédé à une refonte de la base des noms de pays (NOCS); le regroupement des données a été entièrement revu et les utilisateurs bénéficient de moyens de téléchargement améliorés. Un nouveau site miroir sur la nutrition a été créé en vue de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2) qui aura lieu en 2014. Un travail a été entamé pour absorber et développer le Glossaire des pêches de la FAO. Des fonctions supplémentaires ont été créées afin de répondre à diverses exigences, notamment un mode de gestion plus perfectionné des renvois entre fiches et la possibilité de télécharger des images dans la base, ou encore de classer les données par domaine. FAOTERM, la plus importante des 16 bases rattachées au Portail terminologique, a été révisée de manière approfondie et actualisée dans certains de ses domaines essentiels.

454. Le Portail terminologique est consulté 2 700 fois par mois par des internautes du monde entier. Un travail a été mené pour améliorer l'interopérabilité entre les systèmes de la FAO,

notamment la reconnaissance automatisée dans les applications techniques et administratives à l'aide d'outils de traduction et à partir des bases de données relatives aux noms de pays.

455. Les équipes de traduction et les services connexes ont continué à recourir à des outils d'assistance informatique à la traduction et des efforts ont été faits notamment pour adopter des technologies de dernière génération et rationaliser les processus et méthodes de travail. En particulier, les mémoires de traduction et les outils de gestion des documents multilingues de l'Organisation ont facilité la recherche et le réemploi de textes déjà traduits, ce qui a permis d'améliorer la cohérence du corpus documentaire de la FAO et d'accélérer la livraison des documents de réunion.

Figure 7: Nombre de termes figurant dans FAOTERM, par langue (par exercice biennal)

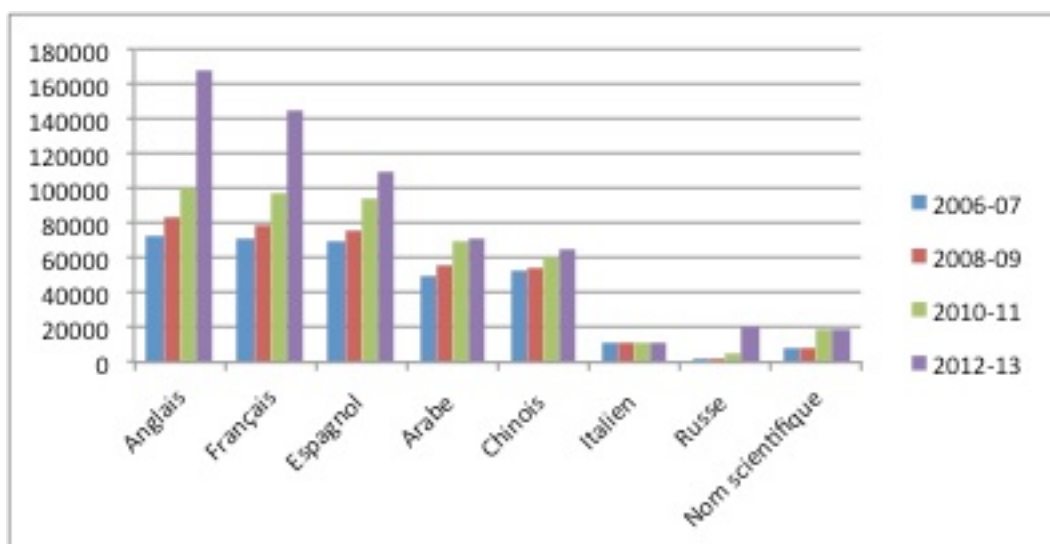


Tableau 21: Nombre d'entrées figurant dans FAOTERM, par langue

	Anglais	Français	Espagnol	Arabe	Chinois	Italien	Russe	Latin
2006-2007	72 000	71 000	70 000	50 000	52 000	11 000	500	8 000
2008-2009	83 000	79 000	76 000	55 500	54 000	11 000	2 400	9 000
2010-2011	100 000	97 000	94 000	70 000	60 000	11 000	5 500	19 500
2012-2013	167 051	144 046	110 188	71 715	64 452	11 429	20 659	19 247

Annexe 3: Équilibre hommes-femmes et représentation géographique

Équilibre hommes-femmes au sein du cadre organique

456. L'Organisation a continué d'appliquer le principe consistant à trouver et maintenir un pourcentage équilibré d'hommes et de femmes dans le personnel de la FAO, comme le montre l'adoption par la Conférence de la Politique de la FAO en matière d'égalité des sexes. À la fin de 2013, les femmes représentaient un peu plus de la moitié des membres du personnel de la FAO, et les objectifs de parité hommes-femmes fixés dans le PMT 2010-2013 (38 pour cent pour le cadre organique et 20 pour cent pour les catégories supérieures) avaient été réalisés.

457. Le tableau 22 présente le nombre d'hommes et de femmes dans chaque classe à la fin de l'année 2013. Au total, les femmes représentent un peu plus de la moitié (52 pour cent) du personnel de l'Organisation, 67 pour cent du personnel des services généraux (G1 - G7), 39 pour cent du personnel du cadre organique (P1 - P5), 44 pour cent des autres membres du personnel organique (fonctionnaires recrutés sur le plan national et cadres associés) et 24 pour cent des directeurs et personnel de rang supérieur (D1 - Directeur général adjoint [DGA]). La proportion des femmes chez les fonctionnaires du cadre organique était de 61 pour cent pour la classe P-2, 51 pour cent pour la classe P-3 et 25 pour cent pour la classe P-5. La plus forte représentation féminine dans les classes P-2 et P-3 témoigne du nombre croissant de jeunes femmes qualifiées dans les domaines techniques entrant dans le mandat de l'Organisation. Les départs à la retraite devraient permettre d'augmenter progressivement le nombre de femmes à des postes de rang supérieur.

Tableau 22: Membres du personnel féminins et masculins, par classe, au 31 décembre 2013

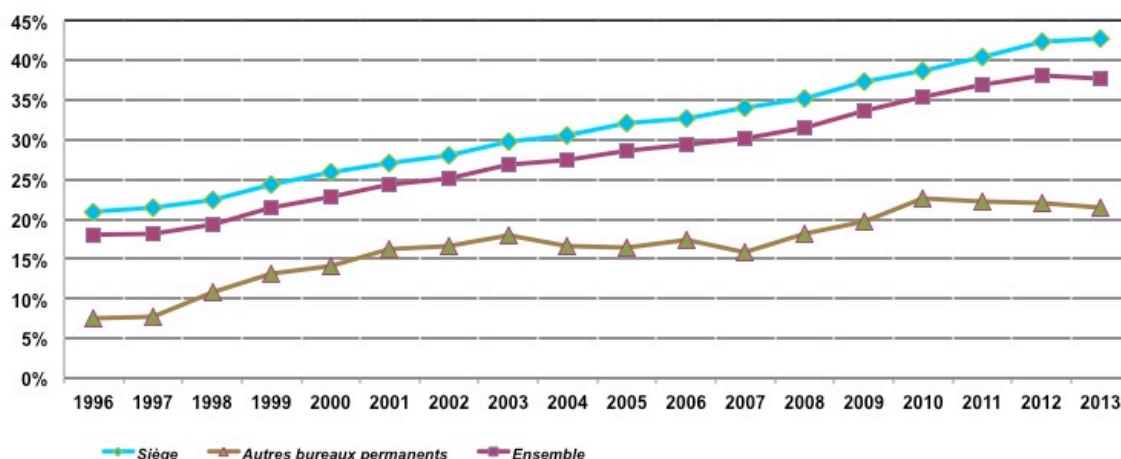
Rang	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage de femmes
DGA	1	1	2	50 %
ADG		9	9	0 %
D-2	9	26	35	26 %
D-1	18	53	71	25 %
Directeur	28	89	117	24 %
P-5	86	252	338	25 %
P-4	164	318	482	34 %
P-3	161	157	318	51 %
P-2	91	58	149	61 %
P-1*	7	10	17	41 %
Cadre organique	509	795	1 304	39 %
Fonctionnaires recrutés sur le plan national	75	106	181	41 %
Cadres associés	20	13	33	61 %
Autres membres du personnel du cadre organique	95	119	214	44 %
G-7	18	12	30	60 %
G-6	152	42	194	78 %
G-5	320	81	401	80 %
G-4	354	123	477	74 %
G-3	187	148	335	56 %

Rang	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage de femmes
G-2	21	117	138	15 %
G-1	2	3	5	40 %
Services généraux	1 054	526	1 580	67 %
Total	1 686	1 529	3 215	52 %

Note: * y compris les administrateurs auxiliaires

458. Dans la catégorie du cadre organique, l'effort conduit depuis neuf exercices biennaux s'est traduit par une augmentation régulière des postes occupés par des femmes au Siège (on est passé de 21 pour cent à la fin de 1996 à 43 pour cent à la fin de 2013) et sur l'ensemble des lieux d'affectation (18 pour cent en 1996, 38 pour cent en 2013) (figure 8). Ces pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur titulaires d'un contrat de durée déterminée ou d'un contrat de caractère continu et occupant, au Siège ou dans d'autres bureaux permanents, des postes financés par le Programme ordinaire et par des ressources extrabudgétaires. Le pourcentage de femmes à des postes de fonctionnaire du cadre organique est notablement plus faible dans les bureaux hors Siège, mais il augmente à un rythme relativement rapide, puisqu'il est passé de 8 pour cent en 1996 à 21 pour cent en 2013.

Figure 8: Évolution du pourcentage de femmes dans le personnel du cadre organique



459. En outre, le Programme d'administrateurs auxiliaires mis en place en 2010 pour rééquilibrer la représentation géographique et instaurer la parité hommes-femmes a donné des résultats satisfaisants. Comme l'indique le tableau 22, la proportion de femmes occupant des postes de classe P-1/d'administrateurs auxiliaires était de 41 pour cent en 2013.

Évolution de la représentation géographique

460. La nécessité d'accroître le nombre de pays représentés de manière équitable reste une question prioritaire. Si la considération primordiale en matière de recrutement du personnel est la nécessité de réunir les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité, les responsables du recrutement à la FAO sont néanmoins encouragés à ne pas perdre de vue l'intérêt d'un recrutement établi selon une répartition géographique aussi large que possible, conformément à l'esprit du paragraphe 3 de l'Article VIII de l'Acte constitutif de l'Organisation.

461. La méthodologie employée par le FAO pour évaluer la représentation géographique a été adoptée par la Conférence à sa trente-deuxième session, en novembre 2003. En vertu de cette méthodologie, 40 pour cent des postes sont répartis en fonction de la qualité de membre, 5 pour cent en fonction de la population de l'État Membre, et 55 pour cent à proportion de l'échelle des évaluations. Bien que les facteurs d'évaluation soient demeurés les mêmes depuis 2003, pendant l'exercice, la FAO a ajusté les critères permettant de prendre en compte un membre du personnel dans

l'analyse. Jusqu'en décembre 2011, cette analyse intégrait tous les fonctionnaires recrutés pour un poste financé par le Programme ordinaire et toujours employés par la FAO même si, au moment où l'analyse était réalisée, la personne concernée était détachée auprès d'une autre organisation ou occupait un poste financé par des ressources extrabudgétaires. L'approche actuelle ne prend plus en compte cette catégorie de fonctionnaires: la présente analyse ne couvre que les fonctionnaires qui occupent des postes financés au titre du Programme ordinaire, à l'exclusion des fonctionnaires détachés ou financés par d'autres sources.

462. Entre 2011 et 2013, le nombre de pays surreprésentés a reculé, mais celui des pays sous-représentés ou non représentés a augmenté, principalement en raison d'un gel du recrutement, d'un exercice de redéploiement et de départs naturels. Fin 2011,⁴⁰ il y avait 9 pays surreprésentés, 12 pays sous-représentés, et 31 pays non représentés. Fin 2013, ces chiffres étaient de 4, 17 et 40, respectivement. Les pays qui n'entraient pas dans la marge de représentation équitable au 31 décembre 2013 apparaissent dans le tableau 23. Le tableau 24 indique le nombre de fonctionnaires soumis à la politique de répartition géographique du personnel au 31 décembre 2013, par nationalité et par rang.

463. Afin de renforcer la représentation des pays sous-représentés ou non représentés, la FAO a lancé la série de mesures ci-après:

- a) pour mieux identifier les professionnels qualifiés des pays ciblés, des abonnements à LinkedIn, Developmentaid et Devex ont souscrits;
- b) des objectifs ont été fixés en matière de représentation géographique pour chaque département/bureau, qui sont responsables du rendement obtenu;
- c) les départements et les bureaux se voient fournir des conseils en matière de stratégies de recrutement;
- d) les profils des utilisateurs de la page emploi du site web de la FAO font l'objet d'un suivi afin de mieux comprendre qui postule et ce qui peut être fait pour accroître le nombre de visiteurs de pays non représentés ou sous-représentés;
- e) en collaboration avec les bureaux régionaux, la FAO effectue des recherches sur les marchés de l'emploi nationaux et auprès des concurrents locaux, et elle examine des stratégies de recrutement qui tiennent compte des marchés; et
- f) la visibilité de la FAO auprès des États Membres est renforcée grâce à des communiqués internes, y compris par le biais du réseau des bureaux décentralisés.

⁴⁰ Note: les chiffres enregistrés fin 2011 ont été ajustés par rapport à ceux qui apparaissent à l'annexe IV du Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011 (C2013/8, <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md692f.pdf>) afin de tenir compte de la méthodologie révisée.

Tableau 23: Pays n'entrant pas dans la catégorie des nations équitablement représentées, par région, au 31 décembre 2013

Région	Pays surreprésentés	Pays sous-représentés	Pays non représentés
Afrique	Maroc		République centrafricaine, Érythrée, Gabon, Lesotho, Sao Tomé-et-Principe, Tchad
Asie	Inde	Chine, République de Corée, Indonésie, Japon, Malaisie, Thaïlande	République démocratique populaire de Corée, Laos, Maldives, Myanmar, Timor Leste
Europe	Belgique, Italie	Israël, Norvège, Pologne, Fédération de Russie, Slovénie, Suède	Andorre, Chypre, Lettonie, Monaco, Monténégro
Amérique latine et Caraïbes		Cuba, Mexique, Venezuela	Antigua-et-Barbuda, Belize, Grenade, Panama, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Proche-Orient		Iran, Oman	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Libye, Qatar, Turkménistan
Amérique du Nord			
Pacifique Sud-Ouest			Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu

Tableau 24: Fonctionnaires du cadre organique et de rang supérieur occupant un poste soumis à la répartition géographique, par nationalité et par classe, au 31 décembre 2013

NATIONALITÉ	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Afghanistan						2				2
Albanie						2	2			4
Algérie					1	2	3			6
Angola				1		1				2
Argentine		1			1	2	2			6
Arménie						2				2
Australie			2		4	4	3	1		14
Autriche				1	2	3	2	1		9
Azerbaïdjan						1				1
Bahamas				1						1
Bangladesh					1	2				3
Barbade					1					1
Biélorussie							1			1
Belgique			1	1	8	4				14
Bénin						4	1			5
Bhoutan						1				1
Bolivie				1		1	1	2		5
Bosnie-Herzégovine						1		1		2
Botswana					1	1				2
Brésil			2		6	2	2	1		13
Bulgarie						2	2			4
Burkina Faso				1	1	2	1	1		6
Burundi						1	1			2
Cambodge									2	2
Cameroun					3	1	2			6
Canada			1	3	8	8	4	1	1	26
Cap-Vert	1									1
Chili					2	2	2			6
Chine		1	2	2	3	6	4	2		20
Colombie			1		2	2	1		1	7
Comores						1				1
Congo					1	2				3
Rép. dém du Congo					1			1		2
Costa Rica					1	2	1			4
Côte d'Ivoire					3	2				5
Croatie						4				4
Cuba						1				1
République tchèque						3		1		4
Danemark				1	2	5				8
Djibouti					2					2

NATIONALITÉ	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Dominique					1					1
République dominicaine					1					1
Équateur					3		1			4
Égypte						1	2			3
El Salvador					1		1			2
Guinée équatoriale					1					1
Estonie								1		1
Éthiopie			1			2	3			6
Fidji					1					1
Finlande				2	1	3				6
France		1		3	28	15	5			52
Gambie					2	1				3
Géorgie							4			4
Allemagne			2	3	20	31	9	1		66
Ghana			1		1			2		4
Grèce			1		1	1	3			6
Guatemala					1	2		1		4
Guinée					2	1	1			4
Guinée-Bissau					1					1
Guyana				1			1			2
Haïti						1			3	4
Honduras					1					1
Hongrie					2			1	2	5
Islande		1				2				3
Inde					5	6	5	4	1	21
Indonésie			1			1	1			3
Iran					1	1				2
Iraq						2				2
Irlande						7		1		8
Israël					2					2
Italie			2	7	21	39	13	8		90
Jamaïque						3				3
Japon		1	1	3	4	8	10	1		28
Kazakhstan					1	1				2
Kenya					2	4		1		7
République de Corée			1	1			1			3
Kirghizstan						1				1
Liban				2	1	2	2			7
Libéria						2				2
Lituanie							1			1
Luxembourg					1	1	1			3
Madagascar							1		1	2
Malawi				1						1

NATIONALITÉ	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Malaisie		1				1				2
Mali			1		1	1	1			4
Malte						1				1
Mauritanie		1				3	1			5
Maurice							2			2
Mexique			1	1	5	4	2		1	14
République de Moldova					1	1	1	1		4
Mongolie							2			2
Maroc			1	1	4	2				8
Mozambique				1	1	1				3
Namibie				1						1
Népal					2			1		3
Pays-Bas			1		6	10	1			18
Nouvelle-Zélande			1		1	1	1	1		5
Nicaragua						2	1			3
Niger					3	1	1			5
Nigéria		1		2	1	1	1			6
Norvège					2	1		2		5
Oman						1				1
Pakistan				1		3	1			5
Papouasie-Nouvelle-Guinée					1					1
Paraguay						1				1
Pérou					2	3		1		6
Philippines						5				5
Pologne					1		1	2		4
Portugal			1	1	2	2	1			7
Roumanie			1		1		1			3
Fédération de Russie			1			1	3	2	1	8
Rwanda				1	1	1				3
Saint-Kitts-et-Nevis					1					1
Sainte-Lucie						1				1
Saint-Marin							1			1
Sénégal				1	1	2				4
Serbie							1	1		2
Seychelles					1					1
Sierra Leone						2	1			3
Slovaquie							2			2
Slovénie							1			1
Somalie							1			1
Afrique du Sud					1	1	3			5
Espagne		1		2	5	5	7	7		27
Sri Lanka					1					1
Soudan					2					2

NATIONALITÉ	DGA	ADG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total
Swaziland						1				1
Suède					1	5	1			7
Suisse					7	3	1	1		12
République arabe syrienne				1		1	2			4
Tadjikistan						2	1			3
République-Unie de Tanzanie				1	1	1	2			5
Thaïlande					1				1	2
ex-République yougoslave de Macédoine						2				2
Togo						2				2
Tonga				1			1			2
Trinité-et-Tobago						2	1			3
Tunisie			1	1	1	1	2			6
Turquie				1	1	3	1	1		7
Ouganda						2	1			3
Ukraine						3				3
Royaume-Uni			3	4	21	12	11	2		53
États-Unis d'Amérique	1		4	9	42	40	32	5	1	134
Uruguay						2		1		3
Ouzbékistan						1	1			2
Vanuatu						1				1
Venezuela						1	1			2
Vietnam					2					2
Yémen						1				1
Zambie						2	1			3
Zimbabwe					1	1	2	1	1	6
Total général	2	9	35	65	285	364	199	62	16	1 037